

Sommaire

Sommaire	1
Information et mémoire.....	3
Convocation à l'Assemblée Générale de la FFS.....	4
Ordre du Jour.....	4
Appel de candidatures pour l'élection de deux vérificateurs aux comptes.....	5
Recherche de scrutateurs pour constituer le bureau de vote	5
Chapitre I : Compte rendu d'activités des commissions.....	6
Rapport moral.....	7
Rapport d'activités 2000 du Directeur Technique National	10
Rapports d'activités des commissions.....	11
Commission assurance.....	11
Commission audiovisuelle	14
Ecole Française de descente de Canyon (EFC).....	15
Ecole Française de Spéléologie (EFS)	17
Commission Environnement	18
Commission Jeunes.....	20
Commission médicale (COMED).....	20
Commission plongée – Ecole Française de Plongée Souterraine (EFPS).....	21
Commission professionnelle	21
Commission des Relations et Expéditions Internationales (CREI)	22
Compte-rendu d'activités du délégué à l'UIS.....	23
Compte-rendu d'activités du délégué à la FSCE.....	24
Compte rendu d'activités du délégué à la FEALC.....	24
Commission Scientifique	25
Spéléo Secours Français (SSF).....	26
Commission statuts et règlements fédéraux.....	26
Rapport d'activités du GTIF.....	27
Chapitre II : Les projets.....	29
Rapport d'orientation 2001	31
Règlement intérieur de la commission médicale (CoMed).....	33
Pharmacie utilisable en spéléologie	36
Une journée nationale de la spéléologie : éléments de discussions.....	47
Les Écoles Départementales de Spéléologie (EDS).....	48
Le FAAL (Fond d'Aides aux Actions Locales).....	50
Politique fédérale en matière d'équipement des cavités en ancrages permanents.....	52
Recommandations de la fédération française de spéléologie.....	53
Sécurité et prévention pour les sorties de découverte du milieu souterrain et d'initiation à la spéléologie.....	53
Un projet pour la bibliothèque fédérale.....	54
Règles FFS pour la gestion et l'attribution du statut d'expédition nationale	56
Mode de fonctionnement du GTIF et perspectives	57
La préparation du congrès spéléologique à Pau en 2005.....	59
Profession de foi des candidats au Comité Directeur.....	61

Chapitre III : Les finances de la fédération	63
Rapport financier année 2000.....	64
Commentaire sur le budget 2001	65
Récapitulatif	66
Budget prévisionnel des commissions	67
Proposition de tarifs fédéraux.....	70
Chapitre V : Divers.....	
Liste des publications fédérales	71

Cartouche de distribution

- 1 - Bibliothèque de la Fédération Française de Spéléologie
- 2 - Direction technique de la FFS (membres du CD)
- 3 - Présidents de commissions
- 4 - Grands électeurs
- 5 - Comités Régionaux de Spéléologie (CSR)
- 6 - Comités Départementaux de Spéléologie (CDS)

Prix de vente au numéro : 25 F

Impression : photocopieur de la Fédération Française de Spéléologie

Ce numéro a été tiré à 320 exemplaires

Equipe de réalisation

Rédaction : Bernard Lips
Correction : Daniel Chailloux
Tirage : Monique Rouchon
Composition couverture : Laurent Mangel
Photographie de couverture : Gesoheluoshuidong et Dayakuodong (Panxian – Guizhou – Chine)

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2001
N° ISSN : en cours de demande

Information et mémoire

Bernard Lips
Secrétaire général

Depuis de nombreuses années, le Descendeur donne aux grands électeurs les informations nécessaires à la tenue des AG fédérales : compte rendu moral, compte rendu d'activités des commissions, bilan financiers et budget prévisionnel, rapport d'orientation et profession de foi des candidats. Vous retrouvez dans ce numéro les éléments habituels.

L'ajout d'autres textes et le changement de qualité (couverture cartonnée) traduit un changement de but. De simple outil de travail pour l'AG, le Descendeur évolue pour devenir un réel compte rendu des activités administratives fédérales.

Le problème de la circulation de l'information et le problème de conservation de la mémoire sont récurrents.

Circulation de l'information

La circulation de l'information est un problème difficile. Nous possédons un certain nombre de possibilités de transmission des informations que nous essayons d'utiliser au mieux tout au long de l'année.

Commençons par les transmissions de textes officiels :

- le courrier hebdomadaire aux membres du comité directeur et aux présidents de commission,
- la lettre de l'Elu, envoyé trimestriellement aux Grands Electeurs, président de Région et président de CDS,
- les pages de vie fédérales dans Spelunca (trimestriel) envoyé à tous les abonnés et à tous les clubs,
- quelques rares courriers envoyés au club en diverses occasions de l'année (appel à cotisation, ...),
- le Descendeur, publication annuel, contenant les documents de préparation de l'AG,
- enfin, plus récemment, le site web fédéral (www.ffspeleo.fr) qui permet de mettre à disposition d'un grand nombre d'internautes des informations rapidement mises à jour.

S'il est nécessaire de pouvoir transmettre des textes officiels, la vie d'une structure nécessite également un dialogue moins contraignant et moins formel : il n'y a pas si longtemps, la seule possibilité de dialogue résidait dans des discussions directes lors de rencontres et dans l'échange de quelques lettres ou appels téléphoniques. Les groupes de discussion sur internet permettent d'élargir l'audience de ces

discussions. Actuellement, le bureau utilise quotidiennement le courrier électronique. Les membres du CD et de nombreuses commissions fonctionnent avec cet outil qui ne peut que se développer dans le futur. Il peut être envisageable dans un avenir plus ou moins lointain de créer de tels groupes de discussions à tous niveaux (régions, CDS et même clubs). Au niveau du bureau, une procédure précise de discussion et surtout de prise de décision a été mise au point.

Enfin la « liste spéléo » représente notre « média » le plus rapide, le plus souple... mais aussi le plus incontrôlable.

En fait, envoyer trop d'informations à trop de monde n'est pas forcément très intéressant. La désinformation peut également être la conséquence d'un excès d'information. L'essentiel reste de donner ou de permettre l'accès facile aux informations à ceux que ça intéresse. Dans cette optique, le site web reste probablement l'outil le plus efficace.

La mémoire

Notre propre mémoire est courte et sélective et les membres d'une fédération changent rapidement. Pour une analyse pluriannuelle, une étude des évolutions ou simplement le besoin régulier de faire un historique ou de se référer à des décisions plus ou moins anciennes, il est nécessaire de garder sur papier et si possible de concentrer dans une même publication le maximum d'information.

Lettres, feuilles volantes, internet ou site web, même s'il est possible de gérer des archives, répondent très mal à ce besoin.

Parmi nos diverses publications, seuls Spelunca à travers les pages de vie fédérale et le Descendeur peuvent répondre à ce besoin.

La présence de l'ensemble des comptes rendus de réunion du bureau, du CD, de l'AG et des présidents de commission mais aussi d'articles présentant les problèmes et les réalisations de l'année écoulée, des données financières et statistiques, de la liste des publications fédérales, de l'annuaire des responsables doit faire de ce numéro du Descendeur un outil de gestion au quotidien pour tous les responsables fédéraux.

Ce numéro inaugurant cette nouvelle formule sera probablement incomplet. Souhaitons, qu'au fil des années, nous approchions au mieux des besoins de la fédération.

Convocation à l'Assemblée Générale de la FFS

L'assemblée générale de la FFS aura lieu le dimanche 3 juin à Aillon-le-Jeune (73) et débutera à 8 h 30 précise par l'appel des grands électeurs. Ces derniers sont priés de se présenter munis de leur licence fédérale et d'une pièce justifiant de leur identité (carte d'identité, permis de conduire...).

En cas d'empêchement, les grands électeurs peuvent donner pouvoir à un autre représentant (celui-ci ne pouvant posséder plus de deux procurations), en remplissant le modèle de pouvoir qui sera joint au descendeur. Sur ce pouvoir, devront figurer le nom, prénom et n° d'adhérent FFS de la personne ayant la procuration. Seules seront valables les procurations dûment remplies et signées.

Nous vous remercions par avance de votre présence et de votre ponctualité.

Joël Possich
Président de la FFS

Ordre du Jour

- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire par le président
- Appel de deux scrutateurs
- Allocution du président
- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale de Tarascon
- Rapport moral
 - Rapport moral du secrétaire général
 - Rapports d'activités des présidents de commissions et délégués
 - Vote du rapport moral
- Rapport financier
 - Rapport du trésorier
 - Rapport du commissaire aux comptes
 - Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Vote du rapport financier
- Projet : journée nationale de la spéléologie
- Projet : candidature de la FFS pour l'organisation du congrès UIS 2005
- Rapport d'orientation 2001, vote du rapport d'orientation
- Budget prévisionnel 2001, vote du budget prévisionnel 2001
- Vote des nouveaux tarifs de licence pour 2002 et les années suivantes
- Election des membres du CD (postes vacants)
- Election des vérificateurs aux comptes 2001
- Vote du règlement intérieur de la commission médicale
- Vote du règlement anti-dopage
- Questions diverses
- Nouveaux membres d'honneur
- Annonce des lauréats des prix Martel-De Joly et prix Hammel
- Clôture de l'assemblée générale ordinaire

Appel de candidatures pour l'élection de deux vérificateurs aux comptes

Je vous invite à faire parvenir vos candidatures pour les deux postes de vérificateurs aux comptes que l'assemblée générale doit élire chaque année. Celles-ci devront être adressées au plus tard à l'ouverture de l'assemblée générale d'Aillon-le-Jeune, c'est à dire le 3 juin 2001 à 8 h 30.

B. Lips
Secrétaire général

Recherche de scrutateurs pour constituer le bureau de vote

Afin de veiller au bon déroulement de l'assemblée générale, il est nécessaire de désigner deux scrutateurs. Pour ne pas perdre trop de temps à les rechercher pour cette tâche ponctuelle, en début d'assemblée générale, je vous invite à susciter autour de vous des candidatures pour occuper cette fonction et vous en remercie d'avance

B. Lips
Secrétaire général

Chapitre I

Compte rendu d'activités

des commissions

Comme chaque année dans le Descendeur, vous trouverez dans ce chapitre le compte rendu d'activités de la fédération.

Le compte rendu moral, rédigé par le secrétaire général et amendé et validé par le comité directeur présente les activités des instances dirigeantes (bureau et CD).

Il est suivi par le compte rendu d'activité du Directeur Technique National.

Mais notre véritable force d'action réside dans les équipes qui animent nos commissions. Chacune de ces commissions présente ses actions dans un texte qui rend en général mal compte de la somme de travail nécessaire pour faire fonctionner ces structures.

Rapport moral

par Bernard Lips
Secrétaire général

Année 2000, année qui apparaissait comme mythique durant notre enfance... Finalement, ce fut, comme on pouvait s'en douter, une année comme une autre avec son lot de problèmes et de solutions, de réussites et d'échecs, de plaisirs et de contrariétés.

Pour la fédération, l'année 2000 a été une année de transition puisque, lors de l'AG qui s'est tenue le 11 juin 2000 à Tarascon sur Ariège, les grands électeurs ont élu un nouveau comité directeur et donc une nouvelle équipe dirigeante.

Il faut souligner que durant la période qui a précédé l'arrivée de cette équipe, si la gestion au quotidien a été assurée vis-à-vis des adhérents et des partenaires extérieurs, certains domaines n'ont pas fait l'objet de toute l'attention souhaitée, d'où l'apparition d'un certain nombre de difficultés.

En fait, la gestion d'une fédération telle que la nôtre devient de plus en plus complexe. Seule une équipe riche de compétences complémentaires, formée de personnes qui prennent plaisir à travailler ensemble peut espérer relever le défi.

Forts de cette analyse, plusieurs candidats se sont regroupés dans une équipe avec Joël Possich comme candidat à la présidence. Cette élection assurée, il a été facile de composer un bureau accepté à l'unanimité par le comité directeur.

Il restait à faire le plus difficile : prendre connaissance de tous les dossiers, nous organiser pour un travail efficace et essayer au mieux (dans ce domaine rien n'est jamais parfait) de tenir nos promesses de fonctionnement transparent, démocratique mais aussi convivial.

Avant de passer en revue les dossiers qui ont marqué cette année 2000, rappelons les principaux points du rapport d'orientation voté à Tarascon :

* Maintenir les points forts de notre structure : ce sont les commissions fédérales qui sont la cheville ouvrière de notre structure. Le compte rendu de ces commissions montre cette force. Nous verrons dans le paragraphe IV qu'il existe cependant un problème de définition des missions de nos commissions et un chantier a été ouvert en conséquence.

* Poursuivre la restructuration du fonctionnement fédéral : ce point a largement occupé le bureau depuis le mois de juin (voir paragraphe I).

* Terminer l'aménagement du pôle de Lyon et rendre utilisable la bibliothèque fédérale : le pôle de Lyon est actuellement parfaitement opérationnel mais il reste à aménager le sous-sol et des projets sont à l'étude pour une réalisation fin 2001 ou plus probablement en 2002. Il n'a pas été possible, et nous le savions déjà lors du vote du rapport d'orientation, d'obtenir une subvention régionale.

Au sein de la commission documentation, une nouvelle équipe s'attelle à l'organisation de la bibliothèque dans le double but d'en assurer la conservation et de permettre la diffusion des informations. Il s'agit d'un travail d'envergure.

* Libérer les forces vives et favoriser les actions des fédérés et des structures décentralisées : pour l'année 2000, nous pouvons citer l'émergence du groupe GTIF qui gère le site Internet. Il reste cependant de nombreux domaines où les volontaires sont trop peu nombreux pour assumer pleinement leur mission.

La relance du FAAL doit également permettre de favoriser les actions locales. La mise en place des Ecoles Départementales de Spéléologie et le projet d'une journée nationale de la spéléologie vont dans le même sens.

* Doter le SSF d'outils techniques performants : une subvention exceptionnelle du ministère de jeunesse et sport a été attribuée. Le SSF continue les études concernant le système Nicolas. Une fabrication de quatre vingt appareils a été lancée.

* Doter la fédération de nouvelles ressources : soyons francs, voilà un projet beaucoup plus facile à lister dans un rapport d'orientation qu'à réaliser. Si quelqu'un a une idée, la fédération est preneur. En attendant, apprenons à gérer sainement nos ressources actuelles.

I- Restructuration administrative, gestion financière et mise en place de procédures

Un audit, réalisé juste avant l'AG mais dont les conclusions n'ont été connues qu'après, a relevé le manque de rigueur dans la gestion de notre fédération.

Par ailleurs, le ministère s'est inquiété du nombre de nos chéquiers en circulation (17 comptes et 36 personnes possédant la signature).

* Réduction du nombre de chéquiers

Le nombre de chéquiers en circulation a été diminué. Les commissions ayant peu de lignes de dépenses ont accepté sans difficulté de se priver de leur chéquier (fermeture du compte correspondant). Il faudra bien entendu s'organiser pour que cette réduction du nombre de chéquiers n'aboutisse pas à un allongement des délais de remboursement. A ce jour il ne reste que 7 comptes ouverts.

* Gestion comptable des commissions

Le bureau a décidé que la comptabilité des commissions sera assurée par le siège à partir du 1^{er} janvier 2001. Ceci permettra de connaître l'état financier de la fédération en temps réel. La difficulté à recruter un nouveau comptable a failli rendre impossible l'application de cette décision. Finalement, cette comptabilité a démarré au mois de février avec près de deux mois de retard.

* Rédaction des procédures

La rédaction, au fur et à mesure des besoins, de procédures précises permet de définir un cadre de fonctionnement. Les procédures sont validées par le comité directeur. En cas de besoin, elles peuvent être modifiées facilement. Dans tous les cas, elles permettent une parfaite transparence de fonctionnement et aboutissent souvent à un important gain de temps.

Les procédures rédigées avant le 31 décembre 2000 sont :

- Tenue de la comptabilité des commissions
- Traitement des dossiers d'adhésions à la FFS
- Gestion du courrier et des fournitures
- Gestion du personnel
- Gestion des congés de formation continue
- Prise de décision au sein du bureau

La forme des textes devra être homogénéisée pour permettre une meilleure conservation et diffusion. D'autres procédures devront être rédigées en 2001.

* Gestion du personnel

Est-ce une question de pas de chance ? Payons-nous un manque de gestion de nos salariés ? Sommes-nous victimes de la reprise économique en France ? La situation actuelle est probablement due à l'ensemble de ces causes. Elle est, en tout, cas difficile à gérer et à vivre. Jugezen :

- le 2 avril, Françoise Naillet a abandonné son poste sans préavis. Suite à son licenciement, elle a intenté une action devant le conseil des Prud'hommes.

- Le recrutement d'un nouveau comptable a été difficile. Nous avons appris en septembre qu'il

nous était impossible de recruter dans le cadre d'un emploi-jeune. Finalement, un nouveau comptable a pris ses fonctions mi-octobre. Las, début novembre, il nous a annoncé son départ car il avait trouvé un poste mieux rémunéré.

Une nouvelle comptable a pris ses fonctions début décembre. Au terme de deux semaines, il a fallu se résigner à mettre fin à la période d'essai, la personne ne convenant pas au poste.

Après un nouvel appel à candidature début janvier, M. Georges Mercier a pris ses fonctions le 5 février.

- Suite à une réorganisation du travail au pôle technique, Mme Fatima Aragra a refusé les nouvelles fonctions qui lui ont été confiées. Nous avons été contraints de procéder à son licenciement qui a été prononcé le jeudi 15 février 2001.

- Mme Marie-Christine Harm nous a annoncé, en novembre, son départ début février pour raisons personnelles. Mme Hakima Slimani a été recrutée le 15 janvier dans le cadre d'un stage de fin d'études. Ceci a permis à Mme Harm de la mettre au courant de la gestion fédérale et cette passation de poste n'a posé aucun problème. Mme Slimani a été embauchée en CDI le 16 février. Finalement, ce départ, non conflictuel, a été facile à gérer.

Remarque :

L'ensemble de cette restructuration administrative et de cette gestion du personnel a pris beaucoup de temps pour tous les membres du bureau durant les premiers mois du mandat. Par définition, il s'agit d'un travail qui n'est jamais achevé mais nous pouvons espérer que le plus important est fait et que nous retrouverons un fonctionnement moins chaotique.

II- Projets et études

Une période de six mois est trop courte pour mener à terme des projets ambitieux. Plusieurs projets ont cependant été lancés dès juin ou septembre 2000 avec l'espoir d'en concrétiser un certain nombre pour l'année 2001.

* **Les Ecoles Départementales de Spéléologie** ont vu le jour dans certains départements. Elles ont pour but de favoriser l'activité chez les jeunes et susciter les vocations. Certains clubs s'essouffent dans des initiations nombreuses. Une démarche a été engagée pour structurer la découverte du milieu et relayer les clubs au niveau du département. Cependant, la réussite de ce projet passe par une harmonisation de la politique dans le département et un indispensable accueil après le passage en EDS.

La FFS a pris la décision d'élaborer un cahier du CDS sur ce thème pour faciliter les démarches administratives et techniques et donner aux départements un mode d'emploi adapté aux exigences locales.

*** La journée nationale de spéléologie**

Le principe d'organiser une journée nationale de la spéléologie a été adopté lors de la dernière réunion du CD. Il s'agit de tenter une opération « grottes ouvertes » couverte par les médias. Un tel projet ne pourra être un succès que s'il y a adhésion des régions, des CDS et des clubs.

*** Le FAAL**

Le financement des actions locales par le FAAL (Fond d'Aide aux Actions Locales) avait été mis en place en 1996. De fait le FAAL n'a jamais réussi à fonctionner correctement faute d'un groupe de gestion dynamique.

Un projet consistant à confier la gestion des projets locaux aux régions s'est heurté à diverses réticences. Finalement, le FAAL continuera à fonctionner selon les principes édictés en 1997. Mais le bureau et le comité directeur affirment l'importance de ce financement et s'engagent à un suivi rigoureux.

*** Le congrès UIS 2005**

La France n'a plus accueilli de congrès international de spéléologie depuis 1953 (1^{er} congrès international de spéléologie, Paris). Dès le mois de juin, le comité directeur a décidé d'étudier la possibilité d'une candidature française pour le congrès UIS 2005. La région Aquitaine a proposé sa candidature en spécifiant que le but est de mettre en place une équipe nationale. Le congrès pourrait avoir lieu à Pau. Lors de la réunion du CD en octobre, le dossier était déjà très consistant et le CD a soutenu cette candidature. L'assemblée générale sera amenée à se prononcer sur cette candidature.

III - La gestion de l'information

*** Le GTIF**

Une équipe dynamique, dirigée par Bernard Thomachot, fait vivre le site fédéral. Celui-ci évolue en permanence pour s'adapter au mieux aux besoins des fédérés. La mise à jour des diverses rubriques nécessite beaucoup de travail. Outre de nombreuses informations d'ordre général sur la spéléologie, la fédération et les commissions, vous y trouverez (liste non exhaustive) le calendrier des stages, les comptes rendus de réunion (bureau, CD...) et la Lettre de l'Elu.

Le site internet de l'EFC, géré directement par la commission, bénéficie lui aussi d'une très forte fréquentation.

*** La Lettre de l'Elu**

La Lettre de l'Elu paraîtra dorénavant 4 fois par an. Son volume a été figé à 4 pages.

*** Le Descendeur**

Vous avez entre les mains le Descendeur nouvelle version. Son rôle reste de diffuser les données nécessaires à la bonne marche d'une AG mais également de servir de « mémoire administrative » pour la fédération.

IV - Les actions des commissions

Vous trouverez les comptes rendus des actions des commissions dans le chapitre suivant. Ce rapport moral serait trop long s'il fallait détailler l'ensemble de ces actions. Mais soulignons le fait que, dans la grande majorité des cas, nos commissions sont très efficaces et très dynamiques. Ce dynamisme est le reflet d'un énorme travail fourni par de nombreux fédérés.

Je tiens, au nom du bureau et de toute la fédération, à remercier tous ceux qui passent de nombreuses heures, en général sans compter, à travailler au sein des diverses commissions.

Inversement, ce dynamisme ne pourra se maintenir que si un maximum de fédérés s'engage dans telle ou telle tâche, avec sérieux et esprit fédéral. Certaines commissions manquent, ponctuellement ou chroniquement, de main d'œuvre. De ce fait, certaines missions sont mal ou pas du tout, assurées.

De fait, le suivi précis de la situation dans chaque commission est difficile car il n'existe aucun document listant les missions. Une enquête a été lancée auprès des commissions pour répertorier les missions actuellement assumées par chacune d'elles. Le document de synthèse obtenu servira de base de travail pour une réflexion concernant la définition de ces missions et éventuellement quelques restructurations.

Conclusion

La gestion d'une fédération nécessite l'investissement de nombreuses personnes. Remercions tous ceux, bénévoles, salariés et cadres techniques qui travaillent avec passion pour rendre cette gestion possible. La tâche est passionnante mais également souvent ingrate. Les périodes d'euphorie et de plaisir à voir évoluer positivement les dossiers font souvent place à des périodes de découragement.

L'actuelle équipe de « responsables fédéraux » est une équipe ouverte. Avis aux amateurs...

Rapport d'activités 2000
du Directeur Technique National

par Claude Roche

Huit mois d'activités au sein d'une fédération aussi spécifique que la Fédération Française de Spéléologie, ne peut que rendre modeste le bilan des réalisations effectués.

La mission d'un Directeur Technique National consiste à accompagner et mettre en œuvre la politique fédérale votée par l'Assemblée Générale mais aussi d'impulser des idées nouvelles qui doivent bien entendu être reprises par une majorité d'adhérents.

Le travail accompli par mon prédécesseur Bernard JODELET a permis d'affirmer la présence de la spéléologie auprès des instances ministérielles et, s'il reste beaucoup de choses à faire, le terrain a été largement défriché.

Appelé par un Président qui, deux mois plus tard, cède sa place à une nouvelle équipe, m'a amené à assister à une vie fédérale quelque peu « passionnée » mais sans pour autant que les relations personnelles que j'ai pu avoir avec les élus ne s'en trouvent affectées.

Mon activité au cours de cette période a surtout consisté à découvrir une fédération que je qualifierais d'« atypique » dans l'environnement des fédérations sportives traditionnelles.

Les aspirations et motivations des spéléologues sont diverses et ma participation à un certain nombre de commissions m'a permis de mieux comprendre les enjeux de chaque secteur fédéral.

L'équipe des Cadres Techniques, bien que réduite, a nécessité de ma part une prise de contact qui m'a amené à rencontrer trois des Directeurs Régionaux dont ils dépendent.

Si le travail qu'ils effectuent dans leur région est sans aucun doute efficace, la mise en œuvre des directives techniques et la constitution d'une équipe technique régionale associée à la rédaction d'un plan d'action pluriannuel doit rendre leur action encore plus performante.

Leur regroupement au cours de l'UV instructeur de l'EFS a permis un échange constructif, mais trop limité compte tenu du peu de temps dont nous disposions, sur le mode de fonctionnement qu'il convient de mettre en place

Au plan fédéral, un certain nombre de dossiers et de projets m'ont mobilisés :

- Les écoles départementales de spéléologie : l'idée chère à Joël POSSICH, qui n'en est qu'à son point de départ, est vitale pour assurer

à la fédération un développement indispensable au rajeunissement de ses adhérents, mais aussi pour trouver dans cette nouvelle population les dirigeants de demain.

- Le FAAL dont le concept permet de soutenir de nombreuses initiatives.

La réticence des présidents de région à en faire un outil au service du développement fédéral, réduit, à mon sens, l'impact qu'il pourrait avoir.

L'orientation du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui considère les comités régionaux comme des organes relais de la fédération et qui les incite à orienter leur politique vers des actions programmées sur plusieurs années, doit nous amener à réfléchir à nouveau sur un infléchissement du FAAL, qui soutiendrait grâce à une aide financière fédérale contractuelle, la mise en œuvre au niveau régional des orientations de la fédération.

- La refonte des commissions : le dossier confié à un groupe de travail, m'a amené à proposer un projet de réorganisation qui tendait à donner une meilleure lisibilité à l'organisation fédérale et à optimiser les moyens. Si le projet n'a pas été retenu dans sa globalité, la création d'une commission communication et d'une commission juridique me semble des idées à poursuivre.

AU PLAN MINISTERIEL

Ministère de la Jeunesse et des Sports :

La rédaction de la convention d'objectif annuelle a été le premier dossier auquel je me suis trouvé confronté.

L'augmentation de 11 % de la subvention accordée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports a permis de mener les actions prévues, et de doter le Secours Spéléo Français d'un matériel performant en matière de communication durant les secours.

Les relations avec les différents services ont également permis l'attribution d'une subvention pour la mise en place d'une formation des employeurs d'emplois jeunes qui n'a malheureusement pas eu l'écho espéré.

Ministère de l'Intérieur

Ma participation à deux réunions avec les services de sécurité civile en compagnie du Spéléo Secours Français, m'a permis de découvrir la perception qu'avait le ministère vis à vis de la compétence des membres de cette commission. Le renouvellement de la subvention qui nous lie à ce ministère reste un dossier non finalisé.

Comité National Olympique et Sportif Français :

Dans cette institution, j'ai participé aux différents travaux des commissions ayant trait aux sports de nature (*conseil inter fédéral des sports nautiques, des sports de nature, des sports à risque, Natura 2000*).

En conclusion, je peux dire que cette année a été une période de découverte (pas encore terminée) de la complexité d'une discipline riche de pluralisme.

Je souhaite terminer ce rapport en adressant un grand merci à Marie-Christine HARM qui m'a été d'un grand secours dans ma prise de connaissance des différents dossiers.

Rapports d'activités des commissions

Commission assurance

Par Michel Decobert

Ainsi que je le laissais prévoir dans le rapport de l'année 2000, les comptes de 1998 ont finalement abouti à un déficit de 70 000 f.

L'arrêté des comptes 1999 est en préparation. Une première approche laisse aussi apparaître un déficit qui pourrait être supérieur à celui de l'année 1998. Mais à ce jour il est difficile de faire une évaluation plus fine en raison d'une procédure, dont le résultat est des plus aléatoires, encore en cours.

On se rend compte au fil des ans que les arrêtés de compte sont plus tardifs et plus complexes à déterminer. Ceci est dû à certains dossiers dont la gestion nécessite une approche particulière et l'attente d'examens médicaux.

Les premiers résultats de l'année 2000 sont plus encourageants et nous devrions revenir à un équilibre.

Fort heureusement les réserves cumulées des bonnes années nous permettent globalement de rester très équilibrés.

Cette année 2000 avait vu l'arrivée sur notre contrat d'un nombre important de spéléos européens " un peu plus de 1000 ". Malheureusement cette ouverture aura été de courte durée. Des problèmes fiscaux insoupçonnés au début, auxquels se sont ajoutées des décisions gouvernementales (non françaises) nous obligent à faire marche arrière et à mettre provisoirement en sommeil ce programme à la grande déception de l'ensemble des partenaires.

Pour l'année 2000 tous les Présidents de club ont eu entre les mains le nouveau cahier assurance, entièrement revu et complété.

Les conseils et instructions contenues dans la page "2" du précédent rapport demeurent

malheureusement d'actualité. Je vous conseille de vous y reporter et de vous en imprégner.

Nombre d'assurances souscrites auprès de la FFS en 2000

- spéléos (toutes formules confondues) : 6571
- dont - jeunes (moins de 18 ans) : 414
- étrangers : 1234
- archéo : 44
- initiations (1 jour) : 644
- initiations (3 jours) : 4858
- étrangers : 15
- temporaires : 25

RAPPEL - CARTES D'INITIATION - Depuis le mois de mai 2000 vous avez à votre disposition les nouvelles cartes d'initiation à la journée. Attention ces cartes sont strictement limitées à la journée (0 heure - 24 heures) trajet compris. Au delà de cette limite vous devez utiliser la carte de 3 jours.

Les accidents de l'année 2000

* 73 accidents (ou incidents de toute nature) ont été déclarés en 2000, soit par rapport à 1999, une diminution en nombre de près de 10 %

* 2 accidents mortels, uniquement de plongée hors spéléo, chiffre en diminution, constante depuis 1998.

A ce jour très peu de dossiers sont totalement terminés.

Les accidents des spéléos européens au nombre de 15 ne figurent pas dans ces résultats. Il n'y a pas eu d'accident mortel et leur apport de prime compensera les dépenses.

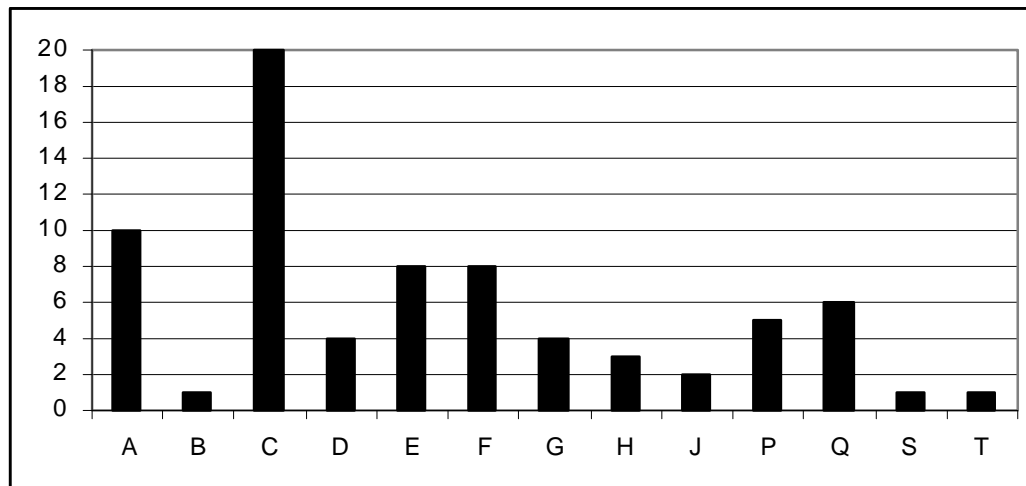
Vous trouvez ci-après plusieurs graphiques vous donnant les informations suivantes:

- régions d'origine des accidentés

- régions dans lesquelles se sont produits les accidents
- coût des accidents en fonction des régions d'adhésion
- coût des accidents en fonction des régions de survenance

- activités au moment de l'accident

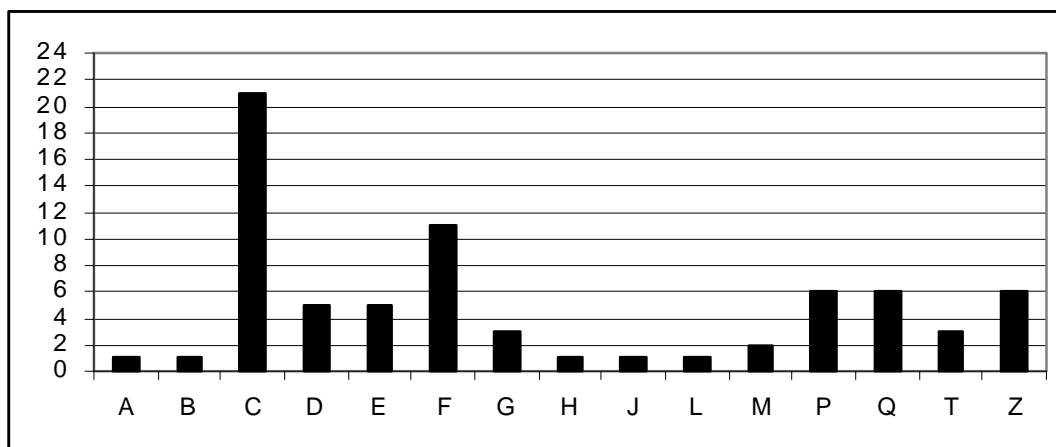
Selon l'habitude ces graphiques sont suivis de quelques explications complémentaires notamment par rapport "à ou aux" années passées.



Graphique 1 : Région d'adhésion des accidentés

Les déclarants sont originaires de 13 régions différentes.

La région « C » est toujours en première ligne avec près de 30% de déclarants. la région « A » est en augmentation alors que les régions « E » et « F » sont en nette régression.



Graphique 2 : régions de survenance des accidents

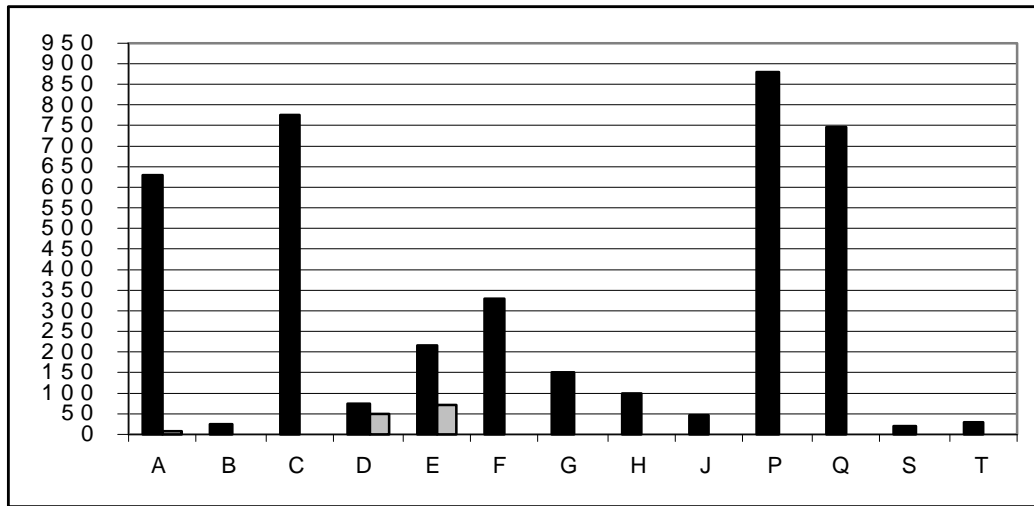
Dans ce graphique on remarque comme l'année dernière que la région « C » est celle qui a enregistré le plus d'événements suivie de la région « F ».

Quatre autres régions à peu près à égalité en nombre d'événements enregistrés sur leur territoire « D »-« E »-« P »-« Q »

Enfin 6 accidents de spéléos français ont été déclarés à l'étranger dont un mortel.

Les deux graphiques qui suivent vont vous donner des informations sur les coûts des accidents par régions d'adhésion et par régions de survenance.

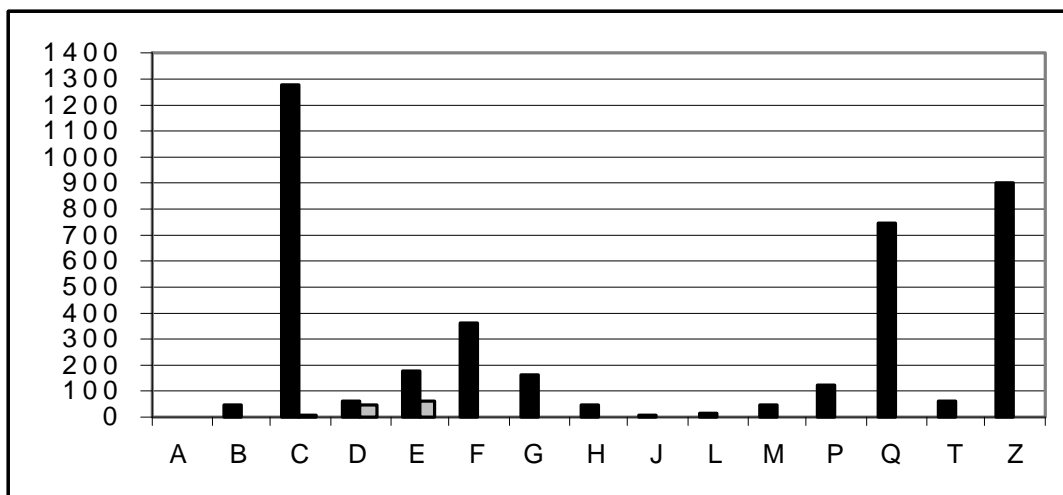
A noter qu'il s'agit essentiellement d'estimations la plupart des dossiers étant toujours en cours.



Graphique 3 : Coût des accidents (en kF) par régions d'adhésion

- Colonnes noires : montant des prévisions en cours
- Colonnes grises : montant des règlements effectués à ce jour

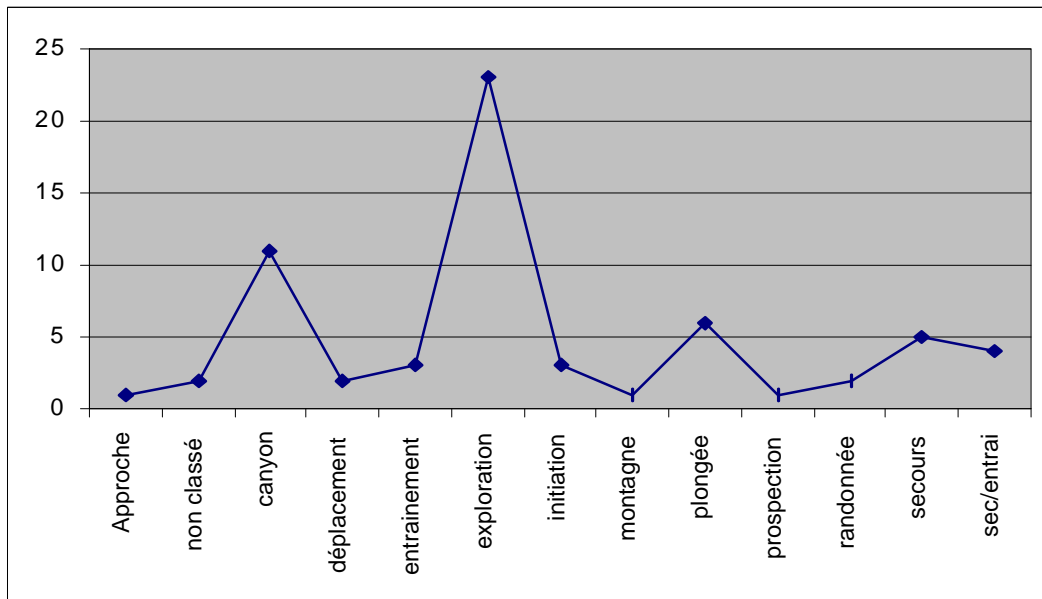
Ce graphique montre que la plupart des dossiers sont encore en prévisions. Quatre régions sont en pointe : « A », « C », « P » et « Q »



Graphique 4 : Coût des accidents (en kF) par régions de survenance

- Colonnes noires : montant des prévisions en cours
- Colonnes grises : montant des règlements effectués à ce jour
- la lettre « Z » concerne les spéléos français accidentés hors de France

La région « Q » est la plus pénalisée sur les résultats 2000. Tous les adhérents accidentés de cette région l'ont été sur leur propre territoire.



Graphique 5 : activités au moment de l'accident

Par rapport à l'année 1999, on constate une diminution des accidents de canyon (11 au lieu de 17), une augmentation des accidents ou incidents de plongée et une progression des accidents en secours réels ou en entraînement.

Circonstance

Les deux décès enregistrés l'ont été en plongée non spéléo.

90% des accidents de canyon sont survenus au cours de sauts dans des vasques.

Trois accidents d'exploration sont dus à des fautes techniques.

Pour les autres, on retrouve pratiquement les mêmes causes et les mêmes effets.

Divers : assurance « locaux »

* Je suis souvent interrogé sur la façon de procéder pour adhérer à ce contrat. Toutes les informations sont données avec l'appel de cotisation. Il suffit de choisir le montant de la garantie désirée pour le contenu et d'adresser au pôle technique le chèque correspondant avec l'adresse exacte du lieu du risque à garantir.

* Carbone : la tolérance pour la détention de carbone est désormais de 140 kg. Il n'est pas imposé de mesure particulière de stockage, sinon qu'il doit être en bidons étanches, ce qui correspond au mode actuel de stockage normal.

N'hésitez pas à contacter la commission pour tous les problèmes que vous rencontrez. Elle est à votre disposition pour trouver des solutions y compris l'aide à la négociation quand cela est nécessaire.

Commission audiovisuelle

Par Daniel Chailloux

1 – Spélémédia 2000

La Commission Audiovisuelle a été invitée au Festival MULTIPHOT organisé par le Photo-Club de Chelles (Seine et Marne), le samedi 4 mars 2000. Pas moins de 13 programmes audiovisuels ont été projetés. Nous avons pu bénéficier des installations et des projecteurs du Photo-Club de Chelles. Deux cent cinquante personnes,

principalement du grand public, ont pu assister à deux heures de projection.

Ont contribué à la réussite de cette manifestation : Françoise et Geneviève Magnan, Alain et Caroline Martaud, Guy Ventouillac, Stéphane Maréchal, Daniel Chailloux, Philippe Crochet et Annie Guiraud, Pierre Cattin, Gilles Carmine, Christophe Depin et Philippe Brunet.

2 – Service aux spéléo-photographes

Le service d'achat groupé et de diffusion d'ampoules de flash par la commission est de plus en plus apprécié par les spéléo-photographes de la Fédération.

Une liste des ampoules disponibles est disponible. Nous mettons également en vente des gélatines pour le filtrage des ampoules.

3 – Vidéothèque

Nous sommes très souvent contactés par différentes structures (CDS ou régions) pour leur fournir des renseignements sur les films vidéo spéléo. Une liste qui renseigne sur le titre du film, sa durée, son réalisateur et qui donne un bref résumé du film ainsi que les conditions de location ou de prêt, a été établie

4 – 14^{ème} Festival Internationale de l'image souterraine de Mandelieu

Le Festival International de l'Image Souterraine de Mandelieu qui s'est déroulé du 10 au 12 novembre 2000 a permis d'accueillir un public plus nombreux que d'habitude.

La FFS, partenaire de ce Festival, a apporté son aide financière. Daniel Chailloux a présidé le jury du concours photo.

Patrick Bessueille, le Commissaire Général de cette manifestation souhaite un engagement plus important de la part de la FFS pour 2001..

5 – 14^{ème} Festival de spéléologie en Île de France

La 14^{ème} édition de cette grande manifestation francilienne a du être annulée. Un de nos principaux sponsors des années précédentes n'a pas souhaité s'engager à la même hauteur financière.

6 – Festival spéléo de Pau

Organisée par le CDS 64, la 6^{ème} Projection du Film Spéléo s'est déroulée au Théâtre Saint Louis de Pau

le vendredi 14 avril 2000. L'invité vedette de cette soirée était Michel Luquet qui a présenté les premières expéditions à la Pierre Saint-Martin.

Ce sont près de 250 personnes qui ont pu assister à cette grande soirée. Félicitations à Alain Perré l'organisateur du Festival.

7 – Congrès national de la FFS (Tarascon)

La Commission a tenu un stand au Congrès National de Tarascon les 10, 11 et 12 Juin 2000. Jean-Pierre Petit et Jeanine Baille ont accueilli et renseigné de nombreux spéléos. Les ampoules magnésiques se sont vendues comme des petits pains !

8 – Renouvellement des présidents de commissions

Le CD d'Octobre 2000 a été l'occasion du renouvellement des présidents des commissions et de leurs adjoints. Daniel Chailloux a été réélu pour 4 ans. Alain Martaud a été élu président-adjoint. Laurent Galmiche est le représentant du CD pour la commission audiovisuelle.

9 – Deuxième rencontre des spéléo-photographes

Cette rencontre s'est déroulée à Thieux dans le Puy de Dôme les 4 et 5 novembre 2000. Elle a permis de réunir une quinzaine de spéléo-photographes autour d'un thème pointu qu'est le diaporama.

10 – Perspectives 2001

La Commission a prévu de mettre en place un stage photo "Photographie en rivière souterraine". Il se déroulera les 12 et 13 mai 2001 dans le Vercors.

La CoAV sera présente au Congrès National en région Rhône-Alpes en juin 2001.

Elle organisera la 3^{ème} Rencontre des spéléo-photographes à Thieux - Puy de Dôme, en novembre 2001.

Ecole Française de descente de Canyon (EFC)

Par Thierry Saunier

Fonctionnement interne de la commission

Année électorale de transition, l'objectif principal a été de structurer une équipe solide pour poursuivre le travail réalisé depuis plusieurs années. Nous avons donc élargi la direction nationale de la commission à de proches collaborateurs chargés de dynamiser chaque secteur d'activité de la commission qui, bien qu'elle porte le nom « d'école », est loin de limiter ses actions aux stages de formation.

Le second axe majeur de l'année 2000 a été la mise en place d'outils d'information performants, tant en

interne au sein de la F.F.S, que dirigés vers l'ensemble des pratiquants, afin, comme cela était indiqué dans le précédent rapport d'orientation, d'affirmer la place incontournable de la FFS dans la gestion de l'activité canyon.

Manifestations

Journées Techniques 2000 les 4 et 5 mars à Macon-Davayé (71)

Thème : du Technicien à l'Enseignant

Ces journées ont marqué l'amorce de travaux de réflexion sur la pédagogie et l'enseignement au sein de notre activité.

Assemblée Générale de la FFS

Comme chaque année, la commission profite de l'A.G. pour organiser une réunion. Deux objectifs principaux :

- Faire le point sur l'avancement des dossiers en cours
- Informer les fédérés qui n'ont pas l'occasion de participer aux réunions de la commission sur son fonctionnement.

Il est à remarquer une participation record en nombre de personnes à cette réunion.

Journée d'étude 2000 les 14 et 15 octobre à Saint Montant (07)

Thèmes :

- Organisation de la commission
- Décentralisation
- Evolution du cursus instructeur
- Harmonisation des formations
- Autres dossiers : Projet été 2001, nouveau site Internet, Mémento du cadre, projet colloque canyon, structures agréées, Calendrier des stages...

Rassemblement Canyon

Maintenant devenu une tradition, cette manifestation, qui marque la rentrée, a dû être annulée au dernier moment pour cause de blocus pétrolier.

Relations Interfédérales

Toujours énormément de mal à faire avancer ce dossier. Le soutien sans faille de la fédération, la création d'un poste de responsable fédéral chargé de ce dossier et le travail remarquable du DTN laisse espérer une évolution favorable de ce dossier pour début 2001.

L'objectif prioritaire est la signature des conventions « Formation » et « Gestion tripartite de l'activité ».

Un projet de colloque réunissant l'ensemble des acteurs de l'activité et organisé par les 3 fédérations a été mis en route sur l'initiative et l'impulsion de la FFS. Soutenue par le ministère Jeunesse et Sport ce projet a dû être reporté pour « manque de maturité des relations » entre les 3 fédérations (FFME, FFS et FFCK).

Formation

La fréquentation importante de nos stages de formation a confirmé que la baisse du nombre de stagiaires en 1998 était bien un contre-coup passager lié à l'attribution de la délégation à la FFME. La

diffusion du manuel technique, reflet du savoir-faire de la FFS, et la qualité des stages proposés par notre fédération a donc permis, dès 1999, de retrouver les fréquentations connues par le passé.

La formation des instructeurs a elle aussi connu une bonne saison. En effet, ce sont de nombreuses candidatures qui nous sont parvenues et le stage de printemps a permis l'entrée dans le cursus de 5 nouveaux candidats.

A noter que de nombreux étrangers suivent nos formations que ce soit directement dans nos stages ou en sollicitant la présence de nos cadres.

Prévention et sécurité

Travail de réalisation d'un document « prévention et information » (diffusion prévue : avril 2001), sous la forme d'une carte format « carte d'identité » à 4 volets abordant les principaux points de sécurité et de respect de l'environnement concernant l'activité canyon. Parution prévue à 100.000 exemplaires.

Actions liées à la décentralisation et aux relations avec les départements et les régions

Décentralisation : contrairement à l'EFS qui a un réseau parfaitement organisé de correspondants départementaux et régionaux, l'activité canyon n'est pas encore représentée à tous les échelons de la fédération. Toutefois, certains départements qui commencent à se structurer, nous ont fait part de leur souhait de devenir les représentants de l'EFC sur place (comme cela est prévu dans le fonctionnement fédéral « classique »). C'est donc pour répondre à cette double demande, soutenir les départements « non structurés » et déléguer aux départements « organisés », qu'un certain nombre de dispositions ont été prises lors des Journées d'études 2000. Afin de nous adapter au mieux à chaque cas nous répondrons individuellement aux demandes des commissions canyon départementales souhaitant nous représenter sur le terrain.

Communication

Compte rendu des journées de travail (JT et JE) : ces comptes-rendus sont disponibles sur demande auprès du pôle de Lyon. Nous avons élargi la diffusion de ces documents « reflet du travail réalisé » afin que le plus grand nombre de responsables fédéraux reçoive l'information.

Point de Diffusion de l'Information : L'objectif est la mise en place sur chaque département (avec ou sans canyon) de 1 à 3 points (camping, magasin de sport, ...) où pourront être déposés les documents d'information gratuits (carte prévention, calendrier des stages, bulletin d'information, recommandations, ...). Une fois structuré, ce

« réseau de diffusion » dirigé vers le grand public pourra être utilisé par l'ensemble des structures de la fédération.

Info Canyon : difficile année pour la parution de notre bulletin d'information. Aussi, nouvelle équipe, nouveau format, nouvelle diffusion (Spelunca et diffusion « séparée »). Prochain bilan : fin 2001 !!

Site Internet : Fréquentation record pour notre site, plus que jamais fédéral, certainement un des sites « sport de pleine nature » le plus fréquenté !!! En travaux, une version encore améliorée pour 2001, présentée lors des MOI 2000.

Listes de discussions : l'EFC gère désormais 3 listes de discussion sur Internet : une liste sur l'activité canyon, ouverte à tous (fédérés ou pas), une liste de diffusion d'informations à destination de toutes les personnes de la fédération impliquées dans les travaux et réflexions (personnes inscrites sur l'Annuaire), et enfin une liste interne de travail réservée aux responsables nationaux.

Manuel Technique : les droits de traduction en espagnol ont été achetés par la société DESNIVEL

Fichier Canyon : Une base de donnée de plus de 750 canyons en métropole et ... à l'étranger est en cours de réalisation. La consultation de cette « mine d'information » sera possible en ligne (Internet) courant 2001.

Relation avec les commissions

EFS et EFPS : Les régulières rencontres entre présidente et présidents (Joëlle, Rémi et Thierry) permettent de riches échanges ...

Environnement : Relations riches avec cette commission - où l'aspect « environnement » de cette activité « à l'air libre » est visible de tous - qui confirment la sensibilisation des spéléos à cet aspect de la pratique.

Co jeune : Comme nous l'avons toujours fait, nous essayons de répondre présent à chacune des sollicitations des « petits jeunes qui montent... »

Co Médicale : Yves Kaneko assure efficacement la relation entre nos deux commissions.

CREI : Plus de correspondant entre nos deux commissions, avis aux candidats !!!

En conclusion

2000 aura donc été une année de préparation de projets ambitieux qui devraient permettre de confirmer la place de la F.F.S dans l'activité canyon. Compte tenu du volume de travail que demande certains dossiers, bon nombre d'entre eux ne seront bouclés que début 2001, souhaitons qu'au moment où vous lirez ces lignes (préparation de l'A.G.) vous aurez pu apprécier le volume de travail réalisé par l'ensemble des fédérés qui se sont investis sans compter pour confirmer que la descente de canyon est née de la spéléologie, de son histoire, de ses gens, de ses techniques... est qu'il était donc peut-être logique que la F.F.S...

Que chacun d'entre eux, d'entre vous, en soit remercié,

Ecole Française de Spéléologie (EFS)

Par Rémy Limagne

1. Formation des spéléologues.

Quinze stages de formation personnelle ont reçu l'agrément de l'EFS. Ces stages ont rassemblé au total 130 stagiaires, pour 665 journées-stagiaires. Ce nombre est bien en deçà de la réalité, car bon nombre de sessions n'ont pas fait l'objet de compte-rendu. Ceci n'est pas normal et sera corrigé dès 2001.

2. Formation de cadres

- La formation des moniteurs s'est avérée satisfaisante avec 11 nouveaux moniteurs-stagiaires, et 6 titularisations. Leur investissement dans l'encadrement et l'organisation de stages apparaît d'ores et déjà important, ce qui est réjouissant. Le module 2 (équipier scientifique) connaît un franc succès.

- L'Unité de Valeur Technique Instructeur « désobstruction » s'est bien déroulée dans le Lot à la Toussaint, mais avec fort peu de candidats, du fait notamment du grand nombre de stages

organisés cette semaine-là et encadrés par des stagiaires potentiels.

Huit moniteurs sont inscrits en cycle Instructeur à la fin 2000. Les travaux de recherche soutenus par les instructeurs sont toujours d'un grand intérêt. Cette année « l'histoire de la spéléologie mondiale » (cahier EFS à paraître), et « l'étude cinématique de la remontée aux bloqueurs ».

- La formation d'initiateurs pose, par contre, problème. Il n'y a eu que 53 candidats et 48 brevets délivrés (dont 18 stagiaires étrangers) ce qui constitue une contre-performance inquiétante. Pourtant l'analyse des questionnaires après-stage montre que tous les participants se déclarent très satisfaits du contenu de la formation. Le dossier « stage Initiateur » sera prioritaire en 2001.

3. Les publications et documents pédagogiques

- Le Groupe d'Etudes techniques n'a malheureusement rien produit en 2000.

Par le Cahier EFS n°10 « mémento d'équipement des cavités en ancrages permanents », 1^{er} Cahier en couleurs et qui a été distribué gracieusement à tous les CDS a été la « publication de l'année »

- Un Dossier-Instruction réactualisé : « histoire de la spéléologie française » a été publié.

- Pour les nouveaux fédérés, le « mémento spéléo », conçu en collaboration avec la commission Jeunes a reçu des échos très positifs depuis sa diffusion.

- Enfin, à destination de l'extérieur, l'EFS a réalisé un dépliant d'information « Spéléologie, un monde sous vos pieds », diffusé à dix mille exemplaires.

4. Les relations internes et externes

Cette année, un seul numéro d'Info-EFS a été publié. Ceci n'aura pas favorisé la communication,

d'autant qu'un certain nombre de postes de Correspondants Régionaux sont vacants ou inefficaces. Un effort particulier sera accompli en 2001 pour informer les spéléos en général et les brevetés en particulier, par le canal notamment de Spelunca et du futur site web de l'EFS.

Les Journées d'Etudes annuelles de l'EFS dans la Meuse ont tout de même réuni près de 50 participants et fait avancer des dossiers importants tels que la formation d'initiateur et le classement des cavités.

Par ailleurs, la communication avec l'extérieur gagne en efficacité : le « Label EFS » a été accordé à 13 structures professionnelles et les demandes se multiplient. Le dépliant EFS « Spéléologie, un monde sous vos pieds » sera actualisé et réédité en 2001.

Commission Environnement

Par Hervé Bosch

Eau

Christophe Tschertter a travaillé sur deux dossiers :

- une extension de porcherie en Lozère, dossier suspendu pour le moment,
- et une extension de carrière à Salles-la-Source en Aveyron, dont l'enquête publique a eu lieu en décembre 2000.

Il souligne qu'il n'a travaillé que sur deux dossiers par manque de sollicitation. Il est dommage que les spéléos ne fassent pas plus appel aux compétences des conseillers techniques de la commission environnement. Peut-être est-ce le rôle du Spéléoscope de rappeler la présence de personnes qualifiées dans plusieurs domaines au sein de la commission ?

Spéléoscope

Denise Soulier fait le bilan des documents que l'on trouvera dans le prochain Spéléoscope :

- Tout d'abord la vie fédérale : comptes rendus des réunions des commissions scientifiques et environnement,
- le calendrier des manifestations nationales,
- les dossiers de fond,
- le tour des régions : actions dans les diverses régions,
- enfin des articles spéléos et d'autres un peu en marge.

Pour l'avenir du Spéléoscope, il est nécessaire d'améliorer plusieurs points :

- **la périodicité.** Il est important de respecter une certaine périodicité afin que les personnes voulant participer à la rédaction et envoyer des documents (articles, informations, ...) puissent le faire.

Il y a matière à réaliser deux bulletins, on retient les périodes suivantes : un à peu près un mois avant le

rassemblement national afin que l'on puisse annoncer les réunions des commissions, et le second après la réunion du comité directeur d'octobre.

-le contenu. Il est important de rajouter des illustrations : schémas, petits dessins, afin de le rendre plus agréable.

Diffusion du Spéléoscope

Spéléoscope ne sert pas de vitrine fédérale. Il s'agit d'un bulletin interne à la FFS. Pour une diffusion plus large aux organismes externes (Ministère de l'Environnement...), il serait envisageable de faire un autre bulletin annuel.

Il faudrait également faire une page sur le site de la FFS.

Canyons

Le manuel technique de descente de canyons comporte une fiche technique sur le respect du milieu lors de cette pratique. Jean-Louis Guilleman rappelle qu'il s'agit d'un document de référence dans les CREPS et pour les guides de montagne.

Les moniteurs font de véritables études de canyons avec faune, flore... Ils sont formés à la connaissance du milieu canyon par différents stages animés par la Maison Régionale de l'Eau ainsi que par des techniciens du Conseil Supérieur de la pêche.

Jean-Louis Guilleman a en charge la publication d'un ouvrage vulgarisant la connaissance du milieu aquatique des canyons qui a plusieurs fonctions : former les moniteurs, informer les pratiquants et influencer leur comportement dans leur pratique. Ce document est prêt. Il reste à trouver une maison d'édition.

Jean-Louis Guilleman suggère la création d'outils pédagogiques pour faire de la formation sur la morphologie, les creusements...

Chiroptères

Christian Dodelin est notre nouveau conseiller technique Chauves-souris. Il remplace Jean-Marc Courbun. Il n'a pu se joindre à nous pour la réunion annuelle mais nous a fait part par courrier de quelques éléments.

Le Parc National du Mercantour, en relation avec Christian Dodelin, a mis en place un inventaire aboutissant à un document pédagogique « Chiroptères en Haute-Savoie ». Il serait intéressant de personnaliser ces inventaires (par CDS par exemple) pour intéresser les spéléos locaux.

Christian est par ailleurs intervenue sur l'implantation d'une carrière au-dessus de la Chartreuse mettant en péril les espèces de chauves-souris très présentes sur ce site.

Plusieurs problèmes sont apparus dans les régions en 2000 :

* En Normandie, des spéléos sont accusés de dégradation de grottes de chauves-souris et de chauves-souris elles-mêmes. Lorsque la FFS se porte partie civile, la Société d'Etude et de Protection des mammifères, autre partie civile, trouve que la FFS n'est pas à sa place.

* En Haute-Saône, les relations entre spéléos et CPEPESC bien que s'améliorant, restent encore difficiles. De nombreux arrêtés ont été pris sans concertation avec les spéléos dans les années 1988/1989 (comme c'est le cas d'ailleurs un peu partout).

De manière générale, l'état des lieux de la situation montre qu'il est plus que nécessaire d'améliorer nos relations avec les sociétés de protection (par exemple la Société d'Etude et de protection des Mammifères) et instaurer des partenariats.

Pour cela il faut trouver des spéléos compétents dans le domaine des Chiroptères afin d'être au même niveau que cet organisme.

Une stratégie chauves-souris est à mettre en place d'ici 2002 (avec une présence, un travail lors des congrès et des Assises).

Conservatoire

Damien Delanghe nous fait part de quelques informations :

- En Gironde : la troisième grotte de France en développement il y a 30 ans, est à vendre au prix de 125 000 F pour 5000 m².

- La grotte d'Azé a changé de propriétaire. C'est le conseil général qui l'a racheté.

- La mine de Planals dans l'Hérault a été achetée par la FFS. Il s'agit d'une mine du moyen-âge qui a un intérêt scientifique. C'est un lieu intéressant pour un stage ou pour faire un inventaire scientifique environnemental.

- Pour toute proposition l'achat de grottes, il faut prendre en compte trois études : l'aspect sécurité,

l'aspect scientifique et l'aspect vulnérabilités. Certaines cavités présentent des intérêts pour les stages scientifiques, photos ou encore pour des classes vertes.

- un projet d'acquisition est en cours d'étude : le spéléodrome de Rosny-sous-Bois.

Damien Delanghe évoque le projet d'aménagement des sous-sols des locaux de la FFS à Lyon (400 m² environ). Il s'agirait d'un parcours souterrain, d'un lieu d'initiation ainsi que d'une porte d'entrée au conservatoire.

Le conservatoire recherche des cavités intéressantes sur le plan de l'environnement mais il est difficile de trouver une cavité qui n'aie pas une forte connotation sportive. De plus, n'acheter que le sous-sol est la porte ouverte à des conflits.

Sentiers karstiques

Bernard Detouillon est en train de monter un dossier sur les sentiers karstiques (explication, mise en place, recensement, ...) qui sera diffusé en cours d'année.

Actions de Delphine Jaconelli

Bien que coordinatrice pour la région Midi-Pyrénées, Delphine a des missions nationales. Ses tâches sont diverses :

- Secrétariat convocation aux réunions, comptes rendus de réunions, courriers aux correspondants environnement, réponses à diverses demandes,

- Natura 2000, pollution des eaux souterraines, carrières,

- articles pour le Spéléoscope,

- classement de la bibliothèque,

- participation au stage chiroptères qui a eu lieu en Haute-Saône en mai,

- mise en place de dossiers : les sentiers karstiques et parcs naturels régionaux et spéléos,

- dossier d'instruction.

- participation au Festival de la vie de l'eau. Contact pour l'année 2001 sur le thème de la météorologie.

Une grande partie de son travail concerne la mise en place de l'exposition de la commission. Il existe actuellement 8 panneaux sur les thèmes suivants : dépollution dans le Lot, sentier karstique dans les Hautes-Pyrénées, extension de carrière en Aveyron, dépôt de boues en Tam-et-Garonne et quatre panneaux qui ont été créés à l'occasion du Festival International de la Vie de l'Eau sur l'eau, sculpteur de paysages (les phénomènes de surface (1 panneau), transfert vertical et horizontal (1 panneau) et les remplissages (2 panneaux)).

Ces panneaux ont été exposés au congrès régional Midi-Pyrénées à Sorèze, au congrès national à Tarascon-sur-Ariège, au rassemblement caussenard à St-André-de-Vézines et au festival international de la vie de l'eau à Rodez.

Le dossier d'instruction

Le dossier d'instruction (DI) concernant l'environnement est presque terminé. Il est actuellement en cours de relecture.

Le nombre de pages est important du fait que ce DI couvre un sujet très vaste. Peut être faudra-t-il faire

plusieurs dossiers d'instruction. Par ailleurs l'ensemble des textes pourrait être regroupés en un document plus épais, édité en couleur avec une mise en page différente, et qui serait diffusé par la commission environnement.

Commission Jeunes

par Renaud Guérin

Parmi les diverses activités de la commission jeunes, ce sont bien les interclubs qui « sont sur le podium ». Ce type d'action correspond à une forte demande des jeunes fédérés : ils souhaitent rencontrer d'autres jeunes spéléos venus de toute la France, aller sous terre, descendre dans les canyons, tout ça dans un environnement différent. (merci aux organisateurs !).

L'année 2000 a été marquée par le camp européen à Frontrabieuse dans les Pyrénées Orientales (voir article de l'IJ n°9), où de nombreux jeunes spéléos d'Europe se sont donnés rendez-vous. Certains ont regretté l'ambiance un peu trop "touristique"...

L'Europe se dessine doucement ! Les modes de vie sont différents, propres à chaque pays. Mais comme dit Sébastien Demeautis (Responsable de la Commission Jeunes 66) : "les jeunes restent des jeunes, ils viennent pour s'amuser et se détendre !". Ce camp a tout de même été une belle "première" !

Je me contente de citer les diverses actions par ordre chronologique :

- janvier : visite hivernale de la lésine de la Calame (-300 m) dans l'Ain, 20 participants,

- mai : week-end en Ardèche pour parcourir des canyons et diverses cavités des gorges de l'Ardèche, 70 participants,
- juillet : week-end sur le Causse Noir à Saint André de Vézine pour du canyon et de la spéléo, 20 participants (présence du CT Gérard Caze),
- du 1^{er} au 22 août : camp européen à Frontrabieuse, 70 participants qui se sont relayés pendant trois semaines.
- août : expédition organisée par la commission jeunes de l'Isère en Slovénie
- du 14 et 15 octobre : rassemblement jeunes à Lans en Vercors, 25 participants.

Le Label Jeunes a également bien fonctionné en 2000 avec une quinzaine d'aides de 200 F aux stagiaires en perfectionnement spéléo.

Enfin quatre numéros d' « Un Faux Jeunes » (n°7 à n°10) ont été édités et diffusés à l'ensemble des Jeunes fédérés et clubs FFS.

Commission médicale (COMED)

Par Jean-Michel Ostermann

Période de transition entre les "instances dirigeantes" de la commission, l'année 2000 n'aura pas vu de grande réalisation, mais la poursuite des travaux habituels avec la mise à jour de la base de donnée bibliographique médico-spéléologique, la gestion du fond documentaire de plus en plus sollicité, la réponse aux questions des fédérés (certaines demandent une véritable enquête !), la poursuite des études statistiques sur les accidents en spéléo et en canyon (quelques obstacles administratifs à ce niveau) et l'analyse critique des médicalisations effectuées, ...

Nous avons également été sollicités par la DRAC d'Aquitaine pour enquêter sur des troubles physiologiques survenant chez les guides de grottes ornées, et par l'expédition nationale Nuigini qui

n'avait plus de médecin (deux d'entre nous se relayerons sur place).

Signalons cependant l'effort financier particulier de la commission qui vient de se doter d'un matériel de monitoring utilisable en cas de secours post siphon. Cet appareil viendra utilement compléter la civière étanche.

Par ailleurs, nous avons élaboré un document sur l'assistance aux victimes qui devrait favoriser ce concept novateur encore parfois méconnu, et servir de support aux stages. La parution aura lieu en 2001.

Enfin, nous avons relancé la parution de notre feuille de liaison dont deux numéros ont été distribués cette année.

Commission plongée – Ecole Française de Plongée Souterraine (EFPS)

Par Joëlle Locatelli

Présidente : Joëlle Locatelli
Présidente adjointe : Nelly Boucher
Secrétaire : Philippe Moya
Trésorier : Bruno Maurice

15 janvier : Réunion annuelle de la CREI.
 22 janvier : Festival de plongée souterraine à Paris.
 23 janvier : Réunion CIA à Paris.
 Janvier, février et mars : Finalisation du référentiel formation « enseignement de la plongée souterraine ».
 1^{er} et 2 avril : Comité directeur FFS.
 19 avril : Présentation du référentiel formation au Ministère Jeunesse et Sports.
 21 et 22 – 23 avril : Participation aux rencontres secours à Dijon.
 24 avril : Réunion financière à Bourg pour la passation des comptes entre l'ancien et le nouveau trésorier.
 30 mai : Réunion de travail à Paris.
 1, 2, 3 et 4 juin : Stage Plongée souterraine Rhône Alpes (organisation et encadrement).
 10, 11 et 12 juin : Tenue du stand de la commission au congrès de Tarascon sur Ariège.
 10 juin : Réunion au congrès de Tarascon sur Ariège.
 12 juin : Participation au Comité Directeur.
 19 au 25 juin : Stage au Portugal (encadrement).

29 juillet au 5 août : Stage international de plongée souterraine (organisation et encadrement).

7 et 8 octobre : Stage découverte à thème : le fil d'ariane.

21 et 22 octobre : Comité directeur FFS. La Co plongée devient l'Ecole Française de Plongée Souterraine.

16 décembre : Mise en place d'un comité directeur pour cette école.

Et aussi :

* de nombreuses réunions téléphoniques, de nombreux courriers (environ 40 e-mail par semaine demandant une réponse),

* la gestion des archives et réponses aux nombreuses demandes de renseignements (topo ou autre) (une centaine pour l'année),

* la participation à la mission « gestion des plongées complexes du SSF (étiquettes gaz) »,

* le travail sur les dossiers instruction FFS,

* le suivi et le bilan des stages plongées,

* la sortie de trois Info-plongée,

* la remise à jour de la comptabilité de la commission,

* et diverses explorations dans les comités régionaux.

Commission professionnelle

Par Pierre Rias

25 janvier : participation à une réunion du SNPSC
 22 février : lancement de la réunion "Karl Marx"
 13 mars : réunion entre les responsables de la FFS et du SNPSC au château Karl Marx à Fontaine dans l'Isère. La réunion permet de traiter les points suivants :
 - l'évolution de la politique des BE,
 - le problème des stagiaires en situation,
 - conseil supérieur de la Montagne,
 - liberté d'accès pour tous,
 - promotion de la spéléo,
 - les équivalences brevets fédéraux et B.E.
 - le droit des inventeurs
 18 juillet : réunion à Lyon entre les responsables de la FFS et du SNPSC. Normalisation des rapports
 1^{er} avril : CD FFS Lyon
 20 avril : réunion à la Chapelle en Vercors sur la fermeture du trou de L'Aygue

14 septembre : renouvellement de ma candidature à la présidence de la commission professionnelle.

18 septembre : demande d'avis sur les modifications à apporter aux classement des cavités.

21 octobre : CD FFS. Lors de la réunion, modification de la convention type (accès ou gestion) où il était stipulé "Sont écartés de la pratique de la spéléologie les activités à buts purement commerciaux".
 Recommandations du C.D. FFS aux CDS pour une normalisation des rapports avec les professionnels organisés.

22 octobre : transmission à l'EFS de la synthèse des avis des pro. sur le classement des cavités.

10 novembre : présentation du président Adjoint à la FFS (Olivier KERGOMAR).

29 novembre : réunion de la commission à St-Martin en Vercors.

2 et 3 décembre : participation de la commission Pro à l'A.G. du SNPSC à Montpellier
 11 janvier : participation au salon Eurexpo des métiers avec le SNPSC à Lyon
 19 janvier : re-présentation des objectifs de la commission Pro à François

JOVIGNOT, délégué du C.D. à la commission.

8 Janvier : assistance à l'audience du tribunal de Grenoble traitant de l'accident de Bournillon

Commission des Relations et Expéditions Internationales (CREI)

Par Marc Faverjon

L'année écoulée a été, pour les relations internationales, les expéditions et la CREI, une année de continuité dans le travail et le suivi des actions. La direction nationale et le conseil technique de la CREI se retrouvent pratiquement à l'identique au terme des élections qui ont vu par contre le renouvellement du comité directeur de la FFS. Cette stabilité nous a permis de gérer la commission et les actions avec une relative facilité et surtout de dégager du temps par rapport au fonctionnement courant pour faire avancer des dossiers particuliers.

Le bilan 2000 de la CREI comprend les volets habituels relatifs aux actions internationales et aux expéditions, un dossier UIS riche en mouvement et des dossiers relations internationales, diffusion de la documentation à l'étranger et expéditions nationales, nouvellement ouverts.

D'un point de vue humain, l'équipe CREI, soudée et efficace, est celle de 1999 avec au niveau des changements le départ d'Olivier Vidal (secrétaire), en mission humanitaire de longue durée, et celui de Florent Larzat pour une autre expatriation et les arrivées au conseil technique de Didier Caihol (correspondant-pays Roumanie) et Philippe Bence (correspondant-pays Pologne et comité de lecture).

L'action des correspondants-pays a été dans l'ensemble efficace malgré quelques silences. Certains postes de correspondants-pays, comme l'Angleterre, sont par contre toujours vacants. Nous sommes donc à la recherche de sang neuf.

L'absence de secrétaire à la CREI nous pose quelques difficultés. Nous avons pu, heureusement, bénéficier des services efficaces de Mireille Vo, au pôle de Lyon, qui a assuré le secrétariat courant et a travaillé sur la mise en place d'un fichier d'adresses internationales et les mises à jour de la base de données des expéditions et de la bibliothèque CREI.

Les expéditions parrainées sont au nombre de 32 dont une expédition nationale. Dix-sept se sont déroulées en Europe. Le léger tassement du nombre des expéditions parrainées, déjà observé en 1999, se confirme ainsi que l'augmentation relative du nombre des expéditions extra européennes. Les destinations de prédilection sont, pour 2000, la Grèce (5 expéditions), l'Espagne (5 expéditions), le Mexique (3 expéditions) et la Slovaquie (3 expéditions).

Les expéditions ont obtenu des résultats intéressants.

Nous n'avons à déplorer aucun problème particulier dans la gestion des expéditions parrainées. Nous constatons que les règles d'aide aux expéditions sont désormais bien connues de ces dernières et globalement très bien acceptées. La proportion de rapports reçus à la CREI et donc le montant des aides effectivement versées aux expéditions augmentent encore cette année.

Quelques difficultés sont, par contre, apparues dans la gestion des expéditions nationales. Les problèmes sont nés suite à la formulation de demandes d'aide insistantes et non conformes aux règles de fonctionnement de la commission.

Un travail a été mené courant 2000 afin de redéfinir clairement, en collaboration avec le comité directeur FFS, les objectifs et les règles de fonctionnement vis-à-vis des expéditions nationales.

Le statut d'expédition nationale a été accordé par le comité directeur FFS à 2 projets pour 2001.

Vingt-cinq actions internationales, dont 12 actions au titre des accords bi gouvernementaux, ont pu être réalisées en 2000. Elles ont été organisées grâce à l'implication de la plupart des autres commissions fédérales en particulier EFS, SSF, EFC, EFPS, Co jeunes. Les actions menées correspondent à des actions à l'étranger ou à des accueils de spéléologues étrangers à des manifestations et stages en France.

Ces actions ont été menées essentiellement avec les autres pays européens mais aussi avec l'Algérie, le Québec et le Mexique.

Les accords bi gouvernementaux contribuent pour une part très importante au bilan des actions internationales de la FFS.

Il est à noter que nous avons pu répondre à la quasi totalité des sollicitations concrètes formulées par les commissions et autres instances FFS en 2000.

La CREI, au travers de ces correspondants-pays et expéditions, a maintenu et développé les très bons rapports qu'entretient la FFS avec les différentes fédérations étrangères. Des contacts particuliers ont été pris avec la Bolivie, la Syrie, le Mexique, la Macédoine, la Grèce, l'Argentine...

Un travail de fond visant à la mise en place d'un fichier d'adresses internationales a été engagé au cours de l'année. Il doit nous permettre de mieux

gérer nos relations internationales et les envois de documentation vers l'étranger.

La base de données CREI des expéditions spéléologiques à l'étranger a été modifiée afin de permettre sa diffusion en Cdrom dès le premier semestre 2001. On y a ajouté un volet « Bibliographie » intégrant les rapports

d'expéditions et les écrits des spéléologues français concernant des explorations en pays étrangers.

D'autres projets sont dans les cartons et figureront, je l'espère, au titre des actions réalisées, dans le compte rendu d'activités CREI 2001.

Compte-rendu d'activités du délégué à l'UIS

Par Claude Mouret

L'activité de la délégation pour l'an 2000 a consisté principalement à des activités liées à la participation de la FFS au Congrès International de Brasilia en 2001 et à la promotion de celui de 2005 en France.

Participation française à Brasilia en 2001

La promotion en a été faite de façon suivie :

- lors des réunions fédérales,
- lors de manifestations spéléologiques, comme les Rencontres d'Octobre,
- dans Spelunca, dans deux numéros parus et un à paraître,
- dans la lettre de l'Elu,
- par mails, à plusieurs reprises, adressés aux responsables fédéraux nationaux et régionaux.

La tâche de collecte de l'information a été ardue, car nos amis brésiliens pendant une longue période n'ont répondu ni aux mails, ni aux courriers. La seconde circulaire est arrivée très tardivement et plus s'est avérée difficile à photocopier ou à scanner pour diffusion plus large.

Depuis, la délégation intervient dans l'organisation, avec la CREI, de l'organisation de la délégation française au Congrès de Brasilia.

Organisation du Congrès International de 2005 en France

La délégation a promu cette idée auprès du Comité Directeur fédéral dès la séance d'octobre 1999 et de nouveau lors du CD n°3 de Juin, immédiatement après l'AG. Une circulaire détaillée a été alors écrite pour large diffusion et publiée dans Spelunca n° 78. C'était en même temps un « appel d'offre » à candidature, avec pour objectif d'avoir pour le Comité directeur d'octobre 2000 un projet enthousiasmant et crédible.

Une réponse enthousiaste des spéléologues de Pau et de leurs amis s'est vite mise en place. En fait, dès juin, des contacts constructifs avaient été pris, qui se sont prolongés de façon très positive. Le CDS 64 et la région Aquitaine se sont entendus pour présenter le projet au Comité Directeur d'octobre 2000. Au cours de ce processus, la délégation a été

en contact fréquent avec Alain Perré, qui avait organisé le congrès FFS d'Orthez, et avec Annick Menier, présidente de la région Aquitaine. D'autres candidatures que celle de Pau avaient été pressenties, mais elles ne se sont pas concrétisées par un dossier dans les délais.

Au CD d'octobre, la délégation a présenté le résultat de l'appel d'offres. Le dossier présenté par Annick Menier a enthousiasmé les présents, grâce entre autres à une magnifique vidéo-cassette sur Pau.

Depuis, le dossier avance. Une vidéo-cassette sur la candidature française (concernant la spéléologie, en plus de celle sur Pau) doit être présentée à Brasilia. Elle est en cours de préparation sous l'autorité de la Commission audio-visuelle FFS. La préparation de l'organisation des salles est en cours. Une réunion a eu lieu entre la délégation et Alain Perré. Le dossier d'organisation des congrès UIS a été demandé à nos amis suisses (Urs Widmer).

Le Bureau de l'UIS a été informé du vote favorable du CD de la FFS.

Sites Internet

La délégation s'est occupée de faire créer par le GTIF un lien sur le site FFS permettant d'appeler directement le site de l'UIS et le site du Congrès de Brasilia. Elle a proposé au Bureau de l'UIS que le site de l'UIS soit connecté à tous les sites nationaux des pays membres.

Vie de l'UIS

La faiblesse de l'information en provenance de l'UIS a continué. La réunion de bureau envisagée pour 2000 n'a pas eu lieu, «faute de matière » selon le Secrétaire Général.

Autres

La délégation a participé à la 3^{ème} Rencontre Européenne de la spéléologie d'exploration à Profondeville (Belgique), qui a eu lieu au début mai.

Compte-rendu d'activités du délégué à la FSCE

Par Olivier Vidal

Après un départ sur les chapeau de roues fin 1999, le début d'année 2000 a connu une dynamique sur la même lancée, d'autant plus que j'ai été élu secrétaire général de la FSCE. Un camp jeunes européen dans les Pyrénées Orientales a été organisé par le CDS 66 avec la collaboration de la Commission Jeunes FFS. La 4^{ème} édition du Colloque Européen de la Spéléologie d'Expédition en Belgique a été organisée par la Fédération Wallone. Enfin, nous avons eu beaucoup de retours positifs suite à la création du numéro Zéro de "EuroSpeleo" bilingue français/anglais lançant des projets de coopération concernant les cadastres spéléo et les secours.

En fin d'année 1999 j'étais très optimiste et je pensais que le milieu spéléo européen était prêt à accueillir une fédération (ou confédération) forte et efficace au niveau européen.

Mais mon départ en Afghanistan, dans le cadre de l'humanitaire, en mai 2000, a malheureusement cassé l'élan qui avait été donné.

La base des spéléos européens, qui sont le ciment de la spéléo européenne, ne ressent certes pas l'utilité d'une telle structure (entre autres parce qu'il

n'y a pas de compétition européenne), mais le problème du manque de dynamisme de la FSCE provient essentiellement du manque de motivation des responsables des fédérations nationales en Europe qui, eux aussi, ont du mal à voir l'utilité, mais surtout à donner de l'énergie et du temps à une telle structure.

Je garde mon poste de délégué jusqu'en octobre 2001, date de la prochaine AG de la FSCE. Mais il faut d'ors et déjà pensé à mon remplaçant: un (une) spéléo motivé(e) et sachant parler anglais.

Je ne veux pas être pessimiste car il est probable que dans les mois et les années à venir de tels élans reviendront et un jour ce sera le bon, aidé par le sentiment européen grandissant. Mais il faut avoir conscience que le démarrage sera dur et surtout que la FFS a un rôle actif à jouer, en raisons de sa position de "leader" dans l'activité. Pour cela il faut des responsables fédéraux qui soient motivés, parlent anglais et aient une force de persuasion importante.

Il semble sur que la fédération européenne sera, un jour, active et indispensable. Il reste à savoir quand.

Compte rendu d'activités du délégué à la FEALC

par Alain GILBERT

L'année 2000 a été année tranquille pour ce qui des relations avec les spéléos sud-américains et des demandes de renseignements.

Contacts et échanges :

Il y a eu moins d'une trentaine d'interventions sur l'année réparties équitablement en appels téléphoniques, en courriers et en fax. J'ai, à chaque fois, essayé de répondre au mieux, soit en donnant des renseignements et des adresses, soit en renvoyant auprès de spécialistes quand il s'agit de demandes spécifiques (biologistes, journalistes). Il n'y a pas eu d'actions très marquantes mais des aides à la préparation d'expéditions avec la fourniture de documents, de contacts et de renseignements généraux. Certaines demandes très spécifiques ont nécessité beaucoup de temps pour la recherche des documents et l'élaboration d'un courrier afin de fournir des données fiables.

Ainsi un dossier de pré-expédition de spéléo-plongée en République Dominicaine, organisé par Philippe Wohrer, a abouti à la rédaction d'un dossier d'une quarantaine de pages contenant tout ce que je possédais de topographies, publications et renseignements. Pour éviter les problèmes

d'autorisations auprès des autorités en République Dominicaine, j'ai fait figurer Philippe et ses deux collègues sur l'autorisation que j'avais obtenu auprès de la *Direccion Nacional de Parques*, ce qui a pu leur permettre de se rendre au *Parque Nacional de Los Haitises* sans problème.

Par ailleurs, un biologiste m'a transmis une lettre sympathique, deux ans après son expédition en Equateur. Il a joint un croquis d'exploration, effectué par un spéléologue belge. Malheureusement il n'y a pas le nom, ni l'adresse de l'explorateur. Cela est frustrant car il s'agit d'un gouffre de plus de cent mètres de profondeur qui prendrait la deuxième place en dénivelée en Equateur.

Actions :

Stage de topographie : J'ai organisé gratuitement un stage de topographie suite à une demande de l'AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales). Ce stage était destiné à des archéologues qui effectuent souvent des relevés dans des conditions difficiles et qui ne peuvent pas toujours transporter du matériel sophistiqué et très lourd en milieu hostile. Les performances, la

légèreté et la fonctionnalité de la boîte topofil Vulcain avait fortement intéressé un collègue archéologue. Deux boîtes topofil Vulcain, achetées pour cette occasion, et ma boîte personnelle ont permis de réaliser ce stage dans de bonnes conditions avec des équipes de deux personnes. Neuf archéologues de l'AFAN, dépendant de collectivités locales ou amateurs ont été pressentis pour suivre ce stage. Deux personnes n'ont pas pu le suivre et une personne a abandonné à l'issue de la première journée. Ce stage s'est déroulé sur trois jours :

* 1^{er} jour : théorie - connaissance et utilisation de la boîte topofil Vulcain – saisie des données et relevés – calculs et reports.

* 2^{ème} jour : Pratique sur le terrain avec relevé d'un cheminement reliant deux sites d'art rupestre (Serpent de Pascaud et les roches gravées de Palulu) à un ensemble de trois terrasses aménagées d'époque coloniale le matin et, le relevé pierre à pierre du site des roches gravées de Palulu et de deux des trois terrasses d'époque coloniale l'après-midi.

* 3^{ème} jour : Calculs, reports et dessin.

Une quatrième journée aurait été nécessaire pour pouvoir terminer tous les reports. Un complément

d'information et un rappel des techniques sera programmé sur une journée lors d'un chantier de fouilles. Une demande pour un stage similaire pour les fouilleurs sur un chantier difficile d'accès a été faite. A suivre...

Expédition Franco-Américaine

J'ai effectué une expédition avec sept spéléologues du Nittany Grotto de Pensylvanie (NSS) du 5 au 11 mars 2000 au Parque Nacional de Los Haitises en République Dominicaine. Voir le résumé de cette expédition (Guacaras Tainas 11) dans le compte rendu d'activités de la CREI.

Divers

J'ai eu de gros problèmes avec mon ordinateur, et il a été difficile de me joindre par mail à partir de mai, par la faute d'une ligne défectueuse. La situation s'est débloquée récemment. Je me suis retrouvé avec une quarantaine d'Email auxquels je n'ai pas toujours pu répondre.

Pour me joindre : adresse mail personnel « a.gilbert@Mdi-guyane.fr » ou adresse mail à mon travail « alain.gilbert@culture.fr ».

Commission Scientifique

par Christophe Gauchon

Vie de la Commission

Réunion de la Commission pendant le Congrès de Tarascon : une trentaine de participants.

Suite à la démission pour raisons personnelles de Fabien Hobléa, Christophe Gauchon a été élu président de la Commission lors de la réunion de CD en octobre 2000. Stéphane Jaillet a été élu président-adjoint.

Actions

- Participation à l'expédition Patagonie 2000 (P. Deconinck, F. Hobléa, St. Jaillet et R. Maire).
- Réalisation par Pierre Mouriaux d'un inventaire des thèses françaises (toutes disciplines) concernant la spéléologie et le monde souterrain.
- Décision prise de soutenir la mise au point d'un prototype de topomètre laser.
- Aide au financement d'une campagne de mesures de courant d'air par la Commission Scientifique du CDS 38 (achat de tuyaux, B. Lismonde).
- Soutien au groupe de travail d'archivage des données Toporobot.

- Préparation des 3^{èmes} Assises Nationales de l'Environnement Karstique en octobre 2001

Publications

* Compte rendu du stage national "Equipier Scientifique 99" module 2 du cursus moniteur, 19 au 24 juillet 1999, Grotte de Foissac (Aveyron), 132 p.

* Actes des 2^{èmes} Assises Nationales de l'Environnement, Valence, 20-21 novembre 1999, Spelunca-Mémoires n° 25, 184 p.

* Stage national "équipier scientifique 2000", Impact morphologique des crues dans la zone d'entrée de la goule de Foussoubie (Ardèche). Actes de la 10^{ème} rencontre d'octobre, p. 130-136.

* St. Jaillet, F. Hobléa et ULTIMA PATAGONIA 2000, Une morphologie originale liée au vent : les "fusées" ou "crêtes éoliennes de lapiaz" de l'île Madre de Dios, Actes de la 10^{ème} rencontre d'octobre, p. 73-76.

* B. Lismonde et le SGCAF, Mesures de vitesses et de pertes de charge du courant d'air au Guiers Mort,

Actes de la 10^{ème} rencontre d'octobre, p. 77-86.

Spéléo Secours Français (SSF)

par Christian Dodelin

L'année 2000 a été marquée par les suites de l'intervention aux Vitarelles (Lot, novembre 1999) et par l'intervention à la Tanne des Crolleurs (Savoie, février 2000). Ces deux interventions ont regroupé des renforts importants provenant de régions et départements différents.

Suite à ces opérations, il semble que les préfets tiennent à maintenir le lien direct avec les Conseillers Techniques de la FFS. Tous les plans de secours et les nominations de Conseillers Techniques par les préfetures ont réaffirmé la place de la fédération française de spéléologie dans la conduite des secours en milieu souterrain. Notre compétence dans le domaine est confirmée par le ministère de l'intérieur.

Tous nos interlocuteurs au ministère de l'intérieur (DDSC) ont changé et nous avons repris contact avec eux. Une réunion en début d'année a remis à l'ordre du jour le projet de convention nationale. Cette convention est à réactualiser pour être en conformité avec les textes sur l'organisation de la sécurité civile.

Notre nouvelle interlocutrice au Bureau de la Coordination (à la DDSC) a débloqué la situation financière de l'intervention secours d'Estartit (en Espagne). Nous attendions le paiement des frais de secours depuis près de 4 ans.

Sur le plan financier nous finissons l'année avec une promesse de subvention pour l'an 2000, qui nous sera versée en début 2001. Par ailleurs le ministère de l'intérieur a participé au règlement des frais de secours des Vitarelles et des Crolleurs. Il est dommage qu'aucun versement n'ait encore été effectuée à mi-février 2001.

Côté convention nous déplorons un net recul. La proposition de texte réaffirme de façon répétitive le rôle du COS (officier de pompier) dans les secours. Nous tenons à garder le lien direct avec le Préfet et rester son Conseiller Technique, comme prévu dans le texte précédemment fourni par la DDSC

Par ailleurs un travail significatif a été mené dans le domaine des secours en plongées complexes (organisation, méthode et sécurités). Il en est de

même dans le domaine de la désobstruction. Des chargés de missions ou des CTN ont été nommés pour faire avancer ces sujets.

Par ailleurs, un site web SSF accessible aux fédérés et aux CT est en cours de définition.

Enfin citons parmi les points importants, la mise à disposition du système de radio communication souterraine : le système Nicola. Le SSF a regroupé les demandes des départements pour lancer une fabrication en série. Ce système s'est révélé opérationnel dans les derniers grands secours et les essais réalisés dans les années 98 et 99 en ont montré l'efficacité. Des commandes arrivent maintenant de la part de pays étrangers.

Nous avons renforcé également les formations en assurant des stages pour les spéléos français (équipier-chef d'équipe ; gestion de sauvetage) mais aussi en répondant aux demandes de nombreux pays étrangers : Pologne, Espagne, Mexique. L'incidence des dernières interventions a remobilisé les spéléos qui répondent nombreux aux formations organisées dans leurs départements.

Les outils habituels d'information, annuaire, mise à jour de CD Rom sont d'une aide précieuse pour les aspects administratifs.

Les rencontres des grandes régions maintiennent le lien entre les acteurs du secours de la fédération et sont organisées chaque année.

Beaucoup de départements sont en attente de la nouvelle convention nationale. L'absence de subvention du ministère, notamment pour la formation, nous a conduit en octobre 2000 à réserver nos formations dans les stages nationaux aux spéléos fédérés. Les personnels de l'administration ne pourront se former, s'ils le souhaitent, qu'au niveau de leur département. Le niveau départemental est le niveau opérationnel et nous entendons ainsi le réaffirmer.

L'équipe constituant la Direction Nationale s'engage sur les 4 ans à venir à l'exception d'Alain Lafarguette qui souhaite se retirer du poste de CTN qu'il occupait. Le bureau a été confirmé dans ses fonctions par le Comité Directeur de la FFS.

Commission statuts et règlements fédéraux

par Jean-Pierre Holvoet

L'année 2000 aura été une année de transition en raison des élections pour nommer les nouveaux dirigeants de notre fédération. Ceux-ci m'ont

reconduit dans mes fonctions avec Raymond LEGARCON comme président- adjoint.

Les aléas de la vie associative et la disponibilité de chacun font que Raymond ne dispose toujours pas

d'un ordinateur, mais cela devrait se régler d'ici quelques semaines.

Sur 79 CDS recensés et 21CSR, 58 CDS et 20 CSR ont mis leurs statuts et leur règlement intérieur en conformité avec les textes légaux et fédéraux, dont deux CDS nouveaux ou réactualisés. Chacun mesurera le chemin accompli et encore à parcourir, sachant que 7 CDS ont commencé les démarches nécessaires.

Il reste ceux qui n'ont pas encore mesuré l'importance de cette mise en conformité ni les conséquences qu'ils font peser aux membres fédérés de leurs départements ou région : ce sont les CDS 02, 20A, 27, 32, 34, 38, 40, 49, 66, 72, 76, 78, 86, 90 et le CSR de la Réunion . En ce qui concerne les CDS 75 et 95, il me manque uniquement le Règlement Intérieur

J'ai été sollicité par le Président pour préparer un texte sur la politique fédérale en matière d'équipement des cavités en ancrage permanent, et un autre sur la responsabilité du spéléologue. Ces textes seront soumis à l'avis du prochain comité directeur.

Nous travaillons également sur une modification des statuts types pour les clubs afin de les simplifier et d'apporter des informations aux clubs demandeurs.

Nous avons également en chantier en liaison avec l'EFS un dossier instruction sur la responsabilité des cadres fédéraux et des élus ainsi qu'un nouveau cahier du CDS sur l'organisation de la FFS intégrant tous les textes : statuts, règlements, règlements intérieurs des commissions, etc...

Nous suivons avec intérêt l'évolution de la réflexion du ministère sur la refonte des statuts types pour les fédérations. Ce sera certainement une occasion pour adapter nos statuts à notre spécificité dans la mesure où le ministère semble décider à assouplir ses règles (seulement 6 ou 7 articles obligatoires, dont certainement l'obligation de la parité hommes-femmes dans les instances dirigeantes).

Toute personne volontaire et intéressée par ces questions réglementaires et statutaires ainsi que toute contribution sur les sujets qui concernent la commission seront les bienvenues.

Rapport d'activités du GTIF

par Bernard Thomachot

Le Groupe de Travail Internet Fédéral (GTIF) de la Fédération Française de Spéléologie (FFS) s'est constitué en février 1999.

Ce groupe de travail est né de la réunion spontanée de bonnes volontés qui se sont rencontrées sur la Liste Spéléo Française, hébergée par Eric MADELEINE, autour d'un objectif commun : participer au renouveau du fonctionnement fédéral en améliorant la transparence de fonctionnement et les échanges entre fédérés, grâce à une utilisation renforcée des nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC).

Autour du premier coordonnateur Alain EPRON, un petit groupe de personnes actives (2 à 3 personnes) a mis en place en 1999 une nouvelle maquette de site fédéral et a fait entériner une nouvelle stratégie d'hébergement.

Au premier semestre 2000, sous la coordination de Bernard THOMACHOT, un groupe un peu plus important (5 à 6 personnes) a développé le nouveau site internet (dit «site bleu») et a préparé la mise en place des nouveaux hébergements, tout en impliquant le personnel salarié du pôle technique de Lyon.

En juin 2000, les règles de fonctionnement du GTIF ont été précisées par le coordonnateur dans le

«Cahier des charges du GTIF».

Ce document, approuvé par le Bureau Fédéral le 2 juillet 2000, été rédigé en s'appuyant sur :

- Les premières décisions prises par le Bureau 1999-2000 dit «de Mandeure» et mises en œuvre sous la responsabilité du précédent coordonnateur Alain EPRON.
- Les directives ou orientations recueillies auprès de J. CLAUZON et P. VAUTIER.
- Les attentes explicites ou implicites des fédérés (sondage SPELEO et INTERNET 1999, forum de la liste spéléo française d'Eric MADELEINE).
- Le souci d'améliorer la transparence des instances fédérales et les échanges d'information et d'opinion entre les fédérés, motivation principale des membres bénévoles du GTIF.

Le 12 juillet 2000, le transfert de nom de domaine ffspeleo.fr et le basculement du site internet ont été réalisés de manière définitive.

Depuis cette date, le nouveau site internet est entretenu majoritairement par les bénévoles du GTIF, sous la coordination de Bernard THOMACHOT et sous le contrôle fédéral de Laurent GALMICHE pour le Comité Directeur et de Bernard LIPS et Daniel CHAILLOUX pour le Bureau fédéral.

La répartition des rôles de «rédacteurs en chefs» au sein des bénévoles du GTIF est actuellement :

- Rubrique « Actualité », pages «Voix cavernesuses» et «Echo des profondeurs» : Bruno MAYOLLE.
- Rubrique « Spéléologie », pages « La France » : Jean-Yves BIGOT .
- Rubrique « Spéléologie », pages « Publications » : Christophe PREVOT.
- Rubrique « Web », pages « Liens » : Pierre VENNARECCI.
- Rubrique « Web », pages «Flash clubs» : Dominique ROS.

- Autres pages et rubriques : Bernard THOMACHOT.

Les autres bénévoles susceptibles d'apporter un soutien ponctuel sont Christian MARGET, Alain FRANCO, Alain EPRON, Nicolas KOENIG, Philippe DROUIN.

Depuis janvier 2001, seul Laurent MANGEL du pôle fédéral de Lyon est à même d'effectuer des mises à jour sur demande du GTIF ou du Bureau, dans les rubriques «Fédération» et «Formation» principalement.

Chapitre II

Les projets

Divers projets ont été lancés et discutés entre le mois de juin et le mois de décembre 2000. Certains de ces projets ont été fortement amendés au cours des discussions, d'autres n'ont pas encore abouti. Tous ont demandé un investissement important de la personne en charge du projet et du groupe de travail qui a participé aux discussions.

Il est important d'une part de garder trace de toutes ces réflexions mais surtout de permettre aux grands électeurs de comprendre les enjeux poursuivis et d'avoir un résumé des opinions qui ont émergés.

Rapport d'orientation 2001

La rédaction d'un rapport d'orientation est toujours un exercice difficile. De fait, quelles que soient les précautions, on se retrouve forcément en équilibre entre deux écueils ou deux abîmes (ça fait plus spéléo), qu'il est difficile d'éviter :

- « Les bonnes résolutions du nouvel an » : il est tentant de faire une simple liste de promesses. Il suffit de promettre plus d'argent, plus de communications, plus de publications, plus de fédérés, plus de premières... Les promesses sont faciles à faire, les tenir est en général plus difficile.
- « Les lieux communs » : cela consiste à reprendre les mêmes phrases, si possible creuses, d'une année sur l'autre, des phrases qui n'engagent à rien mais qui sont faciles à voter.

Le texte ci-dessous ne faillira pas à la règle et vous y retrouverez forcément ces défauts. Ayons-en au moins conscience.

Par ailleurs deux remarques sont importantes :

* Un rapport d'orientation engage forcément le bureau et le comité directeur. Mais un rapport d'orientation doit engager également une grande partie des fédérés. Des dossiers importants ne pourront être traités et menés à terme que si des bénévoles s'y investissent. Dans le cas contraire, toutes les bonnes résolutions ne peuvent que rester lettre morte... et finiront dans le musée des rêves.

* De fait, une grande partie du travail de gestion d'une fédération n'est que « routine ». Les années se suivent et se ressemblent. La priorité consiste à maintenir ce qui fonctionne bien. En deuxième lieu, il faut détecter nos faiblesses pour nous donner les moyens d'y remédier.

Finalement, la plupart des points cités sont identiques à ceux cités dans le rapport d'orientation 2000.

1- Maintenir les points forts de notre structure

Notre fédération est riche de ses commissions et de ses groupes de travail. Une grande majorité de ces commissions fonctionnent actuellement globalement bien. Il s'agit de maintenir cette dynamique et surtout d'en assurer la pérennité.

Le rôle du bureau et du comité directeur est d'être attentif à ces fonctionnements, d'aider par des directives précises à gérer des situations délicates et d'essayer de détecter d'éventuels problèmes avant qu'ils n'aboutissent à des situations ingérables. Enfin des arbitrages sont malheureusement (ou heureusement) nécessaires sur le plan financier.

Le rôle des équipes au sein de chaque commission est de remplir les diverses missions confiées à la commission par le comité directeur, d'assurer une « vie » qui soit en même temps dynamique et conviviale et de favoriser, en impliquant de nombreux fédérés, le renouvellement des équipes dirigeantes.

Souhaitons, pour toutes ces commissions, que l'année 2001 soit au moins aussi riche que l'année 2000.

2- Poursuivre les efforts pour assurer la libre pratique de notre activité

Régulièrement nous découvrons une nouvelle réglementation ou une interdiction d'accès à telle ou telle cavité. Nous devons garder toute notre vigilance et réagir à chaque menace de fermeture abusive. Inversement, quand il s'agit de protéger un site, nous devons nous comporter en gestionnaires responsables et imaginer un compromis pour concilier les impératifs de protection et d'accès.

3- Poursuivre la restructuration du fonctionnement fédéral

La gestion administrative d'une fédération se doit d'être rigoureuse. Une grande partie de notre financement provient des fonds publics. Nous avons, de fait, des comptes précis à rendre et notre crédibilité auprès des pouvoirs publics dépend en grande partie du sérieux de notre gestion.

Par ailleurs, l'application de procédures claires permet d'éviter beaucoup de pertes de temps et de conflits. Ayons cependant conscience que rien n'est jamais parfait en ce domaine : les efforts doivent être permanents.

4- Restructurer la bibliothèque fédérale

La bibliothèque fédérale représente une richesse fantastique. Une réorganisation en profondeur est nécessaire afin d'assurer les trois missions de base :

- collecter
- conserver
- diffuser les informations.

Une nouvelle équipe est en train de se constituer. Elle aura certainement besoin de renforts, de conseils et de remarques pour mener à bien cette tâche ambitieuse.

Financièrement, la fédération investit dans l'achat d'un logiciel permettant l'informatisation du catalogue. D'autres investissements seront certainement nécessaires.

5- Développer la commission environnement

En tant que spéléologues, nous sommes les observateurs privilégiés de tout un domaine écologique. Nous sommes par contre trop souvent absents des réunions et des débats importants et, plus grave, nous finissons par être sur le banc des accusés alors que la préservation des eaux souterraines, de la vie cavernicole et de l'environnement souterrain mais aussi de surface, nous tient particulièrement à cœur.

Pour retrouver notre vraie place dans le débat environnemental, il nous faut en même temps nous doter de règles réfléchies pour assurer la protection des cavités mais aussi étudier et « surveiller » en permanence le milieu souterrain afin d'être reconnus comme experts incontournables. Beaucoup de travail reste à faire.

Ce ne sera possible que si les diverses structures fédérales s'impliquent dans l'environnement et si de nombreux fédérés s'investissent dans l'ensemble des régions.

Entre autres, il serait envisageable de faire de l'année 2002, une « année chauve-souris ».

Par ailleurs la fédération accompagnera le développement de son conservatoire du milieu souterrain.

6- Améliorer la prévention par la formation

Chaque accident, même aux conséquences bénignes, coûte très cher, en terme d'image de marque, à notre activité. Notre liberté de pratique dépend donc de notre capacité à éviter les accidents.

La spéléologie n'est pas une activité dangereuse mais sa pratique nécessite une parfaite connaissance du milieu et des techniques. La formation doit être une priorité à tous nos niveaux de fonctionnement, aussi bien dans les stages que dans les clubs. La

création d'Ecoles Départementales de Spéléologie (EDS) répond également à cet effort de formation.

7- Développer des projets

Qui n'avance pas recule. Pour maintenir une dynamique dans une structure, il est nécessaire de faire preuve d'imagination, de proposer et de discuter de nouveaux projets et de remettre perpétuellement en cause notre propre fonctionnement.

Certains de ces projets aboutiront à des réalisations concrètes. D'autres seront révisés à la baisse ou même abandonnés. Mais aucune discussion ne doit être considérée comme inutile.

Pour 2001, il s'agit de poursuivre les études démarrées en 2000 :

- définir plus précisément les missions des commissions
- restructurer le FAAL
- mettre en place une journée nationale de spéléologie
- continuer à développer le site internet.

D'autres chantiers seront ouverts :

- rédaction d'un code de déontologie
- réflexion sur notre mode de fonctionnement futur suite aux nouvelles dispositions ministérielles,
- l'amélioration de notre image par la mise en place d'une véritable politique de communication.

8- Projets interfédéraux

Les activités plongée souterraine et Canyon dépendent de plusieurs fédérations. La FFS soutiendra les actions entreprises par les commissions concernées pour assurer sa représentativité dans ces deux domaines.

Règlement intérieur de la commission médicale (CoMed)

Article 1 – Définition

Conformément à la loi 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives il a été créé une Commission Médicale Nationale de la Fédération Française de Spéléologie, désignée sous le vocable "CoMed".

Article 2 – Buts

Elle a pour buts d'étudier et de promouvoir :

- les aspects médicaux de la prévention,
- les aspects médicaux et physiologiques de l'activité sportive,
- les aspects matériels et techniques de la médicalisation en spéléo-secours,
- les recherches médicales, physiologiques et biologiques dans le cadre du milieu souterrain, ou ayant un impact direct sur celui-ci.
- *Le soutien, dans la mesure de ses moyens, des actions qui lui ont été proposées, et qu'elles a acceptées, comme le soutien à des thèses de médecine ayant trait à la pratique de la spéléologie.*
- *Le maintien d'une base de données des connaissances, incluant notamment une bibliothèque spécialisée, destinée à la recherche médicale liée à la spéléologie et à la promotion de la prévention.*

Article 3 – Composition

3.1 - La CoMed est administrée et animée par :

- * Un Président, qui est de ce fait le Médecin Fédéral National...
- * Un Président Adjoint,
- * Un représentant du Comité Directeur Fédéral, conformément à l'article 19 des statuts de la FFS.
- * Les Médecins coordinateurs nationaux, formant avec le Président, le Président adjoint et le représentant du Comité Directeur le Conseil Technique de la CoMed,
- * Les Médecins Fédéraux Régionaux : un par Comité Spéléologique Régional (CSR),
- * Les Médecins Fédéraux Départementaux : un par Comité Départemental de Spéléologie (CDS),
- * Des membres collaborateurs : ce sont tous les membres FFS, médecins ou non, désirant participer aux actions de la CoMed,
- * Des membres correspondants : ce sont toutes les personnes, fédérées ou non, françaises ou étrangères, qui participent régulièrement, et de quelque façon que ce soit, à la vie de la CoMed.

3.2 - La CoMed est dirigée par une Direction Nationale et un Conseil Technique.

La Direction Nationale est composée par :

- Le Président, élu pour 4 ans par le Comité Directeur Fédéral parmi les médecins fédérés, conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S., qui prend les fonctions de Médecin Fédéral National. Le Conseil Technique CoMed en exercice peut proposer un candidat.
- le Président adjoint, élu pour 4 ans par le Comité Directeur fédéral sur proposition du Président de la CoMed.
- un représentant du Comité Directeur Fédéral,
- et, si nécessaire, un (ou deux) membre(s) supplémentaire(s), secrétaire et, ou trésorier, élus pour 4 ans, en son sein, par le Conseil Technique CoMed, sur proposition du Président.

Le Conseil Technique est composé de 5 à 11 membres : il comprend :

- La Direction Nationale, le Président de la CoMed étant par ailleurs le Président du Conseil Technique,
- Et les Médecins Coordinateurs Nationaux, désignés annuellement parmi les médecins fédérés par le Conseil Technique sortant et les par médecins fédéraux régionaux réunis en assemblée plénière au décours de l'Assemblée Générale annuelle de la F.F.S.. Chaque membre présent ne peut avoir plus de deux procurations. Pour que les décisions du Conseil Technique soient valides, un quorum d'un tiers des membres doit être atteint, procurations incluses. Les candidatures sont recevables jusqu'au début du scrutin. Le vote a lieu à bulletins secrets. Pour être valable, le bulletin *de vote* doit comporter une liste nominative de candidats. Le nombre de ces candidats doit être compris entre un et le nombre de postes à pourvoir. Sont élus *au premier tour* les candidats recueillant *à la fois* le plus de voix et la majorité absolue des votes exprimés. Si, après le premier tour, tous les postes n'ont pu être pourvus, un deuxième et dernier tour est réalisé pour les postes restants dans les mêmes conditions que le premier. En cas d'égalité sur le dernier poste à pourvoir, l'avis du Président *de la CoMed* est prépondérant. En cas d'impossibilité de réunir cette assemblée, ou d'absence de quorum, la Direction Nationale peut décider d'un vote par correspondance organisé sous le contrôle des instances dirigeantes fédérales *et ultérieurement validé par un vote en séance plénière.*

3.3 - Les Médecins Fédéraux Régionaux

Ils sont élus *par les représentants des C.D.S.* en leur C.S.R. parmi les médecins fédérés. Ils doivent se faire reconnaître des instances sportives régionales (DRJES ET CROS) et de la Direction Nationale de la CoMed.

3.4 Les Médecins Fédéraux départementaux

Ils sont élus *par les représentants des clubs* en leur

C.D.S. parmi les médecins fédérés. Ils doivent se faire connaître des instances sportives départementales et de la Direction Nationale CoMed.

Article 4 - Missions de la CoMed

4.1 - Direction Nationale de la CoMed

4.1.1 - Le Président de la CoMed est seul responsable de la commission devant le Comité Directeur Fédéral. A ce titre, il dirige toutes les actions de la CoMed, sur les plans administratif, financier et opérationnel. Il applique la politique fédérale dans le domaine qui concerne la CoMed, dans le respect des orientations définies par les organismes de tutelle. Il représente l'avis consultatif de la CoMed auprès du Comité Directeur. Il peut se faire représenter par le Président Adjoint, ou à défaut un membre du Conseil Technique.

4.1.2 - La Direction Nationale gère les affaires courantes et coordonne les diverses actions de la CoMed. Elle établit le lien entre la CoMed et ses différents partenaires. Elle recherche les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de la CoMed. Elle engage les dépenses conformément au budget proposé par le Conseil Technique, voté par le Comité directeur fédéral, et dans le respect des engagements pris auprès des organismes de tutelle.

4.2 - Le Conseil Technique contrôle l'action de la Direction Nationale CoMed. Il est réuni sur convocation et ordre du jour établi par la Direction Nationale, au moins une fois par an, en fonction des problèmes à traiter. Il examine le rapport d'activité et le bilan financier de l'année écoulée, présentés par la Direction Nationale. Il entend les rapports d'activité des Médecins Coordinateurs Nationaux, des Médecins Fédéraux Régionaux, des Médecins Fédéraux Départementaux et des membres collaborateurs.

Il organise la collecte permanente des renseignements médicaux, techniques et administratifs relatifs aux rôles définis dans l'Article 2 du présent RI. Il coordonne la mise en place des actions de formation CoMed. Il définit les grandes orientations d'activité pour l'année à venir et propose le budget. Il répartit les tâches des Médecins Coordinateurs nationaux et des membres collaborateurs. Il traite les questions à l'ordre du jour. Il s'exprime par un vote à la majorité absolue, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Chaque membre du Conseil Technique ne peut avoir plus de deux procurations.

4.3 - Médecins Coordinateurs Nationaux : ils ont un avis consultatif permanent sur l'action de la Direction Nationale. Ils participent aux travaux du Conseil Technique. Ils contribuent à l'animation d'un zone géographique interdépartementale pour

aider les Médecins Fédéraux Régionaux et Départementaux dans leurs actions locales.

4.4 - Médecins Fédéraux Régionaux et Départementaux

4.4.1 - Missions générales

Les Médecins Fédéraux Régionaux et Départementaux ont pour fonctions de répercuter les décisions prises par le Conseil Technique de la CoMed et de le renseigner des informations ou des problèmes qui peuvent se poser dans leur zone géographique.

4.4.2 - Médecins Fédéraux Régionaux

Ils sont le lien entre leur CSR et les Médecins Fédéraux Départementaux. Ils sont aussi le lien entre leur CSR et la Direction Nationale de la CoMed. Ils ont pour mission de constituer, au service de leur région, un groupe de travail et de réflexion où sont regroupés les membres fédérés s'intéressant aux actions de la CoMed. Ils participent à la désignation des membres du Conseil Technique. Ils participent, à titre consultatif, aux travaux et réunions du Conseil Technique. Les frais correspondants sont à la charge du CSR, sauf tâche particulière confiée par le Conseil Technique.

4.4.3 - Médecins Fédéraux Départementaux : Ils sont le lien entre leurs instances départementales et les différentes instances de la CoMed. Ils appliquent la politique de la CoMed dans leur département. Les frais correspondants sont à la charge du CDS, sauf tâche particulière confiée par le CSR ou le Conseil Technique.

4.5 - Les membres de la CoMed appartenant à d'autres organismes (administrations ou autres) ne peuvent pas engager d'action ou prendre de responsabilité dans la CoMed au nom de leur organisme.

Article 5 - Moyens de la CoMed

5.1 - Moyens d'action :

Les moyens d'action de la CoMed sont :

- les liens entre les individus, organismes ou associations,
- la collecte de toutes les données nécessaires à son action,
- la réunion de ses différentes instances,
- la circulation d'informations entre ses membres,
- la diffusion de ses travaux,
- l'organisation d'actions de formation et de recherche.

5.2 - Moyens administratifs :

Les fonctions des divers responsables de la CoMed sont officialisés par les instances fédérales de la FFS et, si possible, par l'administration compétente :

- Président (Médecin Fédéral National) : agrément par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Médecins Fédéraux Régionaux : reconnaissance par les instances sportives régionales et la Direction Nationale CoMed.

5.3 - Moyens financiers :

- Au niveau national, les ressources de la CoMed sont les suivantes :
 - * crédits alloués dans le cadre du budget fédéral voté par le Comité Directeur FFS,
 - * subventions de l'administration,
 - * aide de mécènes,
 - * indemnités pour prestations et fournitures de produits,
 - * remboursements de frais.
- Aux niveaux régional et départemental, les ressources proviennent des structures fédérales (CSR, CDS) et d'aides extérieures (administrations, mécènes).

Article 6- Groupes de travail

Des groupes de travail présentant un caractère spécifique peuvent être créés. Ils sont chargés de missions particulières par le Conseil Technique CoMed, à qui ils doivent rendre leurs résultats.

Article 7 Règlement Médical

7.1 Conformément à l'article 3622-1 du nouveau code de la Santé Publique, la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Pour la pratique de la plongée souterraine, la délivrance du certificat médical doit être annuelle (arrêté du 28 avril 2000). Les qualifications que doivent posséder les médecins amenés à réaliser cet examen sont :

- le Certificat d'Etudes Spéciales ou la Capacité de Médecine Hyperbare, ou
- l'agrément de la Fédération Française d'Etudes et Sport Sous Marins.

7.2 L'obtention du certificat médical mentionné à l'article 7.1 est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'état en Médecine. Cependant, la Commission Médicale de la FFS :

- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens.
- précise que le contenu et la rigueur de

l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du pratiquant

- conseille :
 - de tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique de la discipline,
 - de réaliser un test de Ruffier-Dickson,
 - de consulter le carnet de santé.
- insiste sur le fait que les contre-indications relatives suivantes à la pratique de la discipline :
 - insuffisance staturo-pondérale,
 - maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou de troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération,
 - lésions pleuro-pulmonaires évolutives,
 - affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorso-lombaire avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
 - Diabète insulino - dépendant,
 - Epilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre,
 deviennent absolues pour la pratique d'un stage de cadre.

- Préconise :
 - une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans,
 - une mise à jour des vaccinations,
 - une surveillance biologique élémentaire.

7.3 Tout licencié qui se soustraira à la vérification de sa situation en regard des obligations du contrôle médico-sportif sera considéré comme contrevenant aux dispositions de règlements de la F.F.S. et sera suspendu jusqu'à régularisation de la situation.

7.4 Toute prise de licence à la F.F.S. implique l'acceptation de l'intégralité du règlement antidopage de la F.F.S.

Article 8 – Divers

Toutes les personnes exerçant des responsabilités ou des actions au sein de la CoMed sont censées avoir pris connaissance du présent R.I. et en avoir accepté le contenu.

Il annule le précédent et toute disposition technique prise antérieurement concernant le fonctionnement de la CoMed. Il a été approuvé le 18 mars 2001 par le Comité directeur Fédéral de la FFS, après avis favorable de la Commission des Statuts et Règlements Fédéraux, conformément au Règlement Intérieur de la Fédération Française de Spéléologie. Toute modification du règlement médical fédéral devra être transmis pour approbation au Ministre chargé des sports.

PHARMACIE UTILISABLE EN SPELEOLOGIE

Comed

Antiseptique (Septéal / Hexomédine,...) 1 flacon
[plaies]
Compresses 30x30 2 boîtes de 10
Sérum physiologique (unidoses) 10 [lavages]
Micropore 2,5 cm 1 rouleau
Bandes Nylex 7 cm : 3
Biafine 1 tube [brûlures]
Ciseaux Cesco
Gants d'examen médical non stériles
Couverture de survie épaisse
Carnet + crayon
Ibuprofène (Nurofen, Advil,...) 1 boîte [douleurs]
Paracétamol (Doliprane, Dafalgan,...) 1 boîte
[douleurs]
Spasfon lycoc 1 boîte [douleurs abdominales]
Antidiarrhéique (Imosel) [diarrhée]

Chlore (Aquatabs / Hydroclonazone) [désinfection
de l'eau]
Vitamine C 1000 [fatigue]

Conditionnement : petite boîte type "Tupperware"
de la taille de la couverture survie

Remarques :

- Ne mettre qu'un seul antiseptique (certains sont incompatibles entre eux)
- Pas de formes effervescentes pour les comprimés, pas de flacons en verre
- L'Aquatabs est plus efficace que l'Hydroclonazone pour la désinfection de l'eau
- Les noms commerciaux sont donnés à titre indicatif, les produits pouvant être remplacés par des équivalents.

Quelques mots sur l'étude de faisabilité d'une restructuration des commissions

Claude Mouret

En Juin 2000, le lendemain de l'AG de Tarascon-sur-Ariège, le Comité Directeur a décidé la mise sur pied d'un groupe de travail pour étudier la faisabilité d'un redéploiement de la structure des commissions. Le Bureau fédéral a complété le groupe de travail lors de sa réunion de Juillet.

Ce groupe de travail comprenait alors Laurent Galmiche, Jean-Pierre Gruat et Claude Mouret. Une longue enquête verbale a été effectuée auprès des présidents de commissions et des délégués du Président. Ce travail et des réflexions séparées ont conduit à trois types de pré-projets de restructuration, dont un très intéressant proposé par notre DTN Claude Roche.

Ces types de pré-projets étaient très différents et illustraient extrêmement bien la diversité des points de vue qui peuvent exister dans notre fédération et surtout la diversité de ce qu'il était théoriquement possible de faire. Le Comité Directeur a ainsi pu apprécier la difficulté d'une restructuration et a trouvé des défauts à chacun des pré-projets, même si ponctuellement certains éléments semblaient très intéressants. A la suite du tour de table complet effectué lors de cette réunion, duquel est ressorti une variété d'opinions, il a été proposé aux élus de répondre à un questionnaire qui serait envoyé par le groupe de travail.

Ce questionnaire a été envoyé au Bureau fédéral, au Comité Directeur, aux présidents de commissions et aux délégués. Il a par la suite été envoyé aux présidents de région qui étaient présents à leur réunion annuelle près de Nantes à la mi-Décembre.

Globalement, et malgré les difficultés qui ont pu être rencontrées et en majeure partie résolues, le taux de réponse est excellent et les commentaires ont été d'une bonne qualité. Les dernières réponses arrivées l'ont été après le CD de Mars 2001. Dans l'ensemble, une nette majorité demande à ce que l'on ne se presse pas et surtout qu'on ne casse pas ce qui marche.

Suite aux propositions faites par le groupe de travail, le Comité Directeur de Mars a décidé de concentrer les efforts sur la faisabilité de la création d'une Commission Communication, qui regrouperait une communication interne et une communication externe, et sur celle d'une Commission Juridique. Ces futures commissions pourraient être bâties à partir d'unités existant déjà, mais ré-agencées dans la perspective d'une meilleure efficacité fédérale.

Il ne fait aucun doute que l'évolution de la Société en général, et plus particulièrement celle de l'opinion publique demande que nous abordions une indispensable évolution. Les nécessités de l'accès aux « sites de plein air », souci commun à d'autres fédérations, et les nécessités d'une bonne communication fédérale (divers événements nous l'ont clairement montré si besoin en était) font que nous devons faire évoluer les structures fédérales pour mieux répondre aux attentes des fédérés.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces travaux.

Tâches principales des commissions et délégations fédérales

Par Claude Mouret

La réflexion menée au sein du Comité Directeur fédéral depuis Juin 2000 sur une éventuelle restructuration des commissions fédérales a conduit, entre autres, à devoir lister les tâches accomplies par les commissions et les délégations. Pour ce faire, nous avons demandé à tous les présidents de commissions et délégués du Président FFS de lister eux-mêmes les tâches accomplies par l'entité fédérale dont ils ont la charge (Les tâches routinières communes à toutes les entités, comme l'envoi de courrier, ne sont évidemment pas listées, tout comme les obligations évidentes liées à la vie fédérale). Ces listes ont été consolidées en un document unique, qui a fait l'objet d'un long débat lors de la réunion du Bureau fédéral de Février 2001, suivi de plusieurs amendements.

Le Bureau fédéral a jugé souhaitable qu'un tel document soit un outil pour préciser les éléments du budget prévisionnel annuel, en permettant de mettre des budgets face à des séries de tâches à accomplir. Ce principe a été confirmé lors du Comité Directeur de Mars 2001 et un vote a entériné le contenu du texte proposé, dont la forme était provisoire. Comme convenu, les remarques préalablement

effectuées par écrit ont été prises en compte dans la version mise en forme proposée ici. A noter aussi qu'un paragraphe sur le GTIF a été ajouté ici, par souci d'une meilleure exhaustivité, mais il n'était pas disponible lors du vote et ne revêt donc qu'un caractère informatif.

C'est la première fois qu'un tel document est produit à la FFS. Son utilité pour tous est indéniable, car d'une part il permet de mieux communiquer sur ce qui se fait au sein de notre Fédération et d'autre part, il permet des améliorations ultérieures. Il permet aussi de mettre en évidence les éléments qui demanderont à être corrigés, comme par exemple l'absence de certaines tâches ou certaines redondances. Il montre aussi qu'une certaine transversalité peut nous être utile.

Il ne fait aucun doute que ce texte n'est qu'une étape, mais le Bureau et le comité Directeur fédéral ont préféré qu'il puisse être disponible pour tous. C'est donc une base de travail et de réflexion, susceptible d'évoluer. Nous espérons qu'elle vous sera utile.

Définition des tâches principales des commissions et délégation Votées à la réunion du CD fédéral de mars 2001

Remarque : le contenu du texte qui suit a été adopté par vote lors du CD de mars 2001. Il est susceptible d'être modifié dans le futur. Il a cependant été jugé indispensable pour l'établissement du budget prévisionnel des commissions fédérales pour 2001. La mise en forme rédactionnelle définitive a été effectuée après la réunion de CD comme convenu.

La création de deux commissions (communication et juridique) à partir d'éléments existants est à l'étude et sera susceptible d'entraîner la modification du schéma présenté ci-dessous.

L'ordre des commissions dans la liste qui suit ne reflète aucun classement ni aucun jugement de valeur.

COMMISSION DOCUMENTATION

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Acheter les publications spéléologiques marquantes, 2. Obtenir des publications par échange (avec Spelunca et/ ou Karstologia), 3. Gérer la liste des envois gratuits et celle des échanges des revues fédérales, 4. Intégrer les dons d'ouvrages, 5. Archiver de façon précise tous les documents et ouvrages liés à la spéléologie, 6. Organiser la bibliothèque fédérale, 7. Organiser l'accès à la bibliothèque fédérale, 8. Informatiser la liste et l'accès aux documents et ouvrages en bibliothèque, | <ol style="list-style-type: none"> 9. Coordonner les bibliothèques existant dans les autres commissions, 10. Organiser la rédaction des résumés pour le BBS, 11. Collecter les résumés pour le BBS et les transmettre au comité de rédaction du BBS, 12. Gérer les relations avec l'UIS et la SSS au sujet du BBS, 13. Fournir aux fédérés des copies de documents, d'articles et rapports (selon indexation BBS, si existante), 14. Archiver des données topographiques. |
|--|---|

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS FEDERAUX

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier la conformité des statuts et règlements intérieurs (RI) des CDS, CSR et commissions, 2. Vérifier la conformité des statuts des nouveaux clubs aux statuts fédéraux et au fonctionnement fédéral, 3. Répondre aux demandes de renseignements sur l'application des textes réglementaires (lois, décrets, arrêtés, statuts, RI, etc.), | <ol style="list-style-type: none"> 4. Lire le journal officiel et les nouveaux textes ayant une valeur officielle, juridique et de jurisprudence, 5. Proposer des modifications des statuts fédéraux ou du RI en fonction des demandes du bureau, fédéral ou en application des nouveaux décrets sur les statuts-types pour les fédérations, 6. Tenir à jour la documentation "juridique" de façon opérationnelle. |
|---|---|

CREI

Gestion des expéditions

1. Répondre aux demandes de renseignements (bibliographie, expéditions précédentes, adresses...),
2. Attribuer des parrainages FFS,
3. Recevoir les résumés d'expédition,
4. Gérer la base des données d'expédition,
5. Recevoir les rapports d'expédition et mettre en œuvre leur analyse par un comité de lecture,
6. Proposer au Bureau fédéral la liste annuelle des attributions et des versements de l'aide fédérale aux expéditions,
7. Analyser pour le BBS des rapports d'expédition et publications françaises sur l'étranger,
8. Gérer les expéditions nationales en collaboration avec le Bureau fédéral,
9. Prêter du matériel technique spécialisé aux expéditions et gérer la maintenance de ce matériel.

Actions internationales

1. Définir le programme annuel des actions internationales, en collaboration avec les commissions et le Bureau fédéral,
2. Gérer le budget des actions internationales: ouverture d'une ligne de crédit par action,
3. Suivre les actions ; recevoir et étudier les comptes rendus d'action,
4. Effectuer la gestion financière des actions.

Accord bi-gouvernementaux

1. Définir le programme annuel de demande d'accords, en collaboration avec le Bureau fédéral, le DTN et les commissions,
2. Mettre en œuvre les accords acceptés,
3. Gérer les informations reçues du ministère,
4. Gérer les contacts avec les fédérations étrangères ou leur équivalent : lettres officielles d'invitation ou autres, et transmission des informations au Bureau fédéral et au DTN,
5. Effectuer le suivi des actions, recevoir et étudier les compte rendus d'action,
6. Effectuer la gestion financière des actions.

Autres

1. Transmettre à la Commission Documentation, pour mise à la bibliothèque fédérale, des comptes-rendus d'expédition,
2. Gérer un fichier opérationnel d'adresses internationales,
3. Publier un rapport d'activité annuel, suivant les recommandations établies par la Commission fédérale des Publications,
4. Publier une feuille d'information trimestrielle, suivant les recommandations établies par la Commission fédérale des Publications,
5. Participation aux échanges de publications lors des congrès,
6. Transmission d'informations aux fédérations étrangères,
7. Suivi des travaux de l'UIS, de la FSCE et de la FEALC.

Spéléo Secours Français (SSF)

Niveau national

1. Entretenir, en collaboration étroite avec le Bureau fédéral, le contact avec les administrations, notamment le ministère de l'Intérieur, et les divers organes de pompiers : SDIS et CIRCOSC.
2. Tenir à jour l'annuaire du SSF et le diffuser une fois par an auprès des Conseillers Techniques (CT) et 2 ou 3 fois par an auprès de la direction nationale du SSF et du Bureau fédéral,

3. Préparer et envoyer les courriers de proposition de nomination des Conseillers Techniques auprès des Préfets,
4. Assurer les stages nationaux (en moyenne trois par an),

Relations avec les régions et les départements

1. Assurer le suivi des contacts avec les départements (CTD et CDS),
2. Traiter les demandes d'avis sur les aspects

administratifs : plan secours et conventions départementales de secours,

Recherches et formation techniques

1. Effectuer les recherches techniques et technologiques nécessaires à l'amélioration permanente du matériel et des moyens à la disposition du SSF, pour un accomplissement de ses missions. Sont notamment concernés : les moyens de sauvetage en plongée souterraine, les civières, les moyens d'assistance aux victimes, les communications radio sous terre et de la surface aux cavités, etc.
2. Donner les bases techniques sous forme de publications techniques, diffusées en moyenne une fois tous les deux ans, voire tous les ans,
3. Collecter les projets de formation,
4. Organiser et gérer les stages de formation technique en matière de secours et de prévention,
5. Répondre aux demandes émanant de l'étranger en matière de formation (coordination avec la CREI), soit par l'accueil de spéléologues dans les stages du SSF, soit par envoi de cadres du SSF dans les pays demandeurs,
6. Etablir et diffuser le bilan des formations effectuées.

Opérations

1. Tenir une permanence constante dûment informée sur les disponibilités des membres du SSF à l'échelon national, de façon à avoir quelqu'un en permanence sur l'Opérationnel National.
2. Gérer deux lots de matériel servant pour les stages mais aussi en cas de secours,

Prévention et sécurité

1. Intervenir lors des secours et collecter toutes les données nécessaires aux traitements des données de prévention et aux études statistiques,
2. Analyser les causes d'accident et gérer les retours d'expérience, en collaboration avec les autres entités fédérales concernées,
3. Assurer en permanence la prévention des accidents et la promotion de la sécurité.

Communication interne et externe

1. Circulariser régulièrement les membres du Conseil Technique du SSF,
2. Recueillir leurs avis sur les actions en cours et les intégrer,
3. Tenir deux réunions annuelles du Conseil Technique, en octobre et en mars,
4. Tenir une réunion du Bureau du SSF tous les deux mois et maintenir un contact régulier le reste du temps,
5. Organiser tous les ans la rencontre de deux « grandes régions » fédérales, afin d'avoir fait le tour de toutes les régions chaque deux ans,
6. Assurer l'édition de la feuille de liaison trimestrielle « Info SSF », suivant les recommandations établies par la Commission fédérale des Publications,
7. Assurer le suivi des relations avec les autres commissions fédérales, pour les stages ou d'autres activités : Commission Médicale, CREI, EFS, Spelunca-Librairie, essentiellement,
8. Préparer et intégrer un volet SSF au sein du site fédéral Internet, en collaboration avec le GTIF,
9. Assurer la diffusion de l'information et des actions de promotion vers les départements, sous forme de CD ROM, de vidéocassettes, de plaquettes, ou de tout autre support médiatique adapté,
10. Editer des supports pour promouvoir l'image de la FFS/SSF, notamment auprès du public et des médias (autocollants, bandes adhésives, banderoles, etc.),
11. En cas de secours d'envergure importante, informer le président de la FFS. Prévoir et organiser, en collaboration étroite avec la structure fédérale concernée (*future Commission de la Communication*), les relations avec la presse,
12. Prévoir pour une bonne communication, lors de secours d'envergure importante ou en cas « de crise », un argumentaire détaillé qui sera mis à la disposition des intervenants fédéraux désignés.

Ecole Française de Spéléologie (EFS)

Formation, enseignement et techniques

1. Assurer la formation technique des spéléologues,
2. Etablir et diffuser le calendrier des stages de l'EFS,
3. Mettre à jour la base de données des brevetés et des stagiaires,
4. Harmoniser les techniques avec les autres commissions fédérales,
5. Organiser et animer les journées d'études annuelles de l'EFS,
6. Etablir le bilan annuel des actions d'enseignement de l'EFS,

7. Assurer l'accueil et la formation de spéléologues étrangers dans les stages EFS, en collaboration avec la CREI,

Diffusion du matériel pédagogique et de l'information technique

8. Elaborer de la documentation pédagogique : Dossiers d'instruction, Cahiers de l'EFS, manuels techniques,
8. Elaborer des publications informatives: circulaires aux brevetés, Info-EFS, suivant les recommandations établies par la Commission fédérale des Publications,

9. Publier des articles techniques spécialisés dans Spelunca (ou Karstologia),
9. Gérer le stock de publications de l'EFS,
10. Intégrer un volet EFS au sein du site fédéral Internet, et le tenir à jour en collaboration avec le GTIF,
11. Répondre aux questions des brevetés, notamment en ce qui concerne l'enseignement, les stages et le BE,

Promotion de la sécurité

12. Assurer en permanence et promouvoir la promotion de la prévention des accidents et de la sécurité,
13. Gérer et développer les relations avec les centres labellisés,

Autres

14. Gérer et entretenir le stock de matériel EFS,
15. Mesurer l'importance de la pratique spéléologique en France.

COMED

Prévention et sécurité

1. Assurer en permanence la prévention des accidents et la promotion de la sécurité,
2. Effectuer des études statistiques et les tenir à jour sur les accidents en spéléologie et en canyon (d'après les comptes-rendus du SSF, des assurances fédérales et de différents corps constitués pour le canyon),
3. Encadrer des stages d'assistance aux victimes, sur les plans départemental, régional et national,
4. Répondre aux demandes des fédérés (le plus souvent : physiologie, pathologies d'expédition, bibliographies thématiques, toxicité des gaz, spéléologie éducative, radioactivité),
5. Rechercher des médecins pour les expéditions à l'étranger qui en font la demande,
6. Gérer tous les aspects liés aux certificats médicaux et au dopage,

Documentation médicale

7. Tenir à jour la base de données sur les publications spéléologiques médicales (à partir du BBS, Medibase, Index Medicus, et publications diverses) et effectuer l'analyse critique des documents concernés,

8. Rechercher les documents nécessaires pour compléter la bibliothèque de la commission, et gérer la diffusion de ces documents (prêts, photocopies).
9. Coopérer étroitement avec la Commission Documentation pour la gestion de la bibliothèque de la CoMed,

Recherche, diffusion de l'information

10. Aider des thèses médicales ayant pour thème la spéléologie, participation éventuelle au jury, et inciter à la publication de leurs résultats,
11. Effectuer des enquêtes ponctuelles à la demande de la fédération et des fédérés (par exemple "risques médicaux des actions de dépollution", ou d'organismes extérieurs à la FFS (par exemple "danger du CO₂ lors de l'extension d'aménagement d'Orgnac"),
12. Elaborer des publications thématiques (en cours : l'assistance aux victimes, pathologies du spéléologue, l'épuration de l'eau en spéléologie),
13. Diffuser une feuille de liaison, suivant les recommandations établies par la Commission fédérale des Publications.

COMMISSION AUDIOVISUELLE

Actions techniques

1. Assister les CDS, les CSR et les organisateurs de congrès en leur apportant l'aide nécessaire (conseils, matériel et films pour la soirée de gala),
2. Alimenter une vidéothèque, une diapotheque et une photothèque,
3. Organiser des stages de différents niveaux (initiation, perfectionnement, etc.),
4. Organiser des rencontres annuelles,

Aide aux fédérés et diffusion de l'information

5. Aider les spéléo-photographes à trouver des fournitures photo (ampoules, cellules, filtres),
6. Etablir une liste des diaporamistes et vidéastes susceptibles de participer à des projections,

7. Recenser les spéléo-photographes
8. Publier un bulletin annuel,

Actions de communication

9. Aider à la tenue de différents festivals (Ile de France, Pau, Lorraine),
10. Promouvoir la Commission Audiovisuelle en France, et aussi à l'étranger en coopération avec la CREI,
11. Proposer des images (diapos / vidéo) aux medias,
12. Proposer des images pour les publications fédérales.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Actions de sensibilisation et de formation

1. **Eduquer et sensibiliser les fédérés aux problèmes environnementaux,**
2. **Aider techniquement les actions de dépollution des spéléologues,**
3. **Contribuer très activement au maintien du libre accès raisonné aux cavités,**

Gestion et défense de l'Environnement karstique

4. Observer et dénoncer les pollutions et les attaques humaines sur le milieu souterrain,
5. Œuvrer activement pour la protection des chauves-souris et de la faune cavernicole,
6. Contribuer activement à la protection des vestiges archéologiques en grottes, des concrétions, ainsi que celle des puits et galeries de mines anciennes, des carrières souterraines, etc.
7. Collaborer étroitement avec le Conservatoire du Monde Souterrain,

Mise en place de moyens techniques

8. Coopérer avec la Commission Scientifique,
9. Développer la bibliothèque de la commission, en collaboration étroite avec la Commission Documentation,

10. Développer le stand mobile de la commission (pour les actions de promotion, sensibilisation, etc.),

Actions de communication

11. Être l'interlocuteur fédéral privilégié, en collaboration étroite avec le Bureau fédéral, du Ministère de l'Environnement en matière d'environnement souterrain,
12. Créer et maintenir des liens avec les structures qui s'occupent d'environnement : DIREN, Agences de bassin, associations de protection de la nature, etc.
13. Répondre aux administrations dans les domaines qui nous concernent,
14. Organiser annuellement les Assises de l'Environnement Karstique et y participer,
15. Publier régulièrement le Spéléoscope, bulletin d'information de la commission (commun avec la Commission Scientifique), suivant les recommandations établies par la Commission fédérale des Publications,
16. Être continuellement à l'écoute de tous les fédérés et pouvoir répondre rapidement et concrètement aux problèmes environnementaux dont ils s'occupent.

COMMISSION SCIENTIFIQUE

Recherche, actions techniques

1. Effectuer des études scientifiques liées au milieu souterrain, incluant entre autres la karstologie, la géologie, l'hydrogéologie, la climatologie, l'archéologie, l'étude des mines anciennes et des carrières souterraines, la biospéléologie, etc.
2. Traiter ou supporter les dossiers de fond (programmes d'étude, mise au point d'outils...) en cours, pilotés ou supervisés par la commission, comme l'archivage et bases de données spéléologiques, inventaire des thèses touchant au karst,
3. Par exemple, continuer la mise au point d'un appareil électronique capteur-enregistreur de mesures topographiques adapté à l'usage spéléologique,
4. Effectuer des études aérologiques en cavités, etc.
5. Etablir des protocoles d'étude des impacts de la spéléologie sur le milieu souterrain (par exemple des protocoles d'études d'impacts sur la qualité des eaux captées sont en cours),
6. Participer à l'élaboration de dossiers recherche avec les commissions fédérales concernées,
7. Collaborer avec les autres commissions et partenaires : notamment avec la Co Environnement, l'EFS, le Conservatoire du Monde Souterrain, la Co publications, et plus sporadiquement la Co Med, et la Co Jeunes, ainsi qu'avec la commission

scientifique de l'Union Belge de Spéléologie (liens institués, le président Co Scientifique FFS est membre de droit de la commission scientifique de l'UBS et réciproquement),

Soutien à la Commission environnement

8. Assurer les développements scientifiques nécessaires à la Commission environnement,
9. Participer à l'organisation une fois tous les deux ans des Assises Nationales de l'Environnement Karstique,
10. Alimenter le Spéléoscope, en coopération avec la Commission Environnement, en fonction des recommandations édictées par la Commission fédérale des Publications,

Actions de formation

11. Participer à l'organisation et à l'encadrement du stage national "équipier scientifique" avec l'EFS,
12. Participer à l'organisation et l'encadrement de stages scientifiques régionaux sur un week-end,
13. Répondre aux nombreuses demandes individuelles d'informations scientifiques et bibliographiques sur le karst de la part de fédérés et non fédérés (chercheurs, étudiants, entreprises...),

Recueil et diffusion de l'information

14. Assurer la collecte et la circulation des comptes-rendus d'activités et des informations intéressant les membres et correspondants de la commission,

15. Assurer l'échange d'informations avec les autres commissions et partenaires : notamment avec la Co Environnement, l'EFS, le Conservatoire, la Co publications, et plus sporadiquement la Co Med, et la Co Jeunes, ainsi qu'avec la commission scientifique de l'Union Belge de Spéléologie,

16. Organiser les réunions annuelles de la commission,

17. Communiquer sur les activités scientifiques fédérales lors de manifestations scientifiques fédérales ou extra-fédérales, nationales ou internationales (dans ce dernier cas en coopération avec la CREI).

COMMISSION JEUNES

Promotion de la spéléologie auprès des jeunes

1. Promouvoir l'intégration des jeunes dans les clubs,
2. Organiser des interclubs jeunes 3 à 4 fois dans l'année (téléphone, remboursements, préparation du lieu),
3. Assurer l'interface entre les Ecoles Départementales de Spéléologie (EDS) et les clubs,
4. Proposer au Bureau fédéral d'aide financière à des projets organisés par des jeunes, par exemple : camp spéléo de jeunes à l'échelle européenne, expéditions de jeunes en Slovénie (collaboration CREI),

5. Gérer un Label jeunes : aide pour les jeunes qui effectuent un stage FFS,

6. Relayer pour la FFS les actions menées avec les fédérations scolaires (UNEP, UNSS),

Diffusion de l'information

7. Rédiger la feuille de liaison : « FFS Info Jeunes », suivant les recommandations établies par la Commission des Publications fédérale, et la diffuser,

8. Organiser le rassemblement Jeunes : congrès national spéléo pour les jeunes.

ECOLE FRANCAISE DE PLONGEE SOUTERRAINE

Actions de formation et de promotion de la sécurité

1. Assurer la promotion de l'activité en diffusant une philosophie de prévention plutôt que d'incitation à la pratique,
2. Faire de la prévention par le biais de l'enseignement,
3. Assurer la formation des plongeurs français,
4. Apporter une aide matérielle aux stages régionaux,
5. S'occuper des secours en plongée en collaboration avec le SSF,
6. Effectuer l'analyse succincte des accidents de plongée,
7. Assurer la formation de nombreux plongeurs étrangers, réaliser le stage international et répondre aux demandes de formation dans les pays étrangers (trois actions en coopération avec la CREI),

Gestion de l'activité

8. Participer à la commission interfédérale d'agrément (CIA) FFS/FFESSM,
9. Veiller à l'application de la réglementation à travers la CIA,
10. Intervenir comme soutien dans les problèmes que rencontrent les plongeurs sur le libre accès aux

cavités, en collaboration avec les instances juridiques de la FFS,

11. Participer aux travaux de mise en place des brevets,

12. Nommer le CPIR,

Actions techniques

13. Rassembler les informations sur les techniques, les explorations,

14. Travailler à la réalisation d'ouvrages et de documentations techniques,

Actions de protection de l'environnement

15. Contribuer à l'étude et à la protection du milieu, en collaboration avec la Commission Environnement,

Diffusion de l'information

16. Diffuser les informations sur les techniques, les explorations, la législation, les recommandations auprès des plongeurs,

18. Réaliser le bulletin de liaison de la commission : « Info Plongée », suivant les recommandations établies par la Commission fédérale des Publications.

COMMISSION ASSURANCES

Gérer l'ensemble des problèmes d'assurances de la FFS

Etre à tous niveaux le conseiller technique de tous

1. Les biens meubles et immeubles de la FFS:

- siège FFS,
- locaux de Lyon,
- locaux librairie,
- véhicules,

2. Le contrat national adhérents :

- responsabilité civile d'ensemble de la FFS, de ses dirigeants, de son personnel, des locaux, des biens,
- les individuels,
- les clubs, les CDS, les Régions,
- les membres des clubs qui consultent souvent la commission à titre personnel,

3. Le contrat sur les locaux des clubs,

4. La mise au point d'un contrat groupe "auto",

5. La gestion des accidents et leur prévention:

- le suivi des dossiers de la déclaration au règlement avec le courtier "AON" et l'assureur,
- les examens médicaux,
- les relances,
- l'exploitation des résultats et des circonstances,

6. Les actions juridiques :

- le suivi des jurisprudences sportives,
- les analyses,
- les conseils et les réponses aux nombreuses questions que se posent les responsables,

7. Le cahier assurance:

- sa rédaction,
- ses mises à jour.

ECOLE FRANCAISE DE CANYON (EFC)

Promotion de la sécurité et prévention des accidents

1. Mettre en place les actions de prévention nécessaires,

2. Promouvoir l'esprit de sécurité et prévenir tout type d'accident,

Actions de formation

3. Former et sensibiliser les pratiquants,

4. Former des cadres (Instructeur et Moniteur),

Gestion de l'activité

5. Assurer la représentation de la FFS dans la gestion "pluri-fédérale" de l'activité, et plus particulièrement affirmer la place incontournable de la FFS auprès de la fédération délégataire (FFME),

6. Suivre l'évolution de la réglementation de l'activité (fichier) et assurer une présence sur certains dossiers (co-requérances) lorsque c'est nécessaire,

7. Assurer les relations avec les autres commissions de la fédération, et plus particulièrement la CREI, la Co Jeunes, la Co Environnement, la Co Médicale et l'EFS,

8. Assurer les relations et aider à la structuration des commissions décentralisées dans les CDS et CSR,

9. Développer des sujets de réflexions et des travaux sur les différents aspects de l'activité,

Actions de protection de l'environnement

10. Mettre en place et assurer le suivi du fichier des sites,

11. Continuer la réflexion sur le milieu,

12. Continuer l'identification des sites sensibles,

13. Promouvoir la protection de l'Environnement,

Diffusion de l'information

14. Assurer l'information des pratiquants : bulletin, site Internet, liste de discussions...

COMMISSION FINANCIERE

Cette commission un peu différente des autres :

- Rend des avis techniques suite aux demandes du trésorier, du bureau ou du CD,
- Rend un avis technique sur le « réalisme » du budget,

1- Mettre en place des outils d'analyse : indicateurs et graphiques d'évolution. Cette mission nécessiter un peu d'imagination pour définir les indicateurs intéressants mais surtout beaucoup de travail pour analyser les résultats sur au moins les dix dernières années (ou davantage pour certains indicateurs). Le but est de réaliser un document

annuel donnant la définition précise des indicateurs et les courbes d'évolution.

2 - Vérifier régulièrement (tous les mois ou tous les deux mois) l'évolution financière de la fédération (trésorerie et adéquation du réalisé avec le budget prévisionnel). Un très court rapport devra informer les membres du comité directeur. En fait, si la mise en place d'un protocole de contrôle est du ressort de la commission financière, il sera probablement possible dans l'avenir de transférer la réalisation et la responsabilité du contrôle au trésorier adjoint.

3 - Vérifier la cohérence du budget prévisionnel.

4 - Servir de conseil dans un certain nombre de domaines (fiscal, légal, salarial). La commission financière devra donc comporter des experts dans ces différents domaines.

5 - Répondre à des demandes précises du bureau ou du comité directeur pour analyser la conséquence financière d'un projet.

6- Action possible : vérifier la bonne application des procédures financières (à ce titre, la commission financière est une sorte de "cours des comptes"). Mais cette mission (contrairement aux autres) reste à discuter en détail par le CD.

COMMISSION PROFESSIONNELLE

Gestion de l'activité et communication

La commission professionnelle est un lien, un lieu de concertation, entre la pratique fédérale bénévole et la pratique professionnelle. A ce titre, elle a pour objectifs :

1. D'améliorer ou au moins de maintenir la liberté d'accès pour tous. Elle défendra là où le besoin s'en fera sentir des accords ou conventions tripartites propriétaires / FFS / SNPSC (Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon),
2. De structurer et développer les relations de la FFS avec le ou les syndicats représentatifs des

professionnels et d'inciter à la concertation préalable avant toute réunion commune avec l'administration ou les instances sportives sur des sujets communs,

3. De développer la communication avec les décideurs, afin de promouvoir l'idée de potentiel économique représenté par toutes les pratiques de la spéléologie,
4. Après la reconnaissance de la FFS du monde professionnel organisé, de veiller à ce que cette politique s'harmonise localement : CDS et Régions.

SPELUNCA-LIBRAIRIE

1. Renseigner les clients. (Tel. ou Fax.),
2. Prendre les commandes. (Tel. ou Fax.),
3. Etablir les factures lors des ventes d'ouvrages,
4. Expédier les commandes,
5. Gérer le stock,
6. Chercher des ouvrages hors stock pour satisfaire les demandes spécifiques,
7. Se déplacer sur les lieux de vente lors des congrès, rassemblements et autres,

8. Choisir et acheter de nouveaux ouvrages pour enrichir le catalogue,
9. Coopérer avec la commission des publications dans le cadre de la vente au numéro de Spelunca et karstologia,
10. Rechercher et vendre des produits fédéraux.. (gadgets),
11. Assurer la tenue à jour du catalogue et sa mise en ligne sur Internet.

COMMISSION DES PUBLICATIONS

Gestion de Spelunca et de Karstologia

1. Gérer les aspects liés à ces publications fédérales,
2. En particulier, gérer la bonne tenue de Spelunca et, en collaboration avec l'Association française de Karstologie, celle de Karstologia,
3. Coordonner les rédacteurs en chef des revues fédérales,
4. Gérer les aspects financiers et optimiser les coûts),
5. Superviser ou organiser la recherche de publicité,
6. Agir pour que la satisfaction des abonnés soit atteinte,
7. Tenir à jour la courbe d'évolution des tirages des revues et des ventes et essayer d'expliquer les variations significatives,
8. Optimiser le tirage de Spelunca et Karstologia,
9. Gérer les relations avec le ou les imprimeurs,
10. Assurer un bon suivi des relations avec les rédacteurs en chef et leur équipe,

11. Gérer les relations avec les autres partenaires: dépôt légal, numéro ISSSN, La Poste, etc.

Relations avec Spelunca-Librairie

12. Assurer tout le suivi nécessaire pour que les ventes au numéro de Spelunca et Karstologia se passent bien et se développent,

Gestion des autres publications fédérales (*momentanément assurée par Jacques Orsola*)

13. Recenser toutes les feuilles de liaison et bulletins divers des commissions et du comité directeur fédéral,
14. Définir une optimisation des dates de sortie des publications et circulaires fédérales,
15. Organiser leur diffusion groupée, de façon à diminuer les frais d'envoi(enveloppes, timbres, temps passé par les salariés FFS),
16. Faire remonter par écrit vers le Bureau fédéral les problèmes qui pourraient se poser.

CONSERVATOIRE ET ACTIVITES JURIDIQUES DIVERSES

A l'heure actuelle, le Conservatoire est associé au moins par leur responsable à des activités juridiques. Ceci ne signifie pas que ces activités sont liées uniquement au Conservatoire et dans un futur plus ou moins lointain un autre type d'organisation pourra être envisagé.

Conservatoire du monde souterrain

Connaissance des sites

1. Tenir à jour les listes de sites classés et inscrits (Monuments Historiques ou protection de la nature), arrêtés de biotopes, réserves naturelles, Natura 2000, etc.,
2. Contacter une fois par an en moyenne chaque CDS pour corriger, compléter, documenter l'inventaire des sites du Conservatoire,
3. Faire des tournées de visites sur le terrain dans toutes les régions (env. 5 par an),
4. Etudier les sollicitations particulières présentées par les clubs, CDS, etc. et émettre un avis (notamment les projets de classement ou autres mesures de protection, les conflits d'usage, ...)

Acquisition de sites karstiques

5. Instruire les dossiers de location ou d'acquisition,
6. Rechercher des subventions extérieures

Gestion des sites acquis

7. Suivre et relancer les gestionnaires des sites fédéraux (achetés ou loués),
8. Dynamiser la gestion de ces sites,
9. Proposer ou imposer des programmes de développement,

Actions d'information et de promotion du Conservatoire

10. Présenter le Conservatoire dans les manifestations fédérales,

11. Représenter le Conservatoire face aux partenaires extérieurs (Min. Environnement, Culture, ...),
12. Participer aux réunions des commissions Environnement et Scientifique,
13. Assurer la publication d'articles sur les sites fédéraux,
14. Envisager l'internationalisation du Conservatoire à l'échelle de l'Union Européenne,

Veille juridique

15. Assurer une veille juridique sur tout ce qui concerne le milieu souterrain (sport, environnement, archéologie, ...)

Gestion des conventions

16. Contacter chaque CDS pour recenser les conventions d'accès,
17. Tenir à jour une liste détaillée des conventions,
18. Recueillir et archiver les textes des conventions,
19. Etudier les conventions nouvelles soumises à la FFS et émettre un avis,
20. Proposer des conventions type.

Activités juridiques

21. Instruire les demandes de prestations juridiques des clubs, CDS, etc.
22. Transmettre au juriste fédéral les demandes retenues,
23. Suivre au moins mensuellement l'avancement des dossiers en cours (avec chaque demandeur et le juriste),
24. Tenir à jour la liste des interventions et leur issue,
25. Proposer des améliorations de fonctionnement,
26. Organiser un débat juridique pendant le rassemblement FFS.

DELEGATION A L'UIS (Union Internationale de Spéléologie)

1. Représenter la FFS à l'UIS,
2. Défendre les intérêts de la FFS à l'UIS,
3. Promouvoir la présence française dans les instances internationales,
4. Participer le mieux possible à la vie de l'UIS,
5. Participer aux congrès internationaux tous les quatre ans,

6. Organiser la délégation française devant se rendre à chaque congrès international,
7. Promouvoir la participation et les publications françaises dans le cadre des congrès internationaux,
8. Diffuser l'information disponible,
9. Cette année, promouvoir la candidature française pour héberger le congrès international de Spéléologie à Pau en 2005.

DELEGATION A LA FSCE (Fédération Spéléologique de la Communauté Européenne)

1. Représenter la FFS au sein de la FSCE,
2. Assurer le lien avec les délégués des autres pays de l'Union Européenne,
3. Proposer des projets dans le cadre du fonctionnement de la FSCE,

4. Participer au développement de la structure de la FSCE ainsi qu'à celui de la spéléologie en Europe.
5. Participer au développement des relations avec l'ensemble des fédérations nationales réunies au sein de la FSCE.

DELEGATION A LA FEALC (Federacion Espeleologica de America des Sur y Caribe)

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Représenter la FFS au sein de la FEALC, 2. Assurer le lien avec les délégués des autres pays membres de la FEALC, 3. Proposer des projets dans le cadre du fonctionnement de la FEALC, 4. Participer aux congrès de la FEALC, 5. Promouvoir la présence spéléologique française en Amérique latine et dans la Caraïbe, 6. Répondre aux sollicitations : demandes de renseignements sur la spéléologie en Amérique Latine (publications, topographies, contacts, vie courante), | <ol style="list-style-type: none"> 7. Tenir à jour un fichier d'adresses internationales des membres de la FEALC et de spéléologues ou scientifiques dans des domaines variés : biologie, géologie, archéologie, paléontologie, pouvant permettre de mettre les personnes, désirant faire des expéditions dans des pays sans organisation spéléologique, en contact avec des scientifiques ou des personnes intéressées par le milieu souterrain, 8. Recueillir des informations sur l'Amérique Latine et la Caraïbe pour l'Echo des Profondeurs dans Spelunca et pour Karstologia. |
|--|---|

PRIX FEDERAUX

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Différencier les deux prix fédéraux (Frédéric Hammel et Robert de Joly / Martel), 2. Lancer les demandes de candidatures dans Spelunca dans les délais, 3. Réceptionner les dossiers via le secrétariat | <ol style="list-style-type: none"> fédéral, 4. Composer le jury de 5 personnes, 5. Distribuer les dossier pour étude et notation, 6. Organiser la remise des prix lors du congrès ou le rassemblement fédéral annuel. |
|--|---|

COMMUNICATION EXTERIEURE

Politique de communication

1. Proposer au Bureau fédéral une politique de communication,
2. En particulier, définir des actions nouvelles pour asseoir une excellente image de la spéléologie auprès du public et des administrations,
3. Proposer dans le cadre des activités du SSF une stratégie de communication avec les médias,
4. Etablir des relations durables et d'excellent niveau entre la FFS et les médias Presse, Radio et TV,
5. Prendre contact avec les médias en fonction de la demande transmise par le secrétariat fédéral et leur répondre,
6. Transmettre les bonnes informations au bon moment,
7. Mais surtout, être proactif,

Moyens de la politique de communication

8. Fournir des images (diapos et vidéo) selon un protocole établi pour la presse écrite ou la TV,

9. Proposer des reportages aux TV pour émissions diverses,
10. Impliquer la TV dans des manifestations exceptionnelles, des festivals par exemple,
11. Faire participer les acteurs d'expéditions à des plateaux TV,
12. Participer à l'organisation du tournage d'émissions TV,
13. Montrer la Fédération lors de grandes manifestations externes,
14. Travailler avec le GTIF pour la mise à disposition du site Internet FFS aux autres sites Internet,

Recherche de sponsors

15. Proposer des actions pouvant intéresser des partenaires commerciaux,
16. Proposer des images fixes de situations in situ pour des catalogues commerciaux (cordes, fabricants de matériel, ...) en échange de sponsoring,

GTIF (GROUPE DE TRAVAIL INTERNET FEDERAL)

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le site Internet fédéral, 2. Introduire l'information fédérale pertinente et des informations d'intérêt général pour les spéléologues, 3. Veiller en permanence à la qualité de l'information, 4. Notamment veiller à ne diffuser que des documents à caractère public avéré, | <ol style="list-style-type: none"> 5. Collaborer avec le Bureau fédéral pour tous les aspects liés à la confidentialité ou à ce qui pourrait ternir l'image de marque de la spéléologie, 6. Mettre en place les liens nécessaires pour accéder aux autres sites spéléologiques d'intérêt général, notamment celui de l'UIS, et rendre ces liens clairement apparents. |
|--|---|

Une journée nationale de la spéléologie : éléments de discussions

par Laurence Tanguille

L'idée consiste à organiser des manifestations sur une journée dans l'année, la même pour toutes les régions, dans but de mieux faire connaître la spéléologie au public.

Il est important de décider s'il s'agit d'une journée de la spéléologie ou d'une journée de la spéléologie et du milieu souterrain.

La différence est importante : dans un cas l'action est centrée sur la partie sportive de l'activité, dans l'autre cas elle est centrée sur la partie connaissance du milieu.

Pourquoi faire une journée de la spéléologie ?

La spéléologie souffre d'un déficit de communication. La communication n'est cependant pas un but en soi, elle sert à faire passer des messages. Il paraît important de montrer que, parallèlement à l'aspect technique, la spéléologie est aussi une activité de loisirs qu'on peut pratiquer tranquillement et sans risques mais qui prend son essence dans la connaissance même du milieu qui lui sert de cadre.

La journée de la spéléologie doit se positionner par rapport à ce qui existe, mais en aucun cas il ne s'agit d'une fête du sport sur le thème de la spéléo. Pourquoi se démarquer de la fête du sport ? Parce que la spéléo n'a rien gagné à être assimilée à des activités sportives classiques. Il nous faut « cultiver notre différence ». Se caler dans la fête du sport présente le risque d'entrer dans une logique généraliste et de perdre toute la spécificité centrée sur la spéléologie et non le sport.

Toutes les facettes de l'activités doivent ou peuvent être présentées que ce soient les explorations proches ou lointaines, les études à caractère scientifique, la photographie etc.

Il faut remarquer que de nombreuses initiatives existent déjà. Il s'agit d'en susciter d'autres et surtout de « fédérer » le plus grand nombre d'initiatives locales.

La journée nationale de la spéléologie doit être un projet politique. Les objectifs sont multiples :

- ◆ Il s'agit de proposer un projet fédéral qui réunira tous les élus fédéraux, à tous les niveaux, sur une même action. Actuellement les temps forts dans la vie fédérale (organisation d'un rassemblement ou d'un congrès, manifestation...) ne mobilisent qu'une entité CSR ou CDS ou plusieurs clubs mais jamais l'ensemble de la fédération.

- ◆ Il s'agit de faire connaître l'activité au grand public, non seulement en emmenant des gens sous terre mais également en présentant l'activité dans sa globalité, dans sa dimension environnementale et scientifique.
- ◆ Enfin il s'agit de démontrer que la fédération est une activité structurée qui gère ses formations et ses secours, qui a la capacité d'aller vers l'avant et qui utilise l'argent public dans des objectifs louables.

L'organisation

La fédération doit être moteur dans cette action. Elle assure la mise en œuvre fédérale, (édition d'un cahier des charges, d'un synopsis). Elle fixe la date, édite un mode d'emploi pour les structures locales, édite des affiches ou une plaquette, etc...

Rassembler sur une même journée l'ensemble des projets permet de concentrer les moyens et d'être plus efficace en terme de communication. Par exemple des affiches pourraient être distribuées dans différents lieux, lycées, collèges, universités. Une campagne de presse (presse écrite, radio et télévision) devra être organisée au niveau nationale.

L'organisation reposera localement sur les CSR, CDS et les clubs. Il faudra laisser la liberté à ces structures locales d'organiser comme bon leur semble, libre à eux de multiplier les lieux concernés ou pas. Il peut être intéressant, dans certains départements, de créer plusieurs événements dans des lieux différents et sur des thèmes différents. Le choix du ou des sites dépendra des objectifs et de la proximité du public attendu qu'il faudra essayer de recenser le plus en amont possible.

La presse régionale serait mobilisée par les structures locales en adaptant **le contenu aux spécificités locales**.

Il semble également important d'intégrer les structures locales existantes tels que les « maisons du parcs ou de réserve » ou les syndicats d'initiatives. Ceci permettra de prendre contact et de travailler avec ces structures, mais aussi de disposer de lieux de projection et d'exposition.

Comment mener à bien le projet ?

Tout d'abord il faut continuer à **recenser** les expériences déjà menées pour lister les réponses aux questions « qui organise ? », « comment ça se passe ? », « est ce que ça marche ? », « combien de personnes ? », « quels moyens mettre en œuvre ? », etc.

Le point important et urgent est évidemment de décider de la date de cette « journée nationale de la spéléo ».

Il existe actuellement une kyrielle de manifestations qui vont de la participation à la « fête du sport » à l'organisation de conférences, à la participation aux journées de l'environnement, à l'organisation d'une journée découverte en partenariat avec les mairies ou les conseils régionaux.

Il est important d'évaluer la possibilité de faire modifier les dates d'événements existants pour ne pas rajouter « un truc » de plus. Les C.D.S. sont motivés mais point trop n'en faut !

Il faut aussi proposer des partenariats en différenciant les parrainages et les partenariats financiers.

Les parrainages devront être sollicités auprès des ministères de l'environnement et des sports au niveau nationale. Localement il conviendra d'entrer en contact avec les structures qui pourront d'une manière ou d'une autre apporter leur concours soit en mettant leurs locaux à disposition pour des projections ou des conférences soit en permettant la visite de sites ou de toute autre manière.

Pour les partenariats financiers les choses sont plus complexes. Pour demander un soutien financier il faut justifier des dépenses liées à la manifestation et en démontrer l'intérêt. Il faut certainement aller au-delà d'une simple demande de remboursement d'indemnités kilométriques.

Il sera possible d'aider considérablement les CDS dans leur organisation :

- ◆ En mettant à leur disposition des panneaux d'exposition tout prêts. Il existe une exposition fédérale. Il est tout à fait envisageable de dupliquer cette exposition et de la mettre à disposition des CDS. Il existe également d'autres

panneaux d'exposition (par exemple ceux de la région Languedoc Roussillon).

- ◆ En mettant à disposition des diaporamas ou des vidéos (à voir avec la commission audiovisuelle et à chiffrer.)
- ◆ En éditant une affiche (ce sera un élément coûteux à financer) et des prospectus distribuables. Le nombre d'exemplaires peut être évalué aux alentours de 10 000 pour l'affiche et 50 000 pour les dépliants. Chaque affiche devra prévoir une réservation pour des informations locales, lieux, horaires etc.

Calendrier

Mars à juin 2001 : étude et chiffrage (expos, supports etc) du projet
Décision de la date « j » lors de la réunion du CD de juin 2001

Cette date déterminera l'ensemble du calendrier à respecter.

J - 12 mois : informer les partenaires institutionnels privilégiés (ministères) et faire la demande de financement. Faire passer l'information aux fédérés (Spelunca, descendeur, lettre de l' élu)

j - 6 mois : relancer les CDS, définir les lieux, mettre au point les supports (affiches expos etc.)

j - 2 mois : diffuser les supports aux C.D.S.

j - 1 mois : lancer la campagne de communication, presse, affichage etc.

j - 2 semaines : intensifier les contacts avec la presse

j + 1 mois : faire le bilan

Important :

Il faut démarrer d'urgence la concertation avec les CDS.

Une présentation du projet doit être faite en AG.

Il faut prévoir un financement au budget 2002.

Les Écoles Départementales de Spéléologie (EDS)

par Claude Roche (DTN) et Joël Possich (Président FFS)

Constat

La Fédération Française de Spéléologie constate au fil des ans :

- une érosion du nombre de fédérés,
- une augmentation de la moyenne d'âge,
- des difficultés pour renouveler les dirigeants,
- que les statistiques du Spéléo Secours Français montrent un nombre d'accidents plus important chez les spéléologues non fédérés,
- que les clubs n'ont pas tous les moyens d'entreprendre des actions d'initiation en liaison avec les établissements scolaires,

- une émergence d'initiatives départementales qui doivent être coordonnées au niveau national,
- de nombreux projets en cours d'élaboration, pour lesquels la F.F.S. doit être moteur,
- que la commission jeune oriente ses actions essentiellement vers un public déjà fédéré,
- qu'aucune promotion n'est faite auprès de nos partenaires.

Objectifs

Les E.D.S. ont pour vocation de toucher :

- les jeunes fédérés isolés dans les clubs,
- les élèves des collèges du département.

Les écoles départementales de spéléologie ont pour objectifs de :

- Créer une dynamique chez les jeunes de 10 à 15 ans.
- Former très jeunes les futurs spéléologues.
- Susciter des vocations.
- Sensibiliser les jeunes au milieu et à la prévention des accidents.
- Aider les clubs dans leur démarche d'initiation.
- Fédérer et orienter les jeunes vers les clubs.
- Responsabiliser les participants par rapport à leur activité.
- Développer l'esprit d'équipe, le sens du bénévolat, de la convivialité et de la rigueur.
- Susciter l'envie de s'investir dans la vie associative.
- Apporter une hygiène de vie, nature, respect de l'environnement, ...

Partenaires

Quelques partenaires incontournables :

- Le Conseil Général.
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
- La Caisse d'Allocation Familiale.
- La Fédération française de Spéléologie.
- Les services du Ministère de l'Education Nationale.
- L'UNSS

Descriptif du projet

Moyens humains à mettre en œuvre

Le fonctionnement d'une telle structure implique la mobilisation de tous les acteurs de la vie associative départementale :

- les responsables bénévoles du CDS,
- les responsables des clubs concernés,
- les professionnels,
- les enseignants des établissements scolaires,
- les parents

Les responsables du CDS

Les commissions enseignement et jeunes doivent être partie prenante de ce projet. La commission enseignement du département pourrait se transformer et devenir l'école départementale de spéléologie.

Les responsables des clubs concernés

Le relais club est le point de départ de l'information communiquée aux jeunes au sujet de l'EDS. Mais c'est aussi le point d'aboutissement de l'initiation effectuée en tant que structure d'accueil des jeunes initiés.

Les professionnels

De toute évidence, il faut développer la notion de membre associé prévu à l'article 2 deuxième alinéa des statuts de la fédération

Il faut donc intégrer des Brevets d'État qui peuvent :

- soit être employés en emploi-jeunes,
- soit en emploi sportif,
- soit rémunérés à la vacation.

Les enseignants des établissements scolaires

L'implication des enseignants est le garant de la réussite du projet :

représentants de l'institution Education Nationale, source d'information auprès des jeunes, éléments moteurs dans l'adhésion des jeunes à l'activité.

Les parents

Aide importante sinon indispensable dans les tâches d'accompagnement

Moyens matériel

Mise en place d'un livret de formation.

Mise en place de matériel collectif et individuel de qualité et en quantité suffisante.

Organisation du transport des jeunes vers le lieu de pratique

Rôle de la F.F.S.

Élément prioritaire du plan de développement des quatre prochaines années, la FFS souhaite impulser une politique de développement des Ecoles Départementales de Spéléologie.

Elle apportera un soutien efficace aux CDS :

- dans l'établissement du projet,
- la recherche des financements,
- le relais médiatique nécessaire au lancement du projet,
- la reconnaissance de l'enseignement dispensé par une validation fédérale de l'EDS

Projet F.F.S.

Pour mener à bien sa politique de développement des Ecoles Départementales de Spéléologie, la F.F.S. s'engage à aider les CDS :

- En élaborant un cahier du CDS sur ce sujet (mission confiée à un CTR).
- Dans le montage du projet et la recherche de financements (mission confiée à un CTR).
- Grâce à un soutien dans les démarches administratives.
- Une aide financière apportée aux CDS dès l'année 2001 pour les projets en cours (à définir selon budget disponible).
- Une aide financière pour les nouveaux projets pouvant se décliner comme suit :
 - * Première année aide à l'équipement 5 000 F.
 - * Evaluation du fonctionnement. Si objectif atteint.
 - * Deuxième année aide à l'équipement 10 000 F.
 - * Evaluation du fonctionnement. Si objectif atteint.
 - * Au-delà, le CDS doit auto financer sa structure.

Le nombre de projets susceptibles d'être aidés en 2001 sera limité au budget disponible

Le FAAL (Fond d'Aides aux Actions Locales)

B. Lips

Constatation

Ces dernières années, deux systèmes d'aides ont montré leurs limites :

* Le FAAL : décidée en 1997, l'aide aux actions locales n'a jamais réussi à fonctionner correctement. Aucune équipe cohérente de gestion n'a réussi à se mettre en place.

Pour information, voici un petit historique :

1997, fonctionnement correct,
1998, dossiers non encore réglés à ce jour,
1999, gel de la ligne budgétaire,
2000, relance timide avec un budget de 20Kf.

* Le reversement aux régions conventionnées se révèle extrêmement coûteux pour les finances fédérales sans « aucun retour » c'est-à-dire d'effets de développement marqué au niveau fédéral. Tout comme pour le FAAL, aucune équipe de gestion n'a été mise en place et aucun suivi des conventions n'a jamais été effectué.

Ces deux expériences montrent que les projets mis en place en dehors d'une volonté politique forte et sans ligne de conduite sont voués à l'échec.

Pourtant la mise en place de ces deux systèmes d'aide répond à une demande très forte et légitime des fédérés et des régions. Lors de l'AG de Tarascon, les grands électeurs ont d'ailleurs demandé une relance du reversement aux régions décentralisées pour l'année 2001 et une relance du FAAL.

Pour répondre à cette demande, des réflexions ont été menées sur un nouveau dispositif permettant de favoriser les initiatives locales, d'inciter les CSR et CDS à établir un projet politique et d'utiliser les moyens financiers dont dispose la fédération au profit d'actions quantifiées. Enfin il semble important de permettre à la fédération de faire valoir les actions des spéléologues auprès du ministère et de divers organismes.

Un premier texte avait été transmis aux membres du CD vers le mois de septembre.

Lors de la réunion de CD du mois d'octobre, une discussion volontairement limitée dans le temps a permis de recueillir quelques idées.

A partir du texte de synthèse, les présidents de région ont été invités à poursuivre le débat, lors de leur réunion annuelle en décembre pour indiquer leur préférence parmi les diverses options présentées.

Les axes de discussion

Trois options, nommées OPTION 1, OPTION 2 et OPTION 3, sensiblement différentes, ont émergé des discussions préliminaires.

a) Le but

Le but est triple :

* aider, connaître et reconnaître les actions locales initiées par les régions, CDS, clubs ou groupes de fédérés,

* permettre aux régions de mettre en place une véritable politique d'actions en favorisant ou en initiant tel ou tel projet pour créer une dynamique et assurer un développement.

* recueillir l'ensemble des résumés au niveau national ce qui permettra de faire valoir les actions des spéléologues français et de justifier, auprès du ministère, cette dépense dans le cadre du rapport d'orientation,

Pour atteindre ce but, diverses conditions semblent indispensables :

* une implication de chaque région sous une forme qui reste à définir : bureau, comité directeur, cellule de suivi...

* une enveloppe financière suffisante pour permettre de faire du FAAL un réel instrument de politique régionale.

b) Le domaine couvert

Les analyses ont convergé sur l'idée que les projets à financer peuvent se classer en deux catégories :

* des projets ponctuels : exploration nécessitant un investissement particulier (pompage, désobstruction...), édition d'un inventaire, coloration, étude hydrogéologique, brochage d'une cavité ou équipement d'un canyon (certains membres du CD craignent que le FAAL soit débordé par une multitude de demandes de ce type), action de promotion ponctuelle (festival, journée découverte...),

* des projets pluriannuels : mise en place d'une école départementale de spéléologie, projet nécessitant une embauche, action de promotion de longue durée (politique de stage...)...

D'autres projets ou critères de subvention peuvent être envisagés :

* création de poste d'Assistant Technique Départemental ou Régional,

* mise en place des contrats de membre associé sur des projets communs,

* amélioration de l'accueil dans les clubs existants (formation de dirigeants)

* engagement d'un accroissement du nombre de fédérés ou du nombre de cartes d'initiation,

* actions d'insertion menées au profit de publics défavorisés,

* actions menées au profit de publics handicapés,

* signature de contrats éducatifs locaux (CEL)

c) Le principe de fonctionnement

L'OPTION 1 consistait à séparer très nettement les projets ponctuels et les projets à long terme.

La gestion des projets ponctuels (domaine couvert par le FAAL selon l'ancienne formule) serait délégué très largement aux régions.

Par contre, les subventions pour les projets pluri-annuels seront déterminées par la signature de conventions (plus ou moins formalisées) avec les régions (fonctionnement très proche de celui décrit dans l'option 2)

L'OPTION 2 consistait à traiter les deux styles de demande, actions ponctuelles et actions pluriannuels dans le même cadre (signature d'une convention soit annuelle soit éventuellement sur quatre années).

L'OPTION 3 correspond de fait à une reconduction d'un système actuellement testé en 2001. Les deux types de demande sont gérés par des groupes de travail différent. Le FAAL fonctionne selon le principe mis en place au départ en 1997 (en améliorant les procédures de fonctionnement pour une gestion efficace).

Les subventions aux écoles départementales de spéléologie (EDS) et éventuellement à d'autres projets de développement « lourd » seront traités cas par cas (éventuellement avec la signature d'une convention). En ce qui concerne les EDS, une ligne budgétaire a été mise en place en 2001.

d) Le mode de gestion

Dans l'OPTION 1, l'aide aux actions locales serait gérée, quasi-entièrement, par les régions : choix des projets à soutenir, détermination de la subvention (en fonction d'une enveloppe globale préalablement définie), suivi du projet et acceptation du rapport.

Une cellule nationale de suivi n'interviendrait que pour :

- * définir l'enveloppe globale pour chaque région,

- * verser la subvention allouée après réception du feu vert de la région et d'un résumé d'une page de l'action.

L'aide aux projets lourds de développement serait gérée par un groupe de travail rendant compte au CD.

L'OPTION 2 prévoit la signature d'une convention entre la région et la fédération. Un groupe de travail rendant compte au CD assurera le suivi. Le contrôle se fait donc aussi bien en amont (au moment de la signature de la convention) qu'en aval (lors du paiement).

Dans le cas de l'OPTION 3, la gestion sera assurée par deux groupes de travail distinct (FAAL et « projet lourd de développement ») qui rendront compte au comité directeur.

Lors des discussions, il a été spécifié que d'autres modes de fonctionnement pouvaient émerger. Il fallait bien entendu également tenir compte du fait que les finances fédérales sont loin d'être infinies et que privilégier un type d'action implique forcément de moins financer un autre type.

Conclusion

Les présidents de région, lors de leur réunion annuelle en décembre, ont clairement manifesté leur préférence pour l'option 3.

Ils ont estimé que le FAAL était un système d'aide qui permet une relation directe entre les clubs et la fédération. Déléguer la gestion de ce système d'aide aux régions consisterait à rompre cette relation directe. Les OPTIONS 1 et 2 nécessitent un engagement sans faille des régions. De fait, l'avis actuel des présidents de région condamne ces deux options.

Le comité directeur, lors de sa réunion du mois de mars, a entériné le principe de fonctionnement selon l'option 3.

Mais les réflexions et le travail de structuration sont loin d'être terminés. Il faut :

- * définir, tester et analyser des procédures efficaces de fonctionnement aussi bien pour le FAAL que pour les aides aux Ecoles Départementales de Spéléologie,

- * poursuivre la réflexion sur un éventuel nouveau dispositif permettant aux CSR et CDS d'établir un projet politique ou de prendre en charge d'autres besoins. Un simple reversement aux régions, sans contrepartie ni suivie, affaiblit financièrement la fédération sans lui permettre de faire valoir ses réalisations auprès des ministères.

Politique fédérale en matière d'équipement des cavités en ancrages permanents

Document adopté par le Comité Directeur fédéral, le 17 et 18 mars 2001

Préambule

La Fédération française de spéléologie, délégataire de service public mène depuis sa création une politique volontariste visant à garantir la sécurité des pratiquants et à respecter et protéger le milieu souterrain et son environnement.

Confrontée au vieillissement des ancrages réalisés à l'aide de chevilles autoforeuses à expansion et à leur prolifération dans certaines cavités, elle a chargé le groupe d'étude technique de l'E.F.S., en collaboration avec des professionnels, des fabricants de matériel et des fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports de définir des choix techniques et technologiques fiables et adaptés au milieu et à la pratique.

Ont ainsi été définis des orientations techniques, des principes d'équipement, une méthodologie de mise en œuvre et des propositions pour un cadre de réalisation. Tous ces points sont clairement exposés dans le mémento d'équipement de cavités en ancrages permanents publié dans le cahier de l'EFS n° 11.

Aujourd'hui, l'équipement en ancrage permanent avec des broches scellées est pratiqué dans de nombreuses régions, mais malheureusement pas toujours de manière concertée.

C'est pour cette raison que la F.F.S. entend réaffirmer certains principes et impulser une politique réaliste permettant de sécuriser la pratique dans les cavités les plus fréquentées.

1 – La cheville autoforeuse à expansion communément appelée « spit » reste encore aujourd'hui le meilleur ancrage artificiel adapté à **la spéléologie d'exploration**. Il est facile à mettre en place, fiable et peu onéreux.

2 – ***L'équipement de cavités avec des broches inox scellées à la résine ou aux ampoules chimiques doit être justifié par des motifs liés à la sécurité des pratiquants et au respect de l'environnement.*** Sont donc concernées les cavités écoles, certaines classiques, des cavités à roche fragile où l'utilisation de chevilles à expansion s'avère peu fiable pour la sécurité, certaines traversées et certains obstacles ponctuels tels que main courante, vires, tête de puits ou remontées.

3 – Les principes d'équipement sur chevilles autoforeuses ou sur scellement inox restent identiques : un amarrage fiable est un amarrage naturel irréprochable ou un ancrage artificiel doublé. Le spéléologue qui met en place des agrès nécessaires à sa progression doit être capable d'identifier tous les amarrages qui pourraient être défectueux et équiper en conséquence. **Il est responsable de sa sécurité et du**

choix de l'équipement. Cette responsabilité du spéléologue est rappelé dans un nouveau document qui sera porté à la connaissance de tous les pratiquants et intitulé : « **consignes fédérales de sécurité pour la pratique de la spéléologie** ».

4 – La décision de l'équipement d'une cavité en ancrage permanent avec des scellements doit être un choix collectif respectant toutes les formes de pratique.

5 – Il appartient au Comité départemental de spéléologie, représentant la FFS au niveau local, de prendre l'initiative de réunir tous les utilisateurs des cavités dont on envisage l'équipement en ancrages permanents scellés (clubs découvreurs, clubs locaux utilisateurs, professionnels, structures de loisirs de proximité, etc.) pour définir collectivement les techniques tenant compte des caractéristiques des cavités et des utilisateurs (définition des itinéraires de descente, choix de l'emplacement des points d'ancrage et du matériel à utiliser).

6 – Ces actions devront s'inscrire dans un plan départemental d'équipement intégrant une vision à long terme de l'activité et s'appuyer, si nécessaire, sur la commission départemental des espaces, sites et itinéraires relatif aux sports de pleine nature créée par la loi N° 2000-627 du 6 juillet 2000 qui doit être consultée sur tout projet d'aménagement ou de mesure de protection de l'environnement pouvant avoir une incidence sur les sports de nature. Ce plan sera obligatoirement communiqué à la FFS qui pourra ainsi identifier les besoins et définir avec les structures décentralisées les priorités.

7 – Ces actions ayant un coût élevé, il conviendra de définir au préalable le budget et la participation financière de chaque partenaire. Dans la mesure où elle aura eu connaissance du plan départemental d'équipement, la FFS pourra éventuellement soutenir toute demande de subvention pour l'équipement concerté de cavités en ancrages permanents scellés répondant à un souci de sécurisation de la pratique ou de protection du milieu souterrain.

8 – Coordonnée par la FFS, mise en œuvre par les CDS cette campagne d'équipement en ancrages permanents scellés des cavités les plus fréquentées ou/et les plus fragiles renforcera la sécurité des pratiquants et évitera la prolifération des « spits ». Elle s'inscrit dans notre volonté de sécuriser la pratique et de tendre vers le niveau Zéro accident.

9 – Chaque CDS est chargé, en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de cette politique.

Recommandations de la fédération française de spéléologie
Sécurité et prévention pour les sorties de découverte du milieu souterrain et d'initiation à la spéléologie

Texte élaboré lors des Journées d'étude nationales de l'École française de spéléologie, les 11 et 12 novembre 2000 à L'Isle en Rigault (Meuse) et adopté par le Comité directeur de la Fédération française de spéléologie, le 18 mars 2001 à Lyon.

La spéléologie suppose une pédagogie de l'initiative et de la responsabilité, impliquant la connaissance et l'acceptation de risques inhérents au monde souterrain. La pratique de cette activité ne peut être enfermée dans une réglementation stricte qui la viderait de tout intérêt.

ORGANISATION DES SORTIES :

La spéléologie est une activité de pleine nature et, à ce titre, la Fédération française de spéléologie fait siennes les orientations suivantes :

Les "activités de pleine nature" se caractérisent par :

- le cadre naturel dans lequel elles se pratiquent, plein d'incertitude, de changements et de nécessité d'adaptation,
- les déplacements, la vie de groupe et les contacts avec l'environnement qu'elles occasionnent,
- l'engagement physique qu'elles exigent.

Ces activités sont considérées comme des moyens d'éducation mis au service d'une formation globale. Il ne s'agit pas d'enseigner seulement une discipline mais aussi d'animer une activité physique de pleine nature.

L'animateur qui conduit cette activité doit :

- disposer d'un niveau technique lui permettant de maîtriser les situations que peut rencontrer le groupe qu'il animera ;
- assurer l'application stricte et permanente des règles de sécurité.

Lorsque ces activités présentent un degré réel de complexité technique lié à la présence d'un risque à maîtriser, l'encadrement doit être adapté au niveau des difficultés pouvant être rencontrées et à la nature du groupe.

Sous terre, le moindre incident peut devenir accident.

La sécurité des participants et la protection du milieu souterrain doivent être les préoccupations essentielles du responsable. Les mesures et recommandations proposées vont dans le sens d'une pratique la plus libre possible dans de bonnes conditions d'éducation et de sécurité.

SECURITE :

La Fédération française de spéléologie recommande l'observation des points ci-après :

- Reconnaissance préalable de la cavité.
- Connaissance du régime hydrologique et des conditions météorologiques du bassin ou du massif.
- Communication de l'itinéraire et des horaires approximatifs à une personne connaissant le déclenchement d'une alerte.

- Ajustement de la durée du séjour sous terre en fonction du type de cavité, de l'âge (*) et du nombre de participants, de leur niveau technique, de leur condition physique et de leur équipement individuel.

(*) Aucune limite d'âge inférieure pour la pratique de l'activité n'est préconisée par la F.F.S.

- Encadrement du groupe par deux adultes et limitation à huit du nombre des participants si les difficultés prévues doivent trop ralentir la progression.

- Tenue vestimentaire et matériel de secours adaptés au type de cavité, casque avec jugulaire et éclairage efficaces indispensables.

- Tous les éléments de l'équipement individuel et collectif doivent être en bon état, convenablement réglés et utilisés conformément à leur destination.

PROTECTION DU MILIEU :

Une bonne connaissance du milieu naturel et particulièrement du milieu souterrain est indispensable pour animer et enseigner une pratique spéléologique soucieuse de l'environnement (pas de traces, pas de déchets abandonnés sous terre ou à l'entrée des cavités, ...). Afin de préserver le libre accès aux sites et par civisme, le responsable s'appliquera à occasionner le moins de gêne possible (respect, courtoisie, discrétion) auprès du propriétaire et des autres usagers.

CLASSEMENT DES CAVITES :

En raison de l'extrême diversité des cavités et dans un souci de simplification, la Fédération française de spéléologie définit une classification en cinq groupes :

- **Classe 0** = cavité aménagée pour le tourisme.
- **Classe 1** = cavité ou portion de cavité ne nécessitant pas de matériel autre qu'un casque avec éclairage.
- **Classe 2** = cavité ou portion de cavité d'initiation ou de découverte permettant une approche des différents aspects du milieu souterrain et techniques de la spéléologie. Les obstacles seront ponctuels. Leur franchissement nécessitant éventuellement du matériel, sera adapté aux possibilités du débutant. La présence d'eau ne doit pas empêcher la progression du groupe.
- **Classe 3** = cavités ou portions de cavités permettant de se perfectionner dans la connaissance du milieu et dans les techniques de progression. Les obstacles peuvent s'enchaîner. L'ensemble des verticales ne doit pas excéder quelques dizaines de mètres, de préférence en plusieurs tronçons. La présence d'eau ne doit pas entraver la progression du groupe, ni entraîner une modification de l'équipement des verticales.
- **Classe 4** = toutes les autres cavités.

L'entraînement aux techniques spéléologiques suppose une pratique en milieux non souterrains, naturels ou artificiels. La classification ci-dessus est évidemment transposable aux sites de surface.

COMPETENCES SOUHAITEES POUR L'ENCADREMENT :

- Classe 0 : aucune qualification particulière.
- Classes 1, 2, 3 et 4 :

Il est indispensable que l'encadrement dispose des compétences, au niveau physique et technique en rapport avec les difficultés pouvant être rencontrées.

Il est souhaitable qu'un membre au moins de l'encadrement soit titulaire d'un diplôme délivré par la Fédération française de spéléologie.

Notes :

- En ce qui concerne la pratique de la spéléologie en Centres de vacances ou de loisirs, il y a lieu de se reporter à l'Arrêté ministériel du 8 décembre 1995.
- Aux termes de l'article 43 de la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, l'encadrement "à titre professionnel" de la spéléologie nécessite la possession d'un brevet délivré par l'État (B.E.E.S., B.A.P.A.A.T.).

Texte élaboré lors des Journées d'étude nationales de l'École française de spéléologie, les 11 et 12 novembre 2000 à L'Isle en Rigault (Meuse) et adopté par le Comité directeur de la Fédération française de spéléologie, le 18 mars 2001 à Lyon.

Un projet pour la bibliothèque fédérale

Par Fabien DARNE

Dans un document de 3 pages intitulé " Quel avenir pour la bibliothèque fédérale ? " distribué le 1er avril 2000 lors du Comité Directeur de Lyon, j'avais défini les contraintes, réalisations, projets et objectifs de la modernisation de la bibliothèque pour à la fois protéger la "mémoire" spéléologique et en même temps la rendre accessible au plus grand nombre dans de bonnes conditions.

1. Qu'aimerait-on pouvoir faire avec cette bibliothèque (ce ne sont que des pistes d'après l'avis de plusieurs spéléos bibliophiles) ?

- 1 - Pouvoir consulter un catalogue du fond documentaire avec un résumé dans Spelunca envoyé à tous les clubs, si possible sur Internet.
- 2 - Savoir si le livre est disponible et pouvoir le réserver (par téléphone, fax, mél ou formulaire sur Internet).
- 3 - Se faire envoyer les photocopies de quelques pages de l'ouvrage :
 - * soit par la poste, aux frais du demandeur bien sûr (paiement sécurisé Internet ou envoi de chèque ou contre remboursement)
 - * soit par télécopie (payable à réception)
 - * soit gratuitement sous forme d'un fichier scanné ".pdf" (ACROBAT) par Internet
 - * soit le retirer ou le faire retirer par un copain dans des créneaux horaires pas trop étroits.
- 4 - Si l'ouvrage est rare et cher, demander une caution (non encaissée) égale au prix estimé de l'ouvrage. Certains ouvrages seraient de toute façon interdits de prêt.
- 5 - Consulter la base de données de la bibliothèque sur un poste informatique en libre accès.

2. Les contraintes et les objectifs

Une bibliothèque doit remplir trois rôles essentiels :

- collecter
- conserver

- diffuser

qui sont dépendant les uns des autres. Qu'un vienne à manquer ou défaillir et la bibliothèque n'a plus de raison d'être !

COLLECTER La politique de recueil des données, d'achat et d'échanges : la gestion de la bibliothèque doit pouvoir s'autofinancer et permettre d'améliorer sans cesse le fond documentaire. Le prix de la photocopie doit être abordable au spéléo, et permettre de couvrir les frais sur place plus un petit bénéfice pour les investissements.

Une bibliothèque riche et accessible fera que les spéléos, les clubs, etc., auront envie que leurs publications soient présentes et ils hésiteront moins à offrir un exemplaire pour le bien public. En effet, la Bibliothèque fédérale ne peut pas acheter tout ce qui se publie. La bibliothèque fédérale, qui dispose sans doute de doubles, de triples..., doit pouvoir développer des échanges fructueux, etc. Rien n'empêche de demander par la suite des fonds spéciaux pour améliorer encore le fond documentaire, scientifique notamment.

Une politique volontaire dans ce domaine reste à définir. Elle pourrait se développer selon quelques axes prioritaires :

- dépôt obligatoire en 2 exemplaires, systématique et contrôlé de toutes les publications issues des organismes décentralisés de la F.F.S. et des clubs ;

- Spelunca Librairie a un rôle essentiel à jouer dans la détection des nouveautés et la récupération des exemplaires d'éditeur
- politique de vente ou d'échange des doubles
- contacter les éditeurs pour les dons
- achat de collections (Rouchon...)
- récupération des ouvrages envoyés à Spelunca pour la rubrique " Lu pour vous "
- récupération rapide des ouvrages envoyés pour analyse pour le BBS
- relance des auteurs pour récupération d'ouvrage en dépôt notamment les ouvrages grand public
- politique d'achat

A signaler pour information, qu'en Suisse la librairie et la bibliothèque sont fusionnées et que les bénéfices de la première servent à financer les achats de la seconde...

CONSERVER Protection des données : les locaux actuels sont mal aménagés et ne permettent déjà plus aucune extension. Les rayonnages sont inadaptés et la sécurité des ouvrages n'est pas assurée (vol, incendie, soleil...). Il faut très sérieusement envisager d'entreposer au moins les ouvrages les plus précieux dans un autre lieu, sombre, sécurisé et climatisé. Il faut prévoir dès à présent la place supplémentaire pour stocker les ouvrages à venir. Peut-être y a-t-il possibilité d'entreposer ailleurs des bulletins moins fragiles (CR d'expé, bulletins de commissions, CR de stages) ?

Il faut impérativement avoir un double des revues et ouvrages dans la mesure du possible. Les ouvrages sensibles ne doivent être accessibles que sous forme de photocopie (budget dans ce sens à prévoir). Envisager également de scanner certains ouvrages pour les protéger et les rendre accessibles sur des supports numériques.

DIFFUSER L'accès et la diffusion de l'information passent maintenant par l'informatisation : nous souhaitons acheter le logiciel utilisé par la bibliothèque fédérale Suisse " Bibliomaker ". Avantages : récupération des notices dans leur base pour éviter de les saisir une deuxième fois (environ 5000 notices de livres et tirés à part et 1200 de périodiques, soit 5000 heures de travail !) ; utilisation d'un logiciel commun à nos deux bibliothèques permettant une optimisation du travail pour les échanges, le BBS, les achats... ; aide à la mise en place et à la formation par des spéléos bibliothécaires...

Et par l'aménagement du travail du personnel : Il faut prévoir la formation du personnel pour l'utilisation du logiciel et la mise en place des nouvelles procédures. Daniela Spring nous écrivait : " A cela si tu ajoutes les frais de

formation (1 ou 2 jours, cela dépend si la personne est bibliothécaire ou pas), de récupération des données (selon le nombre de doc.) et quelques "consommables", ton budget me semble insuffisant. A mettre en avant toutefois le fait que le gros du travail de saisie (10 ans de travail à la SSS, j'estime cela à 5000 heures environ) serait évité (donc investissement en moins). Il resterait à saisir les fascicules des périodiques (inexportables, les états de collections ne sont jamais compatibles entre deux établissements), les documents que nous ne possédons pas et les nouvelles acquisitions par la suite. "

Il faut se rendre à l'évidence, la personne actuellement en place sur la bibliothèque n'est pas la mieux placée ni la mieux disposée à une " révolution " de cette ampleur. Il faudrait repenser la gestion du personnel du pôle de Lyon dans une optique beaucoup plus souple et polyvalente permettant d'utiliser chacun au mieux de ses compétences, de pouvoir remplacer les absents et de varier les tâches (plus efficace, plus gratifiant).

3. Pour finir : Ordre des objectifs par priorité

1. Aménagement plus fonctionnel et sûr de la bibliothèque. Gestion des espaces, isolement des livres précieux (se fera lors de la saisie informatique) trouver place + budget + système alarme + incendie ?
2. Achat d'un Apple Macintosh Power PC d'occasion, récupération de l'écran du LCII de Paris, de l'imprimante du Ma de Marcel, scanner ? Installation. 5 000 FF
3. Achat du logiciel Bibliomaker et de ses périphériques 34 000 FF. Question en suspens : photocopieur ?
4. Installation et formation du personnel, redistribution des postes de travail 2 jours, 2 000 FF
5. Informatisation de la bibliothèque proprement dite 6 mois
6. Ouverture au public septembre 2001

TOTAL : 1 an et 52 000 FF de budget comme demandé en avril sans compter ce qui concerne éventuellement les locaux et les systèmes de sécurité qui sont à budgétiser sur l'investissement Pôle de Lyon.

Conclusion : le Comité Directeur doit se positionner maintenant très fermement, notamment en terme de priorité budgétaire, sur ce sujet sensible qui attend depuis trop longtemps. Une opportunité nous est offerte de transformer notre bibliothèque en réelle offre de service pour nos fédérés. Pour beaucoup de spéléos l'ouverture de la bibliothèque serait un geste fort de la Fédération.

Règles FFS pour la gestion et l'attribution du statut d'expédition nationale

Par Marc Faverjon (président de la CREI)

1 - Caractéristiques minimales de l'expédition pour attribution du statut

- Une reconnaissance sur site ou une première expédition a déjà été effectuée.
- La reconnaissance ou les expéditions antérieures ont fait l'objet de compte rendu.
- L'équipe d'organisation ou le responsable ont déjà organisé, avec succès et dans le respect des engagements pris, au moins trois expéditions parrainées par la FFS.
- L'organisation du projet est l'œuvre d'une association française affiliée à la FFS.
- Les participants sont majoritairement français, tous les participants spéléos français sont affiliés à la FFS et à jour de leurs cotisations.
- L'équipe doit justifier de compétences techniques et scientifiques, la présence d'un responsable scientifique est souhaitable.
- L'équipe doit être conséquente avec un minimum de 8 participants.
- La durée de travail de l'expédition sur site excède 1 mois.

2 - Nature des projets éligibles

- Le karst prospecté est d'intérêt majeur d'un point de vue sportif, scientifique et/ou culturel.
- Les moyens humains et matériels engagés sont importants.
- Le projet présente un ou plusieurs caractères exceptionnels en termes de moyens mis en œuvre, objectifs sportifs ou scientifiques, coopération internationale, retranscription des résultats...
- L'étude et la protection de l'environnement doivent être intégrés au projet. Le projet ne doit pas nuire à l'équilibre environnemental et social local, l'accord sur le projet des autorités locales doit être acquis. Une collaboration étroite avec les spéléologues locaux est nécessaire dès lors qu'il existe des structures spéléologiques dans le pays.
- Une restitution complète des résultats du projet doit être prévue.
- Un plan de communication propre à valoriser le projet (presse écrite, radio, TV, presse spécialisée...) est proposé.

3 - Mode de sélection des projets

Un maximum de deux expéditions nationales par an ne doit pas être dépassé. Le statut n'est pas non plus forcément attribué chaque année.

un appel à projet est lancé en octobre de l'année N-2 de réalisation des projets au travers de *Spelunca* et *InfoCREI*,

- Les avant-projets doivent être envoyés à la CREI au 31 décembre de l'année N-2 de réalisation du projet.

- Un comité de sélection composé des membres de la Direction Nationale de la CREI et du Président de la FFS sélectionne le ou les projets pouvant bénéficier du statut d'expédition nationale. Ce comité recevra avant toute décision les avis du ou des correspondants pays et des présidents de commission concernés par le type d'action proposé, le Comité Directeur FFS décide en mars de l'année N-1 de réalisation des projets de l'attribution ou non du ou des statuts.

4 - Dossier de demande du statut d'expédition nationale

Le dossier de demande du statut d'expédition nationale comprend :

- une lettre de demande rappelant les caractéristiques particulières de l'expédition,
- un dossier de présentation du projet détaillant les objectifs, la liste des participants, la nature des contacts locaux et les accords déjà obtenus, les résultats de la pré-expédition et le plan de financement du projet.

La FFS se réserve le droit d'utiliser les documents de présentation de l'expédition en appuie à des demandes de subventions en faveur des expéditions spéléologiques françaises auprès d'organismes publics ou privés.

5 - Engagement des expéditions nationales

Les expéditions nationales s'engagent :

- à ce que tous les participants spéléologues français soient adhérents à la Fédération Française de Spéléologie,
- à respecter les règles de priorité et de coopération relatives aux explorations,
- à respecter les réglementations et consignes des fédérations des pays hôtes avec lesquelles tout conflit devra être évité,
- à fournir un résumé d'une page dans un délai de 1 mois après le retour de l'expédition,
- à fournir un article à publier dans *Spelunca* et/ou *Karstologia* dans les 6 mois suivant son retour et au plus tard dans les 12 mois.
- à fournir en 4 exemplaires dans un délai de 2 ans un rapport complet d'expédition rédigé selon les directives fournies par la commission et destiné aux bibliothèques CREI et FFS. Le rapport d'une expédition nationale doit être de particulièrement

bonne qualité technique et d'impression. Il doit faire référence vis à vis du sujet traité.

- à citer dans toutes les publications orales, écrites, filmées ou télévisées concernant l'expédition que celle-ci est une Expédition Nationale de la Fédération Française de Spéléologie,
- à autoriser la FFS à publier des parties ou résumés des rapports.
- à fournir à la FFS un ensemble de photographies de qualité représentatives du travail effectué (10 minimum). Ces photographies pourront être utilisées par la FFS pour sa communication interne et externe dans le respect des droits d'auteurs (citations des auteurs, utilisation non commerciale).

- à publier les principaux résultats par voie fédérale en avant première à tout autre support.

6 - Diffusion des résultats

L'expédition rédigera un article de fond présentant ses résultats. L'article sera publié dans *Spelunca*.

La publication de cet article se fera dans le cadre d'une série « Expéditions Nationales de la FFS » avec mention en couverture de la revue. Sa publication sera prioritaire et sera réalisée dans les 6 mois maximum suivant la réception de la maquette « bon à tirer ».

Deux demi pages de publicité offertes à l'expédition seront intégrées dans l'article.

Mode de fonctionnement du GTIF et perspectives

Par Bernard Thomachot

Politique et objectifs en matière de NTIC

Au début 2001, à l'aube du III^{ème} millénaire, la stratégie de la FFS en matière d'utilisation de Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication (NTIC = site internet, messageries, forums, listes modérées, e-groupes, sites décentralisés, services en ligne, etc...) n'est pas complètement arrêtée.

Le Bureau, composé de bénévoles ayant une culture NTIC hétérogène et plutôt non commerciale, semble partager l'approche pragmatique du GTIF déjà exprimée dans son Cahier des Charges :

- Ce qui fonctionne bien sans les NTIC peut continuer ainsi et ne rentre donc pas dans les priorités de la politique de communication.

Ce principe n'interdit pas, bien sûr, aux responsables de chercher à améliorer encore leur succès en intégrant petit à petit les NTIC. Il faut cependant veiller à ne pas saturer les ressources bénévoles ou salariées du GTIF et de la fédération.

- Ce qui fonctionne mal, c'est à dire ce qui ne donne pas satisfaction aux clients internes ou externes de la fédération peut sans doute trouver un levier d'amélioration grâce aux NTIC.

Les objectifs suivants, sont préconisés par le GTIF :

* Animation du site internet :

Mettre à jour régulièrement (chaque jour) le site internet, pour assurer la promotion des actions en cours et la liaison avec les fédérés, l'opinion publique et les partenaires institutionnels.

Pointer vers les autres ressources internet fédérales ou privées susceptibles d'apporter un service ou une information :

- aux spéléologues fédérés,

- aux pouvoirs publics,
- au grand public,
- aux spéléologues non fédérés.

* Création d'un forum modéré :

Instaurer un forum (liste de diffusion ou e-groupe) privé et modéré permettant aux dirigeants de communiquer en temps réel avec les fédérés et de recueillir en retour leurs avis et réaction.

* Création de services en ligne :

Concevoir et ouvrir progressivement des services en ligne pour améliorer et élargir les services aux fédérés (bibliothèque, librairie, adhésion, formation, ...).

Ces services peuvent être éventuellement sous-traités à des sites privés.

Formellement à ce jour, cette politique et ces objectifs ne sont pas validés puisque la lettre de mission du coordonnateur, préparée en novembre 2000 sur la base de ces éléments, n'a pas encore été signée.

Moyens et organisation

Ressources humaines

Les ressources salariées des pôles de Paris et Lyon sont à mobiliser de la manière suivante :

A Paris :

- XXX : Comptable, pour la publication vulgarisée des finances fédérales.

Temps estimé : 1,5 mois / an.

- Hakima SLIMANI (remplaçante de Marie-Christine HARM) : secrétaire, pour la publication des comptes rendus de réunion de Bureau, de Comité Directeur,...

Temps estimé : 0,5 mois / an

A Lyon :

- Gestion des adhérents : pour la publication des informations fédérales (cotisations, textes types, statistiques, annuaires, audience, foire aux questions, petites annonces,...)

Temps estimé : 2 heure / jour soit 3,5 mois / an

- Laurent MANGEL : Canyon, EFS, FFS, pour la mise à jour des sites satellites, et des liens croisés.

Temps estimé : 1 heure /jour soit 1,75 homme x mois / an

- Autres salariés : Bibliothèque

Service non encore évalué. Formation à prévoir

Accès au serveur

* Les droits d'accès au serveur du site sont attribués au sein du GTIF par le Coordinateur, après autorisation du Bureau.

Les droits d'accès sont attribués conjointement par le Bureau et le GTIF au sein des pôles de Paris et Lyon.

Le système de droits d'accès différenciés par rubrique permettant à chaque responsable de rubrique un accès au dossier de sa rubrique n'est pas possible dans la configuration contractuelle actuelle.

L'attribution d'un accès au serveur nécessitera l'acceptation formelle des termes d'une charte de déontologie.

L'accès au serveur sera strictement planifié par le GTIF.

Le planning sera mis en œuvre sous la responsabilité :

- du responsable du personnel salarié, pour les utilisateurs salariés ;
- d'un membre du bureau, pour les utilisateurs des commissions, du CD et du Bureau

Une première proposition de planning a été transmise en février 2001 par le coordonnateur du GTIF au Secrétaire Général de la FFS (B. LIPS).

Accès à l'information fédérale

Les instances nationales (Comité Directeur, Bureau, Commissions,...) et décentralisées (CSR, CDS, ..) de la FFS, fidèles à leurs engagements de transparence vis à vis des fédérés, communiquent dans un délai d'une semaine au Coordinateur du

GTIF et aux salariés les informations qui concernent la vie fédérale (et en particulier les informations financières et les décisions d'orientation).

Ces informations sont transmises de préférence sous une forme exploitable (fichier HTML ou à défaut RTF) qui permettent une publication rapide sans grever les ressources du GTIF ni les ressources salariées.

En cas de litige interne à la fédération sur la notion de confidentialité, l'autorisation de publier est décidée par un comité de "sages" constitué de 3 personnes (1 du GTIF, 1 du Bureau et 1 du Comité Directeur).

Utilisation des informations du réseau internet

Dans le respect des lois sur la propriété intellectuelle, le GTIF utilise les informations publiées sur internet (sites web, listes publiques ou privées, ...) afin d'apporter aux spéléologues des informations sur tous les domaines de leur discipline.

Le GTIF agit en cela comme un journal ou un magazine qui relaie des informations publiques ou semi-publiques à l'usage de ses lecteurs.

En cas de litige sur la notion de copyright, l'autorisation de publier est décidée par un comité de "sages" constitué de 3 personnes (une du GTIF, une du Bureau et une du Comité Directeur).

Relations avec les Commissions

Le développement et l'entretien du site internet seront menés en bonne coopération avec les instances fédérales et notamment avec :

- * Le délégué Communication Externe
- * Le délégué Communication Interne : (à désigner)
- * La Commission Publications
- * La commission Librairie Spelunca
- * La Commission financière
- * Le Spéléo Secours Français (SSF)
- * L'École Française de spéléologie (ESF).

Le GTIF préconise l'autonomie des Commissions en matière de support et d'organisation des NTIC, selon la logique des réseaux.

Le SSF a déjà lancé son site dédié en mars 2001.

L'EFS devrait faire de même courant 2001.

Annexe : contenu du site internet FFS

Au 15 mars 2001, le site FFS contient environ

douze mega-octets d'information, répartie en six

rubriques.

1 - Rubrique "Actualité" subdivisé en 7 sous-rubriques

- En bref
- Bruits de fond
- Gros plan
- Agenda
- Voix cavernes (courrier des spéléologistes : 11 catégories + 1 thème mensuel en exergue)
- Echo de profondeurs (courrier des spéléologistes : découvertes et récits d'exploration)
- Annonces

2 - Rubrique "Spéléologie" subdivisé en 7 sous-rubriques

- Historique
- Géologie
- La France (spéléométrie)
- Le monde (spéléométrie)
- Rencontres d'octobre
- Publications
- In memoriam

3 - Rubrique "Fédération" subdivisé en 7 sous-rubriques

- Fonctionnement
- National (annuaires des instances nationales)

- Région (annuaires des CSR et CDS)
- Commissions (annuaires, présentation et hébergement provisoire des commissions)
- Textes officiels (statuts type, statuts FFS, R.I. FFS ; comptes rendus, textes de loi,...)
- Réservé (pages accessibles par mots de passe)
- Tarifs

4 - Rubrique "Formation" subdivisé en 5 sous-rubriques

- Enseignement (lien vers Commission Enseignement -Ultérieurement lien vers site dédié EFS)
- Spéleo Secours (lien direct vers site dédié FFS)
- Calendrier
- Clin d'œil
- Label EFS

5 - Rubrique "Web" subdivisé en 3 sous-rubriques

- Flash clubs (promotion des clubs)
- Liens (18 catégories)
- Audience (analyse des visites mensuelles)

6 - Rubrique "Contact"

Cette rubrique reste largement à développer. Elle contient pour l'instant les seules adresses des pôles FFS avec leurs e-mails.

La préparation du congrès spéléologique à Pau en 2005

Par Claude Mouret

Chers amis,

Comme vous le savez, le Premier Congrès Spéléologique International s'est tenu à Paris en 1953 et depuis nous n'avons plus accueilli une telle manifestation (et lors du prochain congrès, que nous souhaitons organiser à Pau en 2005, cela fera 52 ans !). La richesse de la spéléologie française, la qualité et la grande variété de nos grottes sont des atouts considérables. D'autres congrès internationaux ont eu lieu en Europe, tout autour de nous : Angleterre, Espagne, Suisse, Yougoslavie, Italie, République Tchèque, Hongrie. Les autres étaient plus loin, aux USA, en Chine, cette année chez nos amis Brésiliens. La tradition actuelle veut que l'on alterne un pays « lointain » et un pays européen ou de l'Amérique du Nord.

Depuis que l'Union Internationale de Spéléologie (UIS) existe, c'est-à-dire depuis 1965, le Congrès International lui est lié. C'est là que se réunissent les pays membres (de l'ordre de 70, bien que le chiffre fluctue un peu), les commissions

(actuellement au nombre de 22) et l'Assemblée Générale de l'UIS.

Mais un congrès international, c'est avant tout un immense lieu de rencontre, d'échanges, de moments forts et d'amitié. Au-delà des communications très nombreuses qui ont lieu, une foule d'activités est proposée aux participants. Les excursions et les camps ne sont pas les moindres : d'une durée d'une à deux semaines avant le congrès proprement dit, autant après le congrès ; une quinzaine d'entre eux, par exemple, peut être proposée pour chacune des deux périodes. Cela peut être autour du lieu du congrès, mais aussi dans toutes les Pyrénées, en Aquitaine, dans les Alpes ou dans d'autres régions françaises. Cela peut être aussi, et c'est souhaité, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Suisse ou en Angleterre par exemple.

Chaque jour du congrès proprement dit, ont lieu une ou plusieurs excursions, et au moins une pour tous, en milieu de semaine, un jour où aucune communication n'a lieu.

Les sujets d'excursions et de camps ne manquent pas, tant la variété des grottes et des paysages karstiques est grande dans notre pays : par exemple, camps à La Pierre, à la Coume Ouarnède, à la Dent de Crolles ; excursions sur des grottes bien concrétionnées accessibles, des grottes aménagées, des grottes utilisées par l'Homme, des grottes préhistoriques, etc. ou encore des canyons comme ceux du Pays Basque (et d'ailleurs), des méandres de rivières en milieu karstique (Pont d'Arc, Minerve, Navacelles, Trou de Bozouls, etc.) et bien d'autres.

Le congrès, c'est aussi des posters, des expositions, des stands de matériel et de bouquins, des bouffes en commun, des diaporamas, des films, des soirées (et des journées ?) de projections, des débats, un banquet, et bien d'autres choses encore. Il suffit d'avoir de l'imagination.

On le voit, il y en a pour tous, aussi bien dans la simple participation que dans l'organisation et il ne fait nul doute que nous avons là une action extrêmement fédératrice, tout à fait dans nos cordes.

Nous devons tabler sur environ 1500 participants, et nous sommes extrêmement bien placés pour avoir une telle affluence : ce n'est guère plus que deux fois le nombre des congressistes l'an passé à Tarascon-sur-Ariège. Toutefois, cela dure plus longtemps.

Où en sommes-nous à ce jour ?

Eh bien, comme vous le savez, il y a eu tout d'abord un appel à candidatures dans Spelunca à la mi-2000, qui complétait des annonces faites à plusieurs reprises. Une candidature s'est rapidement détachée du lot : celle de Pau, via nos amis du CDS 64, immédiatement épaulés par le CSR Aquitaine et avec le soutien acquis de la municipalité.

La région Aquitaine, en collaboration avec le CDS 64, nous a présenté un dossier très étoffé lors du CD fédéral d'Octobre 2000, incluant une magnifique vidéocassette très documentée sur les possibilités palloises et les nombreux attraits pour un congrès international. Le choix de Pau pour héberger le congrès international de 2005 a été voté par le Comité Directeur fédéral à l'unanimité.

Depuis, les choses ont bien avancé. Une vidéocassette sur les cavernes et la spéléologie

française, dans un style alerte comme celle sur Pau est en cours d'élaboration par la Commission Audiovisuelle, ainsi que le tirage de séries de photos. Ceci est du au fait que nous devons présenter officiellement notre candidature à la prochaine AG de l'UIS, c'est-à-dire en Juillet prochain. Nous avons déjà reçu par écrit le soutien de plusieurs pays, et non des moindres.

Sur Pau, les choses avancent aussi, et bien : salles, hébergement, etc.

A ce jour, il n'y a aucune candidature déclarée à l'UIS autre que la notre. Toutefois, les pays candidats éventuels ont officiellement jusqu'au matin de la première session de l'AG de Brasilia (en Juillet 2001) pour se déclarer. Nous devons donc avoir une candidature soignée et c'est pour cela que nous nous préparons suffisamment à l'avance. A ce titre, il nous sera très utile de recevoir des propositions de circuits d'excursions ou de camps, que nous montrerons à Brasilia, photos à l'appui, même si cela n'engage personne. Nous profitons donc de cette occasion pour faire appel à votre esprit d'initiative.

Bien sur, il faudra aussi que notre propre AG fédérale entérine notre candidature. La vision que nous portons sur le congrès de 2005 est réaliste et ce n'est pas la première fois que nous avons examiné un tel projet. Dans la mesure où le congrès aura lieu sous une autre olympiade fédérale, celle de 2004-2008, il nous faut imaginer un moyen d'assurer la continuité dans la préparation du congrès : pour cela une association loi 1901 « Pau 2005 » sera créée et notre fédération y sera bien sur très présente, à coté du CDS, du CSR et de diverses autres entités.

En effet, la mise en place du Congrès International à Pau nécessitera des compétences qui ne sont pas forcément toutes réunies sur place. Il s'agit pour nous tous de tirer parti au mieux de toutes les potentialités qu'offre notre environnement spéléologique. Ce sera en plus une excellente occasion de développer des contacts, des amitiés et de construire ensemble, en un mot de fédérer.

Grâce à l'effort de chacun, nous serons à même de donner une image forte et dynamique de notre pays et de notre spéléologie.

A bientôt, bien sincèrement,

Profession de foi des candidats au Comité Directeur
--

Par défaut de candidats lors de l'Assemblée Générale de Tarascon sur Ariège en juin 2000, quatre postes au Comité Directeur de la fédération sont restés vacants.

Il s'agissait de poste réservés :

- un poste réservé à un jeune (moins de 26 ans)
- un poste réservé à un médecin
- deux postes réservés à des femmes

Un appel à candidature a été publié dans Spelunca n°80 en spécifiant la date limite de candidature au 20 avril 2001.

A cette date limite, quatre candidatures sont parvenues au siège. Ces quatre candidats sont fédérés depuis plus de deux ans.

Poste réservé à des femmes :

Nelly Boucher
27, Guichainville

Je soussigné, Nelly Boucher, fait acte de candidature au Comité Directeur à un poste réservé aux femmes.

Pratiquant la spéléologie depuis 1979, je me suis investi depuis de nombreuses années au sein de notre fédération :

- secrétaire de la région Normandie pendant 10 ans et actuellement membre du Comité Directeur,
- présidente de la commission plongée souterraine depuis 1990 et plus récemment (1999) élue présidente-adjoint de la commission nationale (EFPS)

Je souhaite maintenant œuvrer au développement de l'activité au sein du comité directeur.

Annick Menier
24, Périgueux

Pratiquant la spéléologie depuis une vingtaine d'années (Périgord, Lot, Pyrénées) et ayant participé à plusieurs expéditions à l'étranger, j'ai acquis une bonne connaissance de la vie en équipe. La solidarité et la convivialité en sont des composantes indispensables.

Investie dans différentes instances fédérales (club, CDS 24, présidente du CSR Aquitaine et CTDA 24), je présente ma candidature à un poste au CD. Je suis intéressée pour mettre mon expérience au service des spéléos dans un esprit de communication interne en relation avec les commissions, les groupes de travail et des orientations définies en commun. Les relations avec les régions, les CDS et les fédérés sont indispensables.

Une reconnaissance de notre activité par les pouvoirs publics et la défense de nos intérêts (libre accès des cavités, gratuité des secours, formation) sont des priorités. Je suis aussi sensibilisée à la protection du karst donc du milieu souterrain. Ces actions doivent se réaliser dans un esprit d'éthique fédérale qui reste à préciser.

Poste réservé à un médecin :

Dr Jean Ostermann
24, Cognac-sur-l'Isle

Quarante ans, médecin généraliste en Dordogne.

Fédéré depuis maintenant plus de vingt ans, j'ai eu l'occasion d'assurer des fonctions administratives à plusieurs niveaux : président de club, membre du comité directeur du CDS de la Dordogne et de la région Aquitaine, et actuellement président de la commission médicale de la FFS.

C'est sur l'insistance amicale de plusieurs membres de la fédération que je présente ma candidature au comité directeur de la FFS. Sollicité à plusieurs reprises ces dernières années, un certain nombre de raisons m'ont fait hésiter. Mais j'ai pu apprécier la qualité des débats au sein du comité directeur actuel et j'ai confiance dans cette équipe.

Si de nombreux aspects de notre activité m'intéressent, ma disponibilité ne me permettra, si je suis élu, que de m'occuper d'un nombre limité de dossiers, avec en priorité bien sur tout ce qui touche à la sécurité de nos pratiquants.

Poste réservé à un jeune :

Pierre CALLOT
31 400, Toulouse

Je déclare faire acte de candidature au Comité Directeur de la Fédération Française de Spéléologie. J'ai 21 ans et je me présente donc au poste réservé à un jeune. Je suis étudiant en géologie et géographie dans les universités de Toulouse II et III. Je pratique la spéléologie depuis sept ans au sein du GSHP de Tarbes, principalement à St-Pé de Bigorre et à la Pierre-St-Martin.

Chapitre III

Les finances de la fédération

Et voici le chapitre pour ceux qui aiment les chiffres. Vous y trouverez le réalisé de l'année 2000 (en regard du prévisionnel 2000) ainsi que le budget prévisionnel pour 2001 (y compris le détail pour toutes les commissions).

Ces tableaux sont commentés par le trésorier.

Vous y trouverez également le bilan sous sa forme comptable.

Enfin vous y trouverez les propositions de tarifs fédéraux qui devront être voté lors de l'A.G.

Par contre, cette année, vous n'y trouverez pas le suivi des divers indicateurs financiers et autres. La réception, très tardive, du bilan 2000, n'a pas permis de mettre à jour, avec les vérifications nécessaires, les graphiques habituels. Promis, ce sera pour l'année prochaine.

Rapport financier de l'année 2000

Par Eric Lefèbvre , Trésorier fédéral

Attention

Ce document est rédigé le 28 avril. La révision des comptes par notre commissaire aux comptes est prévue à partir du 10 mai. Malgré toute l'attention apportées à l'établissement de ces comptes par notre expert-comptable, notre comptable et moi-même, certaines modifications pourront être demandées lors de la révision. Au cas où cela se produirait, nous porterions à votre connaissance les éléments rectificatifs .

Préambule

Le 12 juin 2000, j'ai découvert le Comité Directeur, le Bureau, et le poste de Trésorier simultanément. Le passage de témoin entre l'ancienne et la nouvelle équipe a été un peu difficile. En empilant les disponibilités de chacun et les périodes de vacances, je n'ai pu être opérationnel que fin juillet. Je remercie cependant Romain Verlut pour le travail accompli (une tâche difficile dans un contexte difficile). Je me suis rendu compte (sans préjuger des autres postes du Bureau) que le poste de Trésorier était une fonction exigeante, en terme d'investissement personnel et de travail, bien au delà de ce que j'imaginai. (Mes soirées et mes week-end sont bien occupés). En revanche, j'ai aussi découvert que notre Fédération regorgeait de trésors (humains). En bref, à titre personnel et malgré 9 mois à avancer 'sous la mitraille' le bilan est largement positif. Mais parlons un peu de notre fédération.

Le contexte humain

L'année 2000 est caractérisée (pour l'aspect financier) par un changement de bureau, un changement de trésorier et la quête d'un comptable. Le début de l'année a vu le départ de Françoise Naillet qui avait une bonne connaissance des arcanes de la comptabilité fédérale. Son départ a significativement pénalisé notre organisation. La possibilité du remplacement par un emploi aidé dans le cadre du dispositif emplois-jeunes s'est rapidement révélé être légalement impossible. Le bureau a donc décidé de procéder à une embauche traditionnelle qui s'est concrétisée mi-octobre par l'arrivée de M. M.. Celui-ci nous a quitté 3 semaines plus tard, il avait apparemment plusieurs postes en perspective, et la Fédération n'était pas à même de lui proposer une évolution de carrière telle qu'il la souhaitait. Mme P. l'a remplacé début décembre, mais, elle n'a pas donné satisfaction, et nous avons mis fin à la période d'essai le 22 décembre. M. Mercier est arrivé début février et est toujours présent (mais ça, c'est de l'année 2001).

La trésorerie

Grâce au versement d'une subvention de 750 kF francs en début d'année 2000, le niveau de trésorerie est resté élevé tout au long de l'année. Il est à noter que cette subvention est venue reconstituer un fonds de roulement fortement sollicité par les dépenses occasionnées par l'aménagement du pôle technique de Lyon. Cet élément génère des produits financiers supérieurs à ce qui était prévu.

Le résultat

Le résultat déficitaire de l'année 2000 s'explique par différents paramètres.

Il se compose d'un résultat 'courant' de +109 kF et d'éléments exceptionnels de - 393 kF qui fait chuter le résultat à - 284 kF.

Les éléments positifs :

- Les commissions ont réalisé un déficit inférieur à celui voté lors de l'Assemblée Générale. Cet élément, bon pour notre résultat et notre trésorerie, est souvent dû à l'abandon d'actions par déficit d'organismes ou de participants, ce qui est dommage.
- Le revenu des adhésions a été plus élevé que prévu au budget (notamment grâce aux licences d'initiation).
Les éléments négatifs :
- Les frais de personnels ont été plus élevés que prévus au budget. Le dérapage a cependant été évité par la force des choses et les difficultés de recrutement, en effet, sur l'année et depuis le départ de Françoise Naillet, nous n'avons supporté qu'un mois et demi de salaire. Il est à noter que cette sous-budgétisation avait été soulevée lors de l'AG de Tarascon. L'absence de comptable a aussi occasionné des frais supplémentaires d'intervention de notre expert-comptable, ceci afin d'établir les bulletins de salaires, les déclarations sociales et fiscales et de faire la saisie (afin de ne pas accumuler trop de retard).
- Les subventions ont été un peu moins importantes que prévu. Certaines n'ont pas été obtenues. La subvention exceptionnelle de 140 kF votée au budget 2000 n'a pas été obtenue, nous avons en revanche obtenu une subvention non prévue de 50 kF. Les diverses subventions complémentaires du Conseil Général du Rhône dans le cadre du

- dispositif emplois-jeunes n'ont pas été obtenues (faute d'avoir été demandées).
- Le coût de fonctionnement du pôle est plus élevé que prévu au budget, notamment le chauffage et les frais d'expédition. Dans le cas du chauffage, le montant a été clairement sous-estimé. (les dépenses s'élèvent à 52 kF alors que le budget était de 18 kF).

Les éléments exceptionnels :

- Une provision de 410 kF a dû être constatée pour faire face au risque constitué par la procédure engagée par Françoise Naillet contre la FFS. S'il est probable que ce risque ne se réalise pas, (du moins dans sa totalité), il serait imprudent de l'ignorer alors qu'il prend naissance pendant l'année 2000. (Il est à noter qu'une provision ne constitue pas une dépense, mais équivaut à 'économiser' de l'argent pour faire face à une dépense).

Les éléments non-financiers ayant trait à la trésorerie

- De nombreux comptes en banque ont été clos et le nombre de signataires a été fortement réduit.

- Une procédure a été rédigée et diffusée pour prévoir le fonctionnement 'sans chéquier' des commissions dont le compte a été clos.
- Une procédure visant à harmoniser les relations entre le traitement des adhésions s'effectuant à Lyon et le traitement comptable s'effectuant à Paris a été rédigée et est en place depuis l'automne.
- Le dossier 'Euro' est bien avancé.
- La mise en place d'une comptabilité analytique répondant aux besoins du Ministère Jeunesse et Sports (après les notre bien-entendu) est en route et sera affinée tout au long de l'année 2001.
- Les factures internes ont été supprimées et remplacées par une procédure analytique.

Je répondrais de bonne grâce à toutes les questions que vous jugerez nécessaires de me poser lors de l'Assemblée Générale. Vous pouvez également me les faire parvenir par courrier avant celle-ci, la réponse n'en sera que mieux documentée.

Je remercie l'ensemble du Bureau, le Comité Directeur, la Direction technique nationale et le personnel de la FFS, ainsi que tout ceux qui m'ont aidé et soutenu pendant cette première année.

Commentaire sur le budget 2001

Par Eric Lefèbvre, Trésorier Fédéral

Le budget vous est présenté globalement au paragraphe « Récapitulatif » et détaillé dans les pages suivantes.

Les grandes lignes :

- Rationalisation du fonctionnement
- Développement de la spéléologie (EDS, FAAL, Festivals)

Les ressources.

Malgré une augmentation des cotisations durant l'année 2000, le montant budgété est par prudence inférieur à ce montant. (ligne 182)

Les produits financiers sont également prévus à un niveau moindre qu'en 2000, en effet certains travaux ont été votés par la copropriété des locaux de Paris, et nous avons encore devant nous l'aménagement du sous-sol du pôle technique de Lyon. Ces deux éléments risquent de faire diminuer le montant de nos réserves et par conséquent le montant des produits financiers (ligne 190)

La subvention MJS est calculée sur une base d'augmentation de 4%, mais les subventions exceptionnelles seront moindre cette année. (ligne 198)

Une subvention de 50 kF va être demandée au Ministère de l'Environnement (ligne 209)

Les actions.

Vous trouverez le détail du budget par commission dans ce document. Globalement l'aide aux commissions augmente (+ 50 kF).

Les autres actions sont essentiellement

- le FAAL (Fonds d'Aide aux Actions Locales) (ligne 138)
- les EDS (Ecoles Départementales de Spéléologie) (ligne 136)
- 3 cahiers du CDS sont prévus (ligne 148)
- une somme de 30 kF est prévue pour aider les différents festivals de spéléologie (ligne 139)
- un stage administratif est prévu, une subvention FNDVA a été demandée à cet objet (ligne 141 et 202)
- le congrès UIS à Brasilia (ligne 149)

Le fonctionnement

La plupart des budgets sont établis à partir du réalisé 2000.

- Locaux de paris
 - o Le coût des affranchissement sur Paris devrait baisser, l'essentiel des envois importants se faisant à Lyon (ligne 60).

- Un effort doit être fait sur les coûts de téléphone qui sont plus élevés qu'au pôle (ligne 61).
- Le coût des photocopies devrait également baisser (cf affranchissement) (ligne 65).
- Locaux de Lyon
 - Le coût des affranchissement (ligne 100) diminuera. Les frais occasionnés par les commissions seront réaffectés à celles-ci et nous allons faire en sorte de rationaliser les envois en nombre. Cette remarque est aussi valable pour les frais de reproduction. D'une manière générale, les coûts seront affectés à ceux qui les occasionnent.
- Salaires
 - Le budget est établi à partir des éléments connus à ce jour (salaire de chacun +

charges sociales + provisions cp) le tout à périmètre équivalent.

Les instances

- Le coût des instances diminue en raison :
 - De la position géographique des membres du bureau
 - De la situation professionnelle du président
 - Des hébergements chez l'habitant quand c'est possible.
 - De l'organisation des repas en commun.
 - De la mutualisation du transport quand c'est possible.

Les deux premiers points sont conjoncturels. (Pour information le CD1 a coûté 24 kF alors qu'il avait coûté 35 kF en 2000).

Récapitulatif

Intitulé	Dépenses Pr. 2000	Recettes Pr. 2000	Solde pr. 2000	Dépenses R. 2000	Recettes R. 2000	Solde R 2000	Dépenses P r. 2001	Recettes Pr. 2001	Solde Pr. 2001
Ressources									
<i>Ressources propres</i>		1345	1345	1	1475	1474		1433	1433
<i>Reversements régions</i>	198		-198	166		-166	197		-197
<i>Produits financiers</i>		9	9		37	37		27	27
<i>Subventions MJS</i>		2093	2093		2000	2000		1883	1883
<i>Subventions Autres Ministères</i>					50	50		50	50
Total	198	3447	3250	166	3562	3396	197	3393	3196
Actions									
<i>Actions des commissions</i>	1165	45	-1120	6553	5556	-997	4488	3439	-1049
<i>Autres actions</i>	195		-195	221		-221	290	40	-251
Total	1360	45	-1315	6774	5556	-1218	4778	3479	-1300
Fonctionnement									
<i>Locaux / Coûts de possession Paris</i>	77	12	-65	61		-61	63		-63
<i>Locaux / Coûts de possession Lyon</i>	115		-115	169	9	-160	142		-142
<i>Fonctionnement</i>	365	116	-249	395	43	-352	453	151	-302
<i>Salaires</i>	899	407	-491	898	336	-562	818	210	-608
<i>Autres</i>	187		-187	316	96	-220	127		-127
Total	1643	535	-1108	1839	483	-1356	1603	361	-1242
Instances / Direction nationale									
<i>Instances</i>	264		-264	273	6	-267	233		-233
<i>Détachés / Chargés de missions</i>	155	27	-128	133		-133	175	8	-167
Total	419	27	-392	406	6	-400	408	8	-400
Résultat avant amortissement et éléments exceptionnels	3619	4054	436	9185	9608	423	6986	7240	254
Amortissements et éléments exceptionnels									
<i>Amortissements & régularisations</i>	373	26	-347	345	32	-314	354	84	-270
<i>Eléments exceptionnels</i>	93	10	-83	429	36	-393		15	15
Total	466	36	-430	774	67	-707	354	99	-255
Total FFS	4085	4090	5	9960	9675	-284	7339	7339	0

Budget prévisionnel des commissions
--

	Assurances	Audiovisuelle	Conservatoire	Crei	Environnement	Financière	Jeunes
A) Fonctionnement							
<i>Téléphone et fax / Timbres</i>	5,0	1,3	3,0	0,8	3,0		4,5
<i>Matériel de bureau - informatique- logiciel</i>	0,5						
<i>Fournitures de bureau + Emballages</i>	1,0	0,6	0,5	1,1	0,5		0,5
<i>Achats de matériel hors investissement</i>							
<i>Photocopies</i>	0,6	0,4			0,5		1,0
<i>Documentation</i>	4,0				1,0		
<i>Déplacement et frais élus hors réunions</i>	5,0	0,6	7,8			0,0	
Total Fonctionnement	16,1	2,9	11,3	1,9	5,0	0,0	6,0
B) Equipement / Locaux							
<i>Entretien du matériel</i>	0,5						
<i>Travaux finitions locaux</i>							
<i>Charges locaux</i>							
<i>Salaires & aides emplois</i>					0,0		
<i>Frais non ventilés</i>				8,0	0,0		
<i>Frais financiers</i>							
<i>Cotisations</i>				3,1			
Total Equipement / Locaux	0,5	0,0	0,0	11,1	0,0	0,0	0,0
C) Réunions							
<i>Direction nationale</i>				10,5	6,0		
<i>Conseil technique</i>							
<i>Recettes Conseil technique</i>							
<i>Journées d'études / Rencontres</i>		4,5					10,0
<i>GET</i>							
<i>Groupe d'étude et travail</i>					0,0		
Total réunions	0,0	4,5	0,0	10,5	6,0	0,0	10,0
TOTAL A+B+C	16,6	7,4	11,3	23,4	11,0	0,0	16,0
D) Actions Principales							
<i>Recettes formation</i>		-4,0					
<i>Dépenses formation</i>		8,0					
Formation		4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Ventes de produits</i>	-1500						
<i>Achats de produits pour revente</i>	1500				28		
<i>Frais routage</i>							
<i>Produits divers</i>							
<i>Edition</i>							
Autres produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Recettes publication</i>					-2,0		
<i>Dépenses publication</i>			7,0		8,0		9,0
Publications	0,0	0,0	7,0	0,0	6,0	0,0	9,0
<i>Expéditions</i>				65,0			
<i>Expéditions nationales</i>				20,0			
<i>Relations internationales</i>				40,0			
<i>Congrès internationaux</i>							
<i>Subventions</i>							
Relations internationales	0,0	0,0	0,0	125,0	0,0	0,0	0,0
<i>Achats ouvrages</i>							
Total Actions principales	0,0	4,0	7,0	125,0	34	0,0	9,0
E) Autres Actions							
<i>Aide à la formation</i>							20,0
<i>Partenariat EDS/Club</i>							30,0
<i>Matériel d'explo et de secours</i>							
<i>Assises/Rassemblement</i>							-5,0
<i>Publicité / Promotion</i>							
<i>Actions diverses</i>				2,0			
<i>Rapport / Analyses</i>				9,7			
<i>Projet Bifstek</i>							
<i>Congrès</i>		3,0			5,0		
<i>Sauvetages</i>							
Total autres actions	0,0	3,0	0,0	11,7	5,0	0,0	45,0
Total des actions	0,0	7,0	7,0	136,7	39,0	0,0	54,0
Résultat prévu	16,6	14,4	18,3	160,1	50,0	0,0	70,0
Total Recette	1500	4	0	0	2,0	0,0	0,0
Total Dépense	1516,6	18,4	18,3	160,1	52,0	0,0	70,0

	Librairie	Médicale	Publications	Statuts	EFC	Doc	EFS
A) Fonctionnement							
Téléphone et fax / Timbres	52,5		1,0	1,7	11,5	3,5	12,0
Matériel de bureau - informatique- logiciel	6,5		43,0	0,7	4,5	0,0	
Fournitures de bureau + Emballages	16,0					1,0	2,0
Achats de matériel hors investissement					2,0		
Photocopies				0,2		0,5	0,5
Documentation				5,9	3,0		2,0
Déplacement et frais élus hors réunions	32,0	20,0	5,0		20,0	1,0	5,0
Total Fonctionnement	107,0	20,0	49,0	8,5	41,0	6,0	21,5
B) Equipement / Locaux							
Entretien du matériel	4,5						2,0
Travaux finitions locaux	7,0						
Charges locaux	4,7						
Salaires & aides emplois	30,0						
Frais non ventilés							11,5
Frais financiers	10,2						
Cotisations							
Total Equipement / Locaux	56,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,5
C) Réunions							
Direction nationale		20,0		1,5		4,0	12,0
Conseil technique					20,0		2,0
Recettes Conseil technique					-5,0		
Journées d'études / Rencontres					20,0		11,0
GET							15,0
Groupe d'étude et travail							0,0
Total réunions	0,0	20,0	0,0	1,5	35,0	4,0	40,0
TOTAL A+B+C	163,4	40,0	49,0	10,0	76,0	10,0	75,0
D) Actions Principales							
Recettes formation					-300,0		-140,0
Dépenses formation					308,0		200,0
Formation	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	60,0
Ventes de produits	-575,0				-30,0	-15,0	
Achats de produits pour revente	322,0				30,0	20,0	
Frais routage					1,0	11,0	
Produits divers	-1,6				-20,0		-6,0
Edition	58,0				20,0		
Autres produits	-196,6	0,0	0,0	0,0	1,0	16,0	-6,0
Recettes publication			-453,0		-67,0		-32,0
Dépenses publication			433,0		27,0		55,0
Publications	0,0	0,0	-20,0	0,0	-40,0	0,0	23,0
Expéditions							
Expéditions nationales							
Relations internationales							
Congrès internationaux							
Subventions					-30,0		
Relations internationales	0,0	0,0	0,0	0,0	-30,0	0,0	0,0
Achats ouvrages						5,0	
Total Actions principales	-196,6	0,0	-20,0	0,0	-61,0	21,0	77,0
E) Autres Actions							
Aide à la formation							
Partenariat EDS/Club							
Matériel d'explo et de secours					7,0		10,0
Assises/Rassemblement							
Publicité / Promotion	14,0				8,0		10,0
Actions diverses					30,0		
Rapport / Analyses							
Projet Bifstek							
Congrès							3,0
Sauvetages							
Total autres actions	14,0	0,0	0,0	0,0	45,0	0,0	23,0
Total des actions	-182,6	0,0	-20,0	0,0	-16,0	21,0	100,0
Résultat prévu	-19,2	40,0	29,0	10,0	60,0	31,0	175,0
Total Recette	576,4	0,0	453,0	0,0	452,0	15,0	178,0
Total Dépense	557,4	40,0	482,0	10,0	512,0	46,0	353,0

	<i>Plongée</i>	<i>SSF</i>	<i>Profes-sionnelle</i>	<i>Scientifique</i>	<i>Total toutes commissions</i>
A) Fonctionnement					
<i>Téléphone et fax / Timbres</i>	4,0	23,5	1,0	1,0	129,3
<i>Matériel de bureau - informatique- logiciel</i>		2,0	1,0		58,2
<i>Fournitures de bureau + Emballages</i>	1,5	2,0	1,0	0,1	27,7
<i>Achats de matériel hors investissement</i>	5,0				7,0
<i>Photocopies</i>		1,0			4,7
<i>Documentation</i>		1,0		0,5	17,4
<i>Déplacement et frais élus hors réunions</i>		18,0	3,5		117,9
Total Fonctionnement	10,5	47,5	6,5	1,6	362,2
B) Equipement / Locaux					0,0
<i>Entretien du matériel</i>		3,0			10,0
<i>Travaux finitions locaux</i>					7,0
<i>Charges locaux</i>					4,7
<i>Salaires & aides emplois</i>					30,0
<i>Frais non ventilés</i>				0,4	19,9
<i>Frais financiers</i>		0,2			10,4
<i>Cotisations</i>				0,5	3,6
Total Equipement / Locaux	0,0	3,2	0,0	0,9	85,6
C) Réunions					0,0
<i>Direction nationale</i>	7,0	3,0		7,5	71,5
<i>Conseil technique</i>		42,0			64,0
<i>Recettes Conseil technique</i>					-5,0
<i>Journées d'études / Rencontres</i>		3,0			48,5
<i>GET</i>					15,0
<i>Groupe d'étude et travail</i>	20,0	15,0			35,0
Total réunions	27,0	63,0	0,0	7,5	229,0
TOTAL A+B+C	37,5	113,7	6,5	10,0	676,8
D) Actions Principales					0,0
<i>Recettes formation</i>	-46,0	-175,0		-1,0	-666,0
<i>Dépenses formation</i>	71,8	180,0			767,8
Formation	25,8	5,0	0,0	-1,0	101,8
<i>Ventes de produits</i>		-2,4			-2122,4
<i>Achats de produits pour revente</i>					1900,0
<i>Frais routage</i>					12,0
<i>Produits divers</i>					-27,6
<i>Edition</i>					78,0
Autres produits	0,0	-2,4	0,0	0,0	-160,0
<i>Recettes publication</i>	-20,0	-14,0			-588,0
<i>Dépenses publication</i>	33,0	10,5		8,0	590,5
Publications	13,0	-3,5	0,0	8,0	2,5
<i>Expéditions</i>					65,0
<i>Expéditions nationales</i>					
<i>Relations internationales</i>					40,0
<i>Congrès internationaux</i>					0,0
<i>Subventions</i>		-50,0			-80,0
Relations internationales	0,0	-50,0	0,0	0,0	45,0
<i>Achats ouvrages</i>					5,0
Total Actions principales	38,8	-50,9	0,0	7,0	-5,7
E) Autres Actions					0,0
<i>Aide à la formation</i>				2,0	22,0
<i>Partenariat EDS/Club</i>					30,0
<i>Matériel d'explo et de secours</i>		17,0		15,0	49,0
<i>Assises/Rassemblement</i>					-5,0
<i>Publicité / Promotion</i>		12,0			44,0
<i>Actions diverses</i>			6,0		38,0
<i>Rapport / Analyses</i>				4,5	14,2
<i>Projet Bifstek</i>				5,0	5,0
<i>Congrès</i>		5,0		10,0	26,0
<i>Sauvetages</i>		5,0			5,0
Total autres actions	0,0	39,0	6,0	36,5	228,2
Total des actions	38,8	-11,9	6,0	43,5	222,5
Résultat prévu	76,3	101,8	12,5	53,5	899,3
Total Recette	66,0	241,4	0,0	1,0	3489,3
Total Dépense	142,3	343,2	12,5	54,5	4388,3

Proposition de tarifs fédéraux

Service fédéral	2001 Tarif actuel		2002		2003	2004
	Francs	Euros	Francs	Euros	Euros	Euros
Adhésions						
LICENCE MEMBRE CLUB	165,00 F	25,15	173,83 F	26,50	27,80	29,00
LICENCE MEMBRE CLUB FAMILLE	82,50 F	12,58	86,91 F	13,25	13,90	14,50
LICENCE MEMBRE CLUB JEUNE	82,50 F	12,58	86,91 F	13,25	13,90	14,50
LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL	300,00 F	45,73	311,58 F	47,50	49,40	51,00
LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL COUPLE	150,00 F	22,87	155,79 F	23,75	24,70	25,50
LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL JEUNE	150,00 F	22,87	155,79 F	23,75	24,70	25,50
COTISATION MBRE ETRANGER	30,00 F	4,57	32,80 F	5,00	5,50	6,00
COTISATION CLUB	430,00 F	65,55	446,05 F	68,00	69,00	70,00
COTIS. CLUB Membre Associé	710,00 F	108,24	721,55 F	110,00	111,00	112,00
DROIT D'ENTREE NOUVEAU CLUB	300,00 F	45,73	301,74 F	46,00	46,00	46,00
LICENCE INITIATION 1j	6,00 F	0,91	10,82 F	1,65	1,65	1,65
LICENCE INITIATION 1j par 25	180,00 F	27,44	270,58 F	41,25	49,50	49,50
LICENCE INITIATION 3 j	18,00 F	2,74	21,65 F	3,30	3,30	3,30
LICENCE INITIATION 3j par 5	90,00 F	13,72	108,23 F	16,50	16,50	16,50
Abonnements						
BBS CD + PAPIER	170,00 F	25,92	177,11 F	27,00	27,00	27,00
BBS CD	100,00 F	15,24	104,95 F	16,00	16,00	16,00
BBS PAPIER	100,00 F	15,24	104,95 F	16,00	16,00	16,00
SPELUNCA FEDERES	125,00 F	19,06	131,19 F	20,00	20,00	20,00
KARSTOLOGIA FEDERES	140,00 F	21,34	144,31 F	22,00	22,00	22,00
SPELUNCA + KARSTOLOGIA FEDERES	225,00 F	34,30	239,42 F	36,50	36,50	36,50
SPELUNCA + KARSTOLOGIA + BBS FEDERES	285,00 F	43,45	301,74 F	46,00	46,00	46,00
ABONNEMENT KARSTO (Non fédérés)	220,00 F	33,54	229,58 F	35,00	35,00	35,00
BBS (Non fédérés)			104,95 F	16,00	16,00	16,00
Divers						
FRAIS D'ENVOI	25,00 F	3,81	26,24 F	4,00	4,00	4,00

Rappel : 1 euro = 6,55957 francs

Liste des publications fédérales

Cette liste rappelle toutes les publications éditées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2000 par la fédération.

Bureau fédéral

- * Descendeur n°16, mai 2000, 61 p., distribution : CD FFS, prés. de commission, grands électeurs
- * Lettre de l'Elu n°8, mars 2000, 13 p., distribution : CD FFS, prés. de commission, de CSR et de CDS, grands électeurs
- * Lettre de l'Elu n°9, juillet 2000, 9 p., distribution : CD FFS, prés. de commission, de CSR et de CDS, grands électeurs
- * Lettre de l'Elu n°10, novembre 2000, 4 p., distribution : CD FFS, prés. de commission, de CSR et de CDS, grands électeurs

Commission publication

- * Spelunca n°76, 4^{ème} trimestre 1999, janvier 2000, 60 p., abonnement
- * Spelunca n°77, 1^{er} trimestre 2000, mai 2000, 60 p., abonnement
- * Spelunca n°78, 2^{ème} trimestre 2000, juillet 2000, 60 p., abonnement
- * Spelunca n°79, 3^{ème} trimestre 2000, octobre 2000, 60 p., abonnement
- * Karstologia n°34, 2^{ème} semestre 1999, janvier 2000, 64 p., abonnement
- * Karstologia n°35, 1^{er} semestre 2000, septembre 2000, 64 p., abonnement

Commission médicale (comed)

- * Feuille de liaison n°30, mai 2000, 9 p., tirage 120 ex., gratuit, distribution : CD FFS, CDS, CSR, et membres correspondants
- * Feuille de liaison n°31, octobre 2000, 5 p., tirage 120 ex., gratuit, distribution : CD FFS, CDS, CSR, et membres correspondants

Commission des Relations et Expéditions Internationales (CREI)

- * Info CREI (feuille de liaison) n°17, 2 p., tirage 100 ex, distribution : CD FFS, commissions, direction technique de la CREI, responsables d'expéditions
- * Info CREI (feuille de liaison) n°18, 2 p., tirage 100 ex, distribution : CD FFS, commissions, direction technique de la CREI, responsables d'expéditions
- * Info CREI (feuille de liaison) n°19, 2 p., tirage 100 ex, distribution : CD FFS, commissions, direction technique de la CREI, responsables d'expéditions
- * Compte rendu d'activités de la CREI n°, tirage 300 ex, distribution : CD FFS, commissions, direction technique de la CREI, responsables d'expéditions

Ecole Française de Spéléologie (EFS)

- * Cahier de l'EFS n°11, Mémento équipement des cavités en ancrages permanent, 48 p., tirage 750 ex., 100 F
- * Mémento Spéléo (en collaboration avec la commission jeunes), 67 p., tirage 8000 ex., distribution : nouveaux adhérents.
- * Un monde sous vos pieds (plaquette publicitaire), 10 000 ex., gratuit.
- * Dossier instruction, Histoire de la spéléologie française (R. Limagne, L. Mangel), 2000, 8 p., 250 ex., 10 F.
- * Retirage dossier instruction, Topographie souterraine (P. Prophète), 1988, 20 p., 50 ex., 10 F
- * Retirage dossier instruction, Spéléologues et chauves-souris (A. Porebski), 1994, 8 p., 50 ex., 10 F
- * Retirage dossier instruction, Météorologie et spéléologie (P. Lafosse), 1985, 2 p., 50 ex., 5 F
- * Retirage dossier instruction, La pratique de la spéléologie et le droit (Th. Marchand), 1990, 8 p., 50 ex., 10 F

Ecole Française de Canyon (EFC)

Info-canyon n°10, septembre 2000, 14 p. (A5), distribution : CD, commissions, membres EFC

Ecole Française de Plongée Souterraine (EFPS)

Info plongée, n°83, avril 2000, 43 p., abonnement 60 F par an

Info plongée, n°84-85, décembre 2000, 47 p., abonnement 60 F par an

Commission Jeunes (cojeunes)

Un faux jeunes n°7, 1^{er} trimestre, 4 p., tirage : 1500 ex., distribution : CD, commissions, jeunes de -26 ans

Un faux jeunes n°8, 2^{ème} trimestre, 2 p., tirage : 1500 ex., distribution : CD, commissions, jeunes de -26 ans

Un faux jeunes n°9, 3^{ème} trimestre, 4 p., tirage : 1500 ex., distribution : CD, commissions, jeunes de -26 ans

Un faux jeunes n°10, 4^{ème} trimestre, 4 p., tirage : 1500 ex., distribution : CD, commissions, jeunes de -26 ans

Spéléo Secours Français (SSF)

Info-SSF n°56, mars 2000, 15 p., distribution : CD, commissions, CT et CTA

Info-SSF n°57, juin 2000, 15 p., distribution : CD, commissions, CT et CTA

Info-SSF n°58, sept. 2000, 11 p., distribution : CD, commissions, CT et CTA

Info-SSF n°58, déc. 2000, 15 p., distribution : CD, commissions, CT et CTA